



ÉTUDE D'IMPACT DE LA FERME ÉOLIENNE DE LA VALLÉE MARIN (80)

VOLET PAYSAGER



FÉVRIER 2023



Projet porté par :

**Ferme éolienne de
la Vallée Marin SAS**



Etude réalisée par :

Epure Paysage
10 rue de Lille
59 270 BAILLEUL
Tel : 03.28.40.07.20





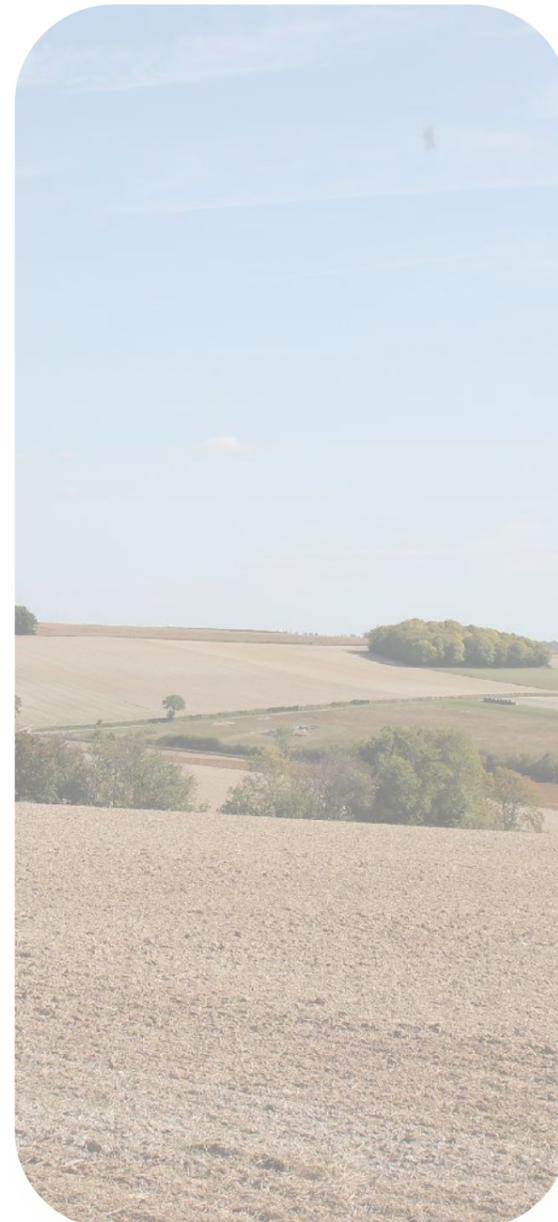
| | | | |
|--|-----------|---|------------|
| A. COMPLÉTUDE..... | 5 | F. CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET | 97 |
| Objectifs de la complétude..... | 7 | F.1. Principes et enjeux pour définir un projet de qualité..... | 98 |
| PARTIE ÉTAT INITIAL | | F.2. Analyse des rapports d'échelle et surplombs..... | 102 |
| B. CADRE GÉNÉRAL..... | 9 | F.3. Orientations paysagères..... | 107 |
| B.1. Introduction..... | 10 | F.4. Analyse des variantes d'implantation..... | 108 |
| B.2. Méthodologie..... | 11 | F.5. Analyse des différences de gabarit d'éoliennes..... | 104 |
| C. PRÉSENTATION DU PROJET ÉOLIEN ET DE SON CONTEXTE..... | 13 | F.6. Tableau comparatif des variantes..... | 118 |
| C.1. Justification de la zone d'implantation..... | 14 | F.7. Modèle d'éolienne envisagé pour le projet..... | 119 |
| C.2. Définition des aires d'étude..... | 16 | F.8. Projet retenu..... | 120 |
| C.3. Présentation de la zone d'implantation du projet..... | 19 | PARTIE ANALYSE DES IMPACTS | |
| C.4. Documents de cadrage de l'éolien..... | 22 | G. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET..... | 121 |
| C.4.1 Prescriptions du «Volet éolien» du Schéma Régional Climat-Air-Energie..... | 22 | G.1. Différents niveaux de perception..... | 123 |
| C.4.2 Plan de paysage du PTER..... | 24 | G.2. Analyse comparative des ZIV..... | 124 |
| C.5. Contexte éolien..... | 26 | G.3. Évaluation de l'encerclement et de la saturation visuelle..... | 128 |
| D. PATRIMOINE PAYSAGER..... | 31 | G.4. Évaluation des rapports d'échelle et surplombs..... | 132 |
| D.1. Entités paysagères..... | 32 | G.5. Sélection des prises de vue pour les photomontages..... | 136 |
| D.2. Grands axes de perception visuelle..... | 38 | G.6. Liste des points de vue pour les photomontages..... | 140 |
| D.3. Cadre de vie..... | 43 | H. CARNET DE PHOTOMONTAGES ET INTERPRÉTATIONS..... | 141 |
| D.3.1 - Typologie de l'habitat et perceptions..... | 43 | H.1. Méthodologie de réalisation des photomontages..... | 142 |
| D.3.2 - Perceptions à partir de l'habitat environnant..... | 46 | H.2. Localisation des points de vue..... | 144 |
| D.4. Sites et paysages remarquables..... | 56 | H.3. Guide de lecture des photomontages..... | 146 |
| D.4.1 - Enjeux touristiques du territoire..... | 56 | H.4. Critères d'évaluation des impacts du projet..... | 149 |
| D.4.2 - Paysages remarquables..... | 58 | H.5. Photomontages (50 unités) | 151 |
| D.4.3 - Atlas des paysages de la Somme - Enjeux paysagers..... | 63 | H.6. Photomontages complémentaires (8 unités) | 321 |
| D.5. Synthèse des enjeux et sensibilités paysagères..... | 65 | H.7. Analyse du scénario de référence..... | 357 |
| E. PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE..... | 69 | H.8. Synthèse des impacts du projet..... | 358 |
| E.1. Urbanisme de la grande guerre..... | 70 | H.9. Conclusion générale..... | 367 |
| E.2. Candidature UNESCO..... | 74 | I. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER..... | 369 |
| E.3. Monuments historiques protégés..... | 80 | I.1. Mesures générales (E.R.C)..... | 370 |
| E.4. Monuments historiques non protégés..... | 87 | I.2. Mesures paysagères complémentaires..... | 372 |
| E.5. Synthèse des enjeux et sensibilités architecturales..... | 89 | ANNEXE..... | 389 |
| E.6. Conclusion de l'état initial..... | 93 | 1. Réponses à la demande de complétude..... | 390 |
| | | 2. Coupes paysagères du site (ancien chapitre F.2)..... | 400 |



A / COMPLÉTUDE DU DOSSIER



Le présent document rassemble les réponses à la demande de complétude des services de l'État du 17 octobre 2022. Cette partie résume les attendus et les réponses apportées dans le document.





Objectifs de la complétude

Les réponses apportées à la précédente demande de complétude de juin 2022 sont consultables en annexe 1

Le présent dossier répond à une nouvelle demande de complétude des services de l'État concernant le projet éolien de la Ferme éolienne de la Vallée Marin déposé le 25 février 2021. Des compléments ont été ajoutés au sein du volet paysager le 02 juin 2022, mais des insuffisances ont été relevées, le présent complément a pour objet d'y répondre point par point.

- Les compléments demandés par les services de l'État et les réponses apportées sont résumés ci-après :

| N° | Relevé des insuffisances | Réponse du paysagiste | Renvoi vers le document |
|----|---|--|-------------------------|
| 2 | Les coupes induisant en erreur les riverains vis-à-vis de l'impact du projet | Les 5 coupes ont été reprises sans aucune accentuation du relief | Pages 103 à 106 |
| 3 | Concernant les variantes, il avait été demandé de justifier de l'absence de variante de hauteur. Le choix de hauteur retenue ne respecte pas les préconisations issues de l'état initial, et ne vise donc pas à être de moindre impact. | Une analyse des gabarits d'éoliennes est réalisée afin d'étudier l'incidence visuelle des éoliennes de 180 mètres en bout de pale, ainsi qu'une analyse de l'interaction visuelle entre le projet éolien et le parc de la Boule Bleue. | Pages 114 à 117 |
| 5 | Le format actuel ne correspond pas à un format A3 | Les photomontages ont été mis en page, autant que possible, sur des doubles A3 afin de répondre à la demande, cependant certains panoramiques sont trop étroits pour être étendus sur une pleine page. Par ailleurs le double A3 n'est pas présenté si le projet est masqué. | Carnet de photomontages |
| 6 | Sous-évaluation des impacts paysagers | La hiérarchisation des impacts a été vérifiée sur la base de la grille de hiérarchisation des impacts visuels présentée en page 145. | Sans objet |
| 7 | Il avait été demandé de réaliser un photomontage depuis les cimetières de Roisel et Hancourt. | Les deux photomontages demandés ont été repris, photomontages E et F. | Pages 338-341 |
| 8 | Il était demandé de préciser la mise en place ou non d'un bardage bois sur le poste de livraison. | Le bardage bois a été présenté et illustré par un photomontage (voir pages 371, 374 et 375). Cette option a été retenue de façon ferme par le porteur de projet. | Pages 371 |
| 9 | Il est demandé de mettre à jour le contexte éolien 3 mois avant le dépôt des compléments. Si le contexte n'a pas du tout évolué, il est demandé de le préciser dans le dossier. | Le contexte éolien environnant le projet a très peu évolué, l'évolution concerne seulement 3 projets localisés à plus de 13 km du projet éolien. Il s'agit de la Croix dorée (instruction), de Ronsoy l'Empire (instruction), et de Villers-Saint-Christophe (autorisé). Ces parcs ont été ajoutés sur les cartes du contexte éolien ainsi que sur les photomontages concernés (n°45 et 46). | Pages 308 et 309 |

| N° | Relevé des insuffisances | Réponse du porteur de projet | Renvoi vers le document |
|----|--|--|-------------------------|
| 4 | La suppression de E7 aurait dû être envisagée, afin de s'approcher le plus possible d'une ligne régulière. | Les photomontages produits démontrent que, dans la plupart des cas, lorsque les aérogénérateurs projetés sont visibles, ils forment un ensemble linéaire et cohérent avec le paysage. Si depuis certains points de vue le parc éolien se perçoit comme étant irrégulier, ce phénomène est relativement ponctuel et n'apparaît que dans certaines directions bien spécifiques depuis lesquelles il n'y a que très peu de points de vue sur le parc. Le choix de la variante finale d'un projet est un compromis entre les différentes contraintes à prendre en compte. En termes de lisibilité paysagère, les variantes 1 et 2 comportant plus de machines et présentant deux lignes parallèles plus régulières auraient été préférables. Toutefois d'autres enjeux, notamment écologique, ont amené à privilégier la variante 3. La recherche du moindre impact ne doit pas mener à la suppression d'un maximum d'éoliennes. En effet si d'un point de vue local un nombre inférieur d'éoliennes a des impacts environnementaux souvent plus limités, d'un point de vue global c'est l'inverse qui se produit. Il faut en effet multiplier le nombre de parc pour atteindre une production électrique équivalente, ce qui implique un mitage paysager et des phénomènes de saturation plus prégnants. | Sans objet |

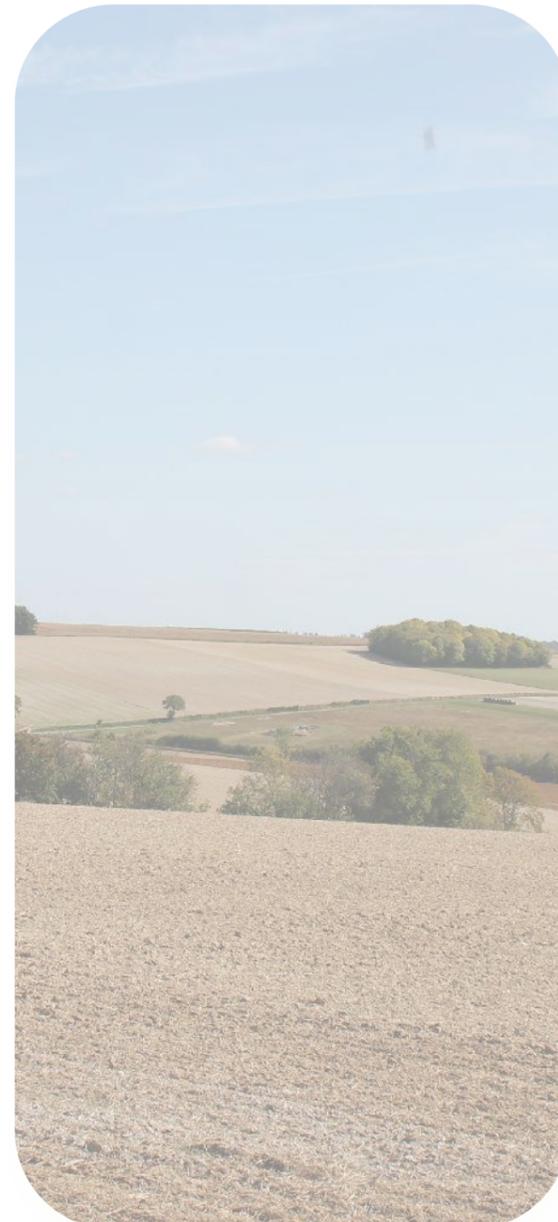




ÉTAT INITIAL

B / CADRE GÉNÉRAL

Le chapitre suivant présente le contexte général dans lequel s'inscrit le projet éolien.



B.1 - Introduction



LE VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'objectif du volet paysager de l'étude d'impact (dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale) est de fournir les bases et les outils nécessaires à la meilleure évaluation possible de l'implantation du parc éolien. Il s'agira de développer une approche paysagère la plus objective possible pour la mise en oeuvre d'un projet de qualité. Se référant au Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de décembre 2016, ce document présentera tout d'abord un état des lieux du paysage actuel (celui qui accueillera les éoliennes). Il appréhendera le paysage dans toute sa complexité, traitant de ses qualités géomorphologiques et écologiques, de son histoire naturelle et humaine.

Le volet paysager s'inscrit dans une démarche itérative, faite d'allers et retours entre les différentes options du projet. Tenant compte des spécificités paysagères et des contraintes spécifiques aux implantations d'éoliennes, l'objectif est de maîtriser au mieux les évolutions du paysage inhérentes à l'installation d'un parc éolien sur le territoire.

CONTEXTE DU PROJET

De par sa configuration géographique, la région Hauts-de-France dispose d'un potentiel favorable au développement des parcs éoliens. Cette filière s'inscrit dans une logique de développement durable et se doit aussi d'intégrer les particularités locales des territoires, et notamment des paysages, pour favoriser l'intégration territoriale des parcs et contribuer à un développement cohérent à l'échelle inter-départementale.

SITUATION GEOGRAPHIQUE DU SITE

Le projet de la Ferme éolienne de la Vallée Marin se compose de 7 éoliennes d'une hauteur de 165 mètres.



Le volet paysager proposé ci-après se compose de plusieurs chapitres :

I - État initial du paysage

Cette partie du volet paysager a pour objectifs :

- de lire et de comprendre l'évolution du paysage dans lequel se situe la zone d'étude,
- d'analyser le patrimoine culturel et naturel de la zone d'étude,
- de définir la structure paysagère et d'évaluer la sensibilité de chaque unité paysagère.

Cette analyse s'appuie sur une approche bibliographique et cartographique (notamment pour étudier la dynamique paysagère) ainsi que sur des sorties de terrain à différentes saisons de l'année. L'ensemble des composantes visuelles a été étudié. Les critères dominants du paysage que sont le relief (structure et rythmes, les lignes de crêtes majeures et mineures, les lieux depuis lesquels les crêtes sont perçues,...) et l'occupation du sol ont été particulièrement observés. Les limites visuelles du paysage (horizon, points visuels de focalisation du regard,...) ont été regardées. La présence d'éléments remarquables du paysage, notamment le patrimoine bâti et naturel, protégé ou ayant une valeur de reconnaissance sociale locale a été évaluée de même que les infrastructures routières ou industrielles.

II - Analyse des différents scénarii d'implantation et justification du scénario retenu

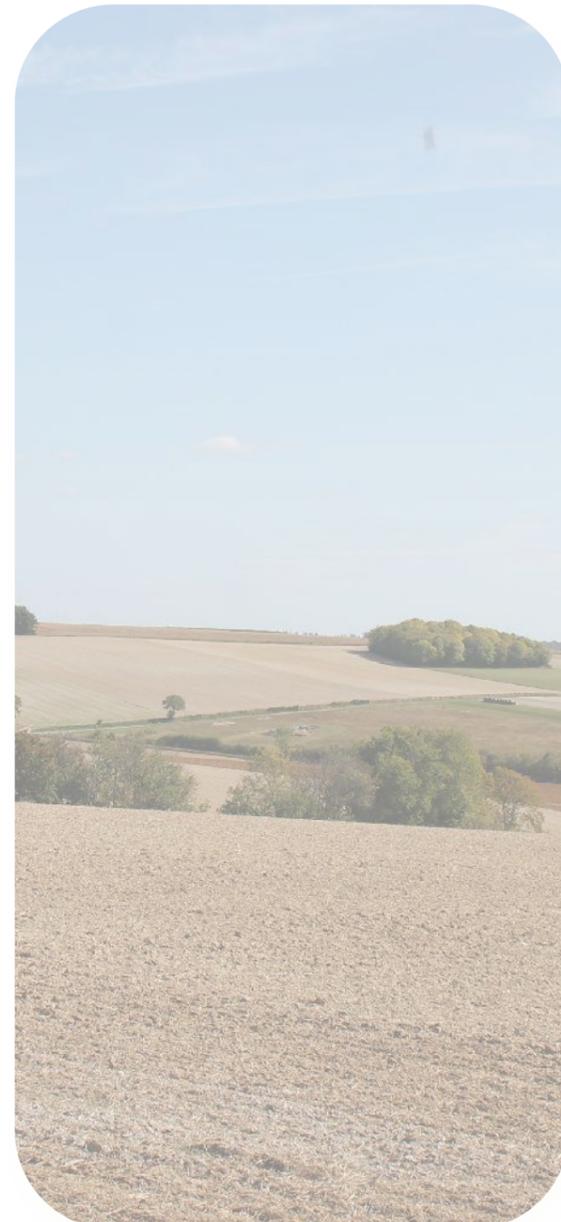
Les modélisations informatiques de la perception visuelle de la zone d'étude et la lecture du paysage sont confrontées à des principes généraux d'implantation et de composition ainsi qu'aux critères environnementaux, techniques, fonciers, réglementaires et géomorphologiques du secteur afin de définir et d'évaluer différents scénarii d'implantation. Les incidences visuelles de chaque scénario sont évaluées, grâce à des outils informatiques, au niveau des principaux points de vue à enjeux définis précédemment pour parvenir au choix du scénario final. Le scénario final est celui qui répond le mieux à l'ensemble des critères d'appréciation.

III - Évaluation de l'impact visuel du scénario retenu

Cette partie du volet paysager a pour objectif de rendre compte de l'impact visuel du projet de développement dans sa configuration finale grâce à des photomontages et une analyse de la saturation du paysage. Les points de vue de ces photomontages ont été choisis sur la base de la modélisation de la zone d'influence visuelle du projet, de l'impact potentiel du projet sur l'habitat, le cadre de vie et le patrimoine et de leur représentativité en terme de typologie de paysage et de positionnement géographique vis-à-vis de la zone d'étude.



C / PRÉSENTATION DU PROJET ÉOLIEN ET DE SON CONTEXTE



C.1 - Justification de la zone d'implantation du projet

Rapport du projet au contexte éolien

INTÉGRATION AU SEIN D'UN CONTEXTE ÉOLIEN TRÈS PRÉSENT

Le projet éolien s'insère dans un contexte éolien marqué par la présence de 3 grands pôles de densification consacrés par le Schéma Régional Éolien (SRE). Mais ces pôles de densification ne sont pas les seuls espaces de développement de l'éolien envisagés par le schéma, lequel propose un développement de projets le long des lignes de force du paysage, dont notamment les vallées.

UN DÉVELOPPEMENT EN STRUCTURATION LE LONG DES LIGNES DE FORCES

La zone d'implantation du projet se situe dans une dynamique qui consiste à accompagner les lignes de force naturelles, il s'agit d'un développement en structuration. Comme c'est le cas pour les parcs éoliens voisins qui s'étirent le long d'une vallée (Boule Bleue, Montagne Gaillard). Voir les principes d'organisation « en structuration » des projets éoliens issus du Schéma Régional Éolien sur la page suivante.

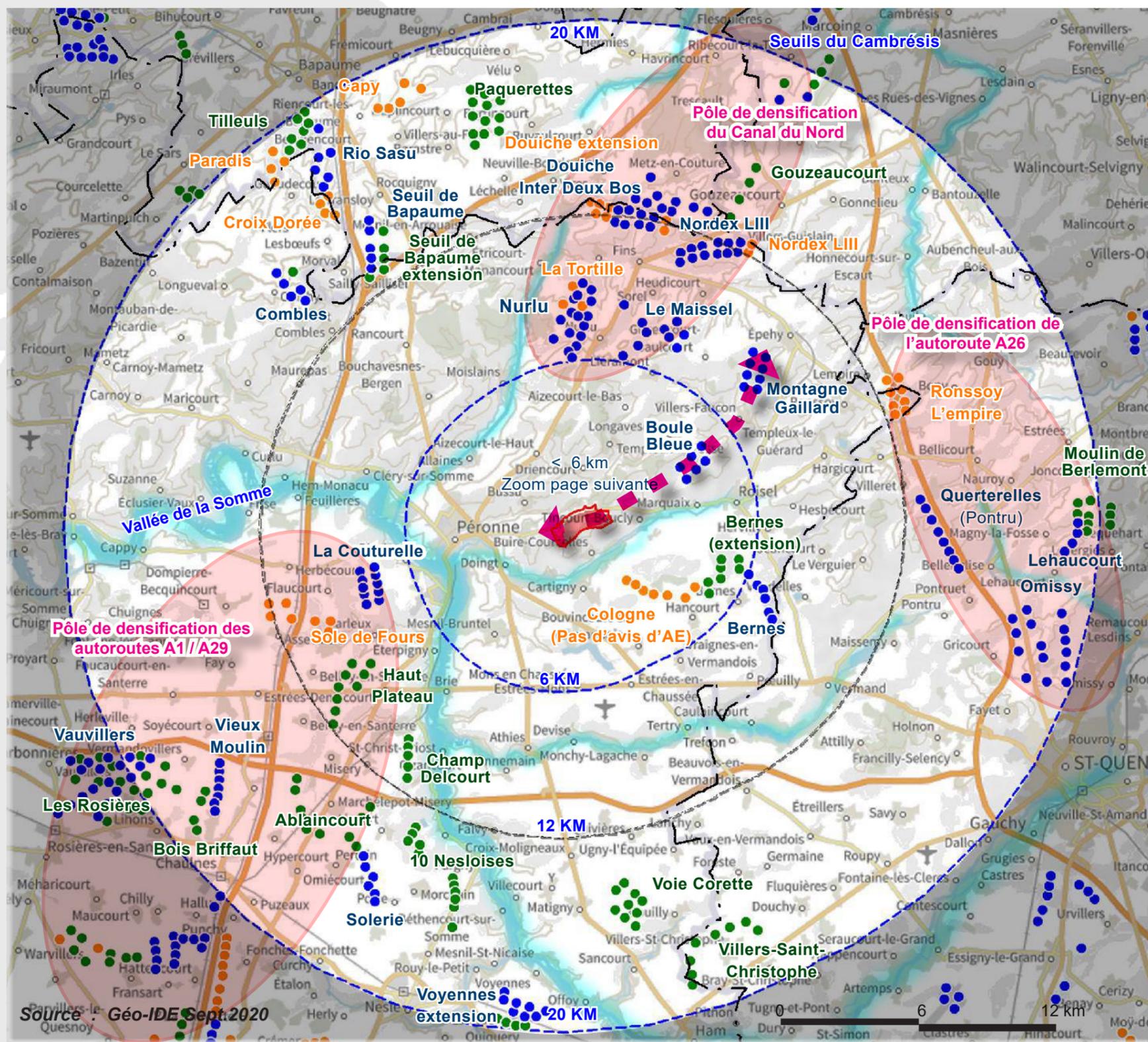
UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT AVEC LE PLAN DE PAYSAGE

Le Plan de paysage du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Cœur des Hauts-de-France (PTER) a émis de recommandations concernant le développement de l'éolien sur son territoire (cf détail en pages 24-25) :

- 1/ Veiller à un espacement conséquent entre les parcs, de manière à ne pas rencontrer de phénomène d'accumulation,
- 2/ Empêcher la densification des zones déjà largement impactées par l'implantation des éoliennes,
- 3/ Privilégier des implantations sur les hauteurs du relief en retrait des pentes afin de préserver les vues sur les vallées.

Voir les principes d'organisation du projet par rapport au relief en page 19-20.

Le projet éolien respecte un espacement conséquent entre les parcs avec une respiration paysagère de 3-4 km, il s'écarte des secteurs trop densifiés et privilégie des implantations sur les hauteurs du relief en retrait des pentes (voir pages 19-20). Le projet est implanté dans la continuité des parcs éoliens existants de la Boule Bleue et de la Montagne Gaillard. Son développement se fait en structuration suivant les recommandations du Schéma Régional Éolien.



● Pôles de densification existants

↗ Développement éolien en structuration dans la continuité de l'existant

● Éoliennes installées
● Éoliennes accordées, non construites
● Éoliennes en cours d'instruction

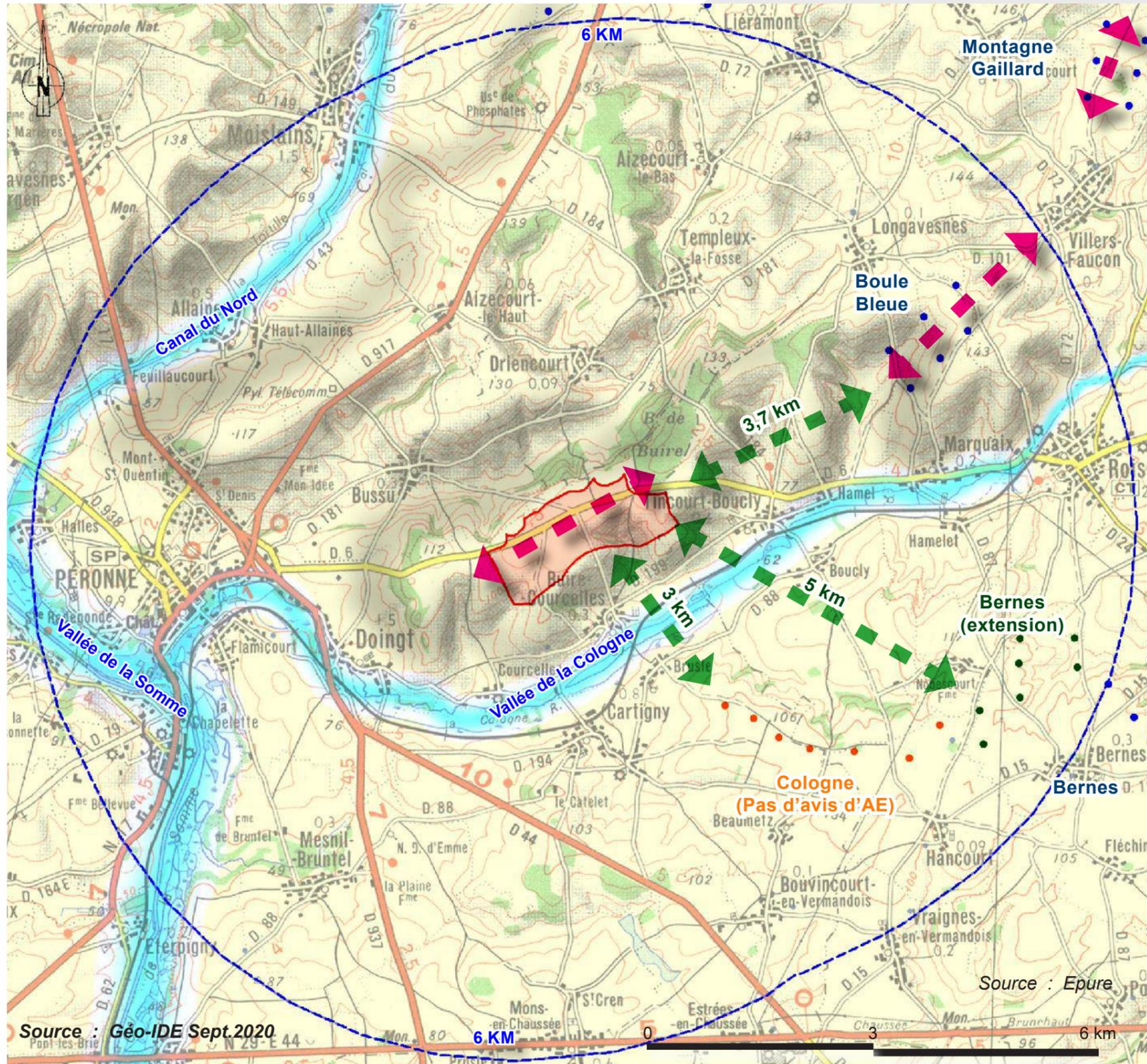
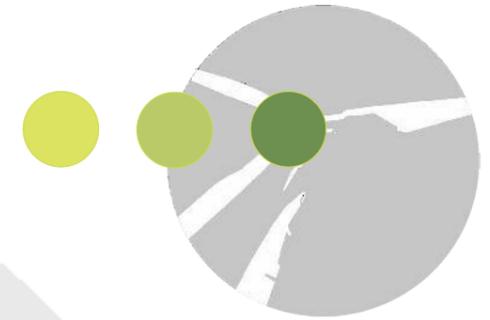
Zone d'implantation du projet (ZIP)

○ Rayons de 6 et 20 km autour de la zone de projet
○ Rayon de repérage (12 km)

— Limites départementales

C.1 - Justification de la zone d'implantation du projet

Rapport du projet au contexte éolien

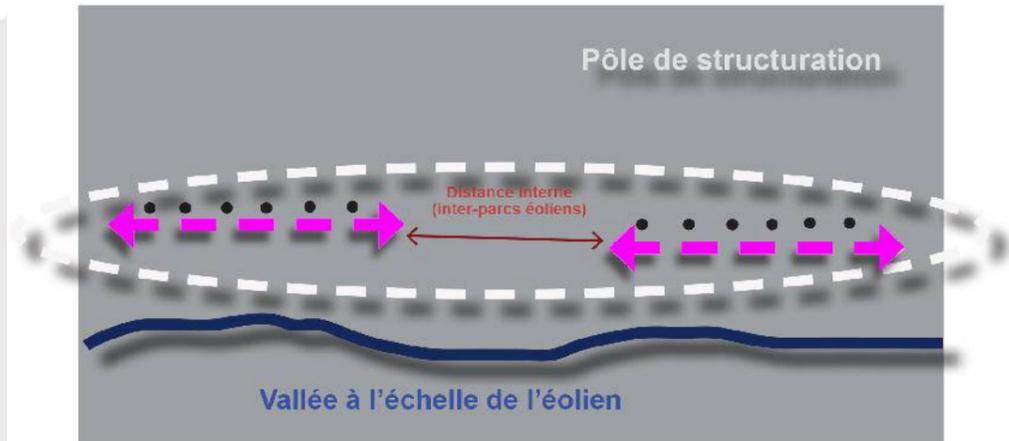


ORGANISATION DU PROJET LE LONG D'UN AXE DE STRUCTURATION

- Privilégier le développement de pôles de structuration c'est :
- Eviter le mitage du paysage,
 - Rechercher une mise en cohérence des différents projets éoliens,...

Conditions spécifiques :

- Distances inter-parcs plus resserrées,
- Vigilance accrue au phénomène de saturation visuelle des paysages par les éoliennes lié à l'encerclement des communes.



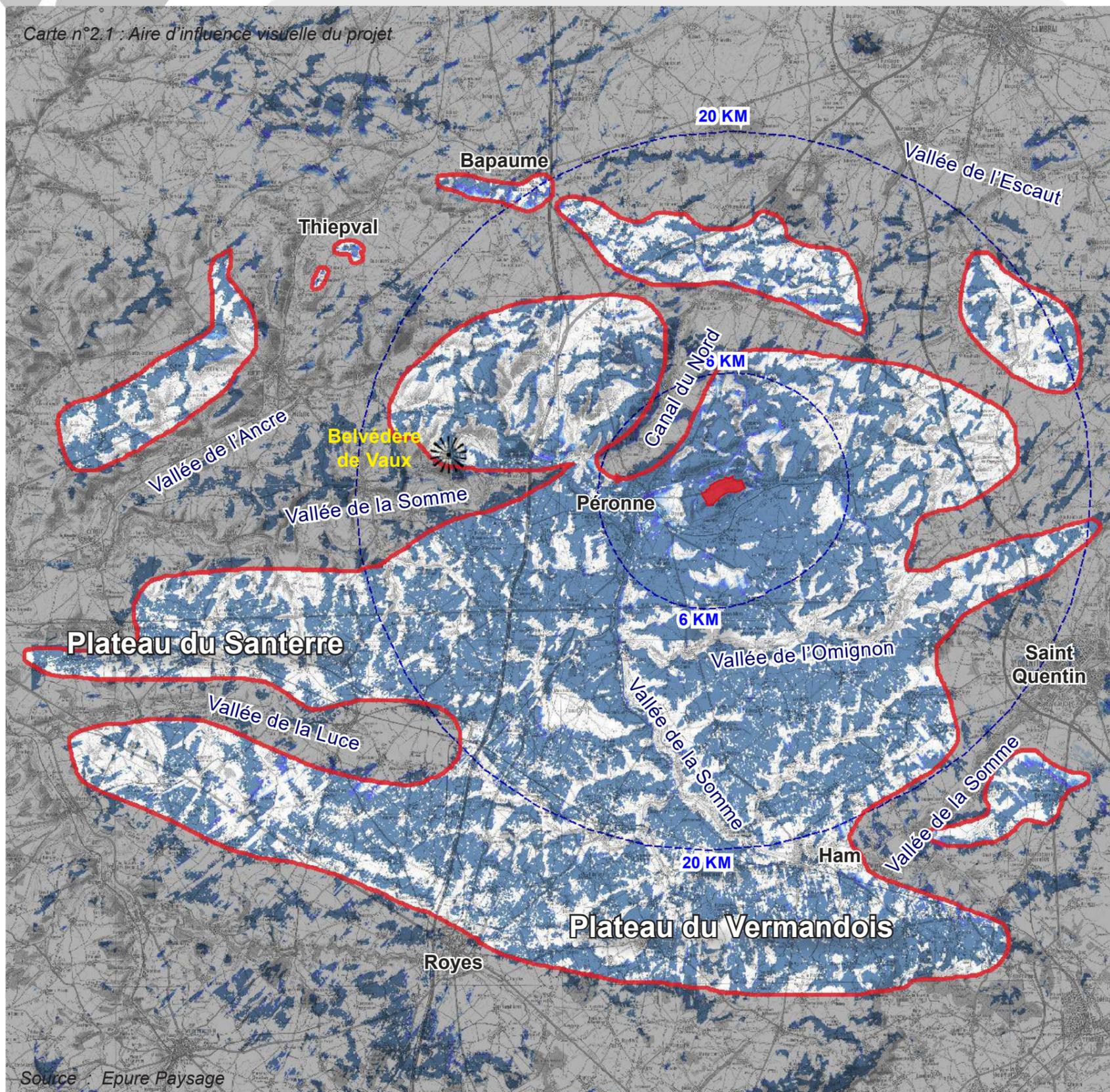
↗ Développement éolien en structuration dans la continuité de l'existant

↘ Respiration paysagère de l'existant

C.2 - Définition des aires d'étude

Aires d'influence visuelle du projet

Carte n°2.1 : Aire d'influence visuelle du projet



Source : Epure Paysage

« Le nombre et l'étendue des aires d'étude ne sont pas définis par la réglementation. Chaque parc éolien présente des spécificités qui amènent le paysagiste à déterminer les différentes aires dans lesquelles il estime pertinent de mener son étude ». Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (2016).

Le périmètre est établi suivant deux approches, une approche théorique et une approche visuelle et paysagère :

1 - L'ADEME propose une **approche théorique** pour définir le périmètre de l'analyse paysagère, en fonction du nombre d'éoliennes potentielles.
 $\text{Rayon d'étude} = (100 + N) \times H$
 N = le Nombre d'éoliennes H = la Hauteur maximale des éoliennes.
 Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude théorique a été calculé sur la base d'un projet éolien comptant 7 éoliennes de 165 m de hauteur maximale. Ce qui correspond à une **distance de 17 655 m**.

Cette formule de l'ADEME définit de façon théorique le périmètre de perceptions lointaines, elle ne s'adapte pas aux réalités de terrain, notons qu'elle n'a aucune valeur réglementaire. C'est pourquoi un travail de définition plus fin des aires d'étude a été réalisé sur la base d'une modélisation de la zone de visibilité du projet (ZIV).

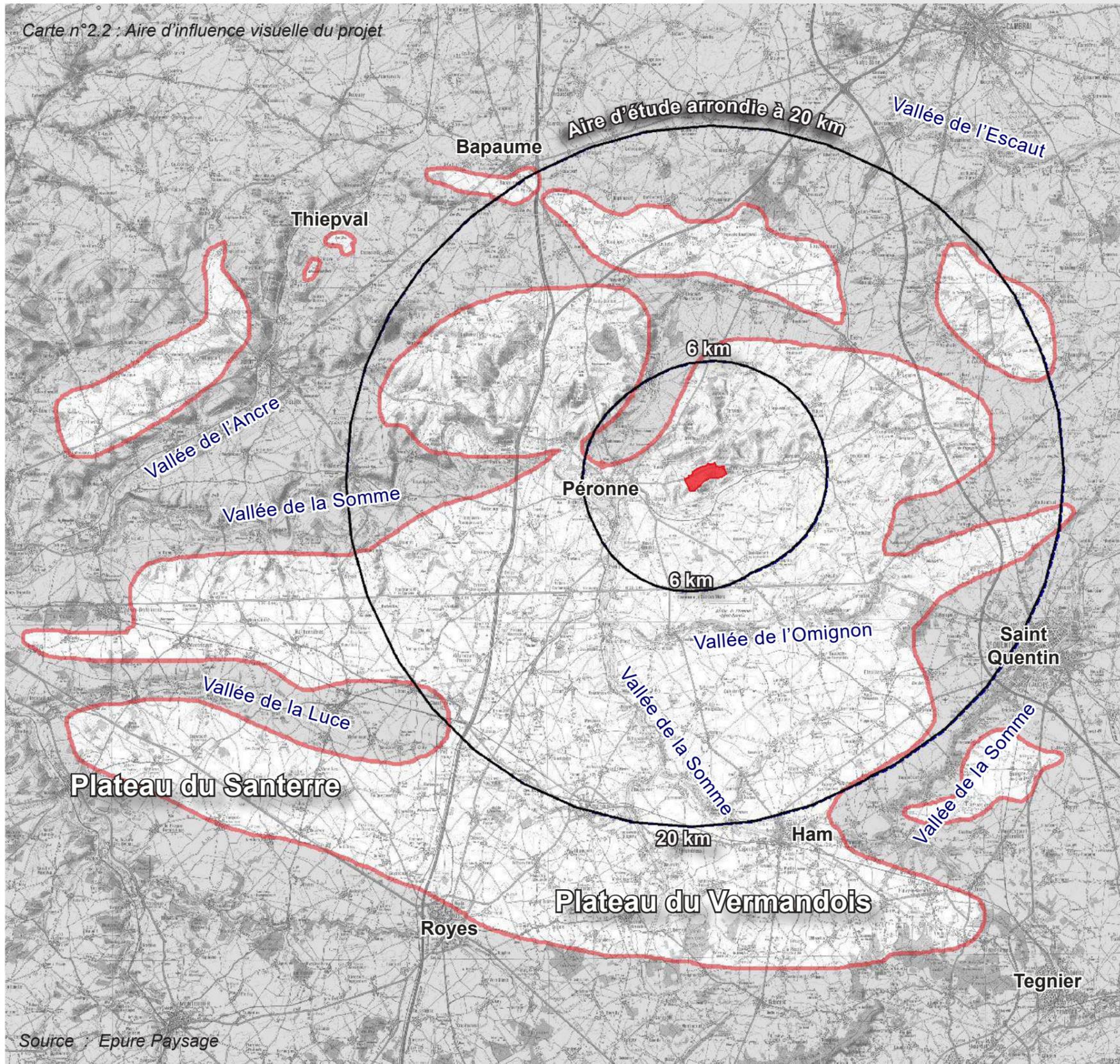
2 - **L'approche visuelle et paysagère** s'appuie sur la modélisation de la zone de visibilité du projet, elle permet d'identifier l'**aire d'influence visuelle du projet** et de repérer les points de vues les plus sensibles.

La carte ci-contre identifie la zone de **visibilité d'un projet éolien de 165 m de hauteur** implanté au niveau de la zone d'implantation. Le bassin visuel s'étend vers l'ouest jusqu'à 40 km, il montre une large continuité visuelle de plateau en plateau entre le sud (Vermandois) et l'ouest (Santerre). Par contre vers le nord les visibilitées s'atténuent très rapidement. Les zones de visibilité sont entrecoupées régulièrement par des vallées qui apparaissent en blanc (Somme, Omignon,...). Notons que la modélisation ne prend pas en compte les boisements ainsi que les constructions, aussi cette représentation surestime l'impact visuel réel.

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet éolien
-  Modélisation de la zone de visibilité potentielle du projet à hauteur de moyeu avec au moins une éolienne visible
-  Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne
-  Zone de non visibilité ou de visibilité restreinte de la ZIP (bouts de pales possibles)

C.2 - Définition des aires d'étude

Aires d'influence visuelle du projet



Ajustement des aires d'étude

La zone de visibilité issue de la modélisation identifie le bassin visuel maximal du projet mais elle ne définit pas de hiérarchie de visibilité. Or entre 1 et 40 km de distance l'incidence visuelle du projet évolue fortement. Avec l'éloignement la hauteur apparente des éoliennes, ou angle vertical, décroît de façon régulière.

A moins de 6 km, l'angle vertical est supérieur à 2°, la visibilité est potentiellement forte à très forte en l'absence d'obstacle visuel.

Entre 10 et 6 km, l'angle vertical est compris entre 1° et 2°, ce qui se traduit par une visibilité modérée.

Entre 20 et 10 km l'angle vertical est inférieur à 1° ce qui se traduit par une visibilité faible. Les éoliennes sont perceptibles mais facilement masquées par des avant-plans.

A plus de 20 km, les éoliennes sont perçues suivant un angle vertical inférieur à 0,5° (0,23° à 40 km), ce qui se traduit par une visibilité très faible. A cette distance le moindre obstacle visuel masque les éoliennes très petites sur l'horizon, aussi seuls les points de vues en hauteur et dégagés sont susceptibles de présenter des intervisibilités.

Au delà de 20 km, la hauteur apparente des éoliennes devient très faible (angle vertical inférieur à 0,5°) seul le site emblématique et en belvédère de Thiepval pourra présenter une intervisibilité à enjeu. La quasi totalité des enjeux patrimoniaux est incluse dans un rayon de 20 km, de ce fait l'aire d'étude optimisée arrondie à 20 km a été retenue comme aire éloignée.



Aire d'étude immédiate : Correspond à la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet éolien.



Aire d'étude rapprochée (< 6 km) : Correspond à l'aire d'influence visuelle potentiellement forte du projet éolien.

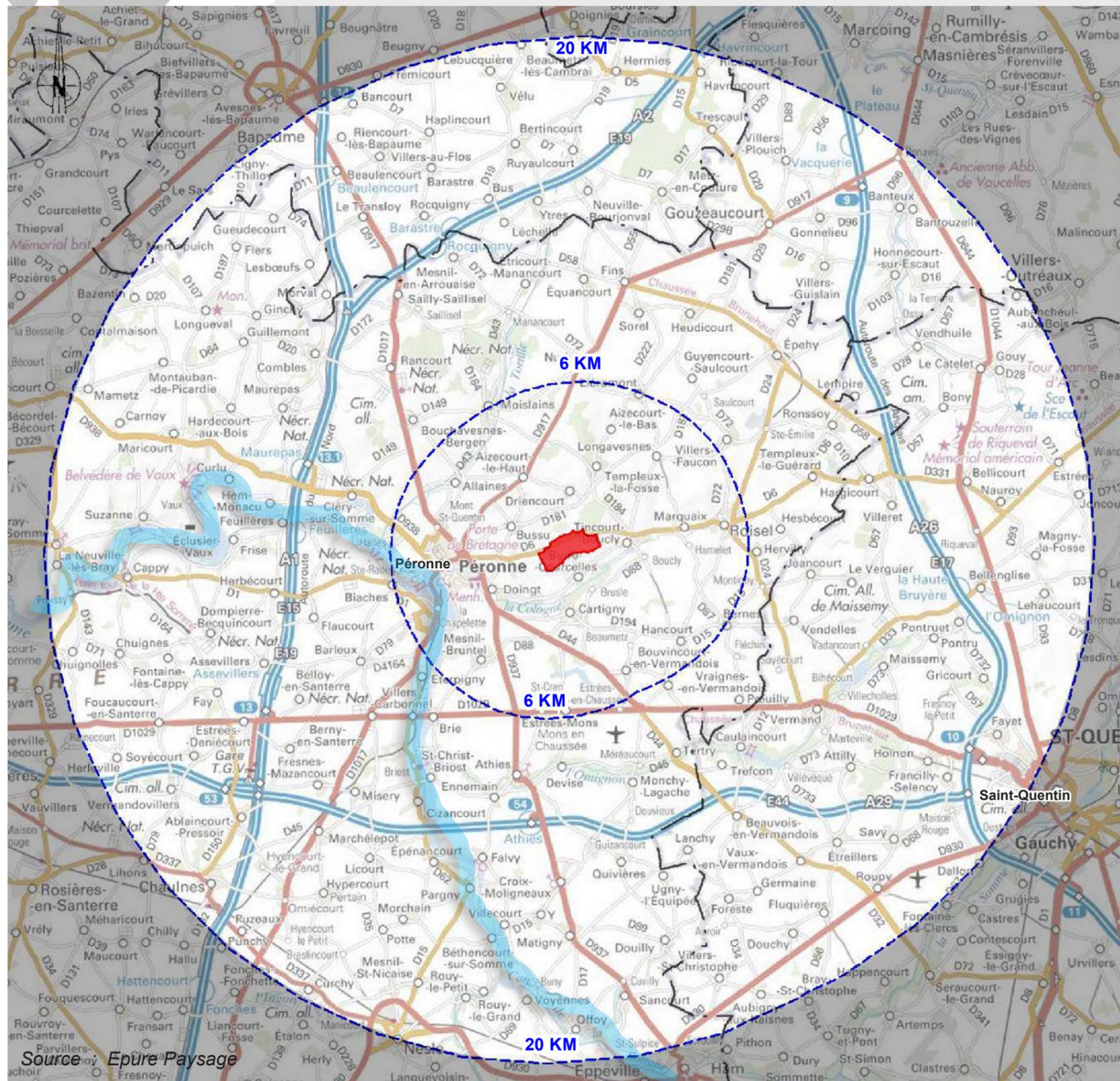
Aire d'étude éloignée (6 à 20 km) : Correspond à l'aire d'influence visuelle optimisée, arrondie à 20 km, aire potentiellement modérée à faible du projet éolien.



Aire d'étude très éloignée (> 20 km) : Au-delà de 20 km le risque de covisibilité avec les sites et éléments patrimoniaux est très limité, cette éventualité est néanmoins étudiée pour les éléments les plus emblématiques, notamment pour les sites qui offrent des points de vues remarquables à l'instar du mémorial de Thiepval localisé à plus de 25 km.

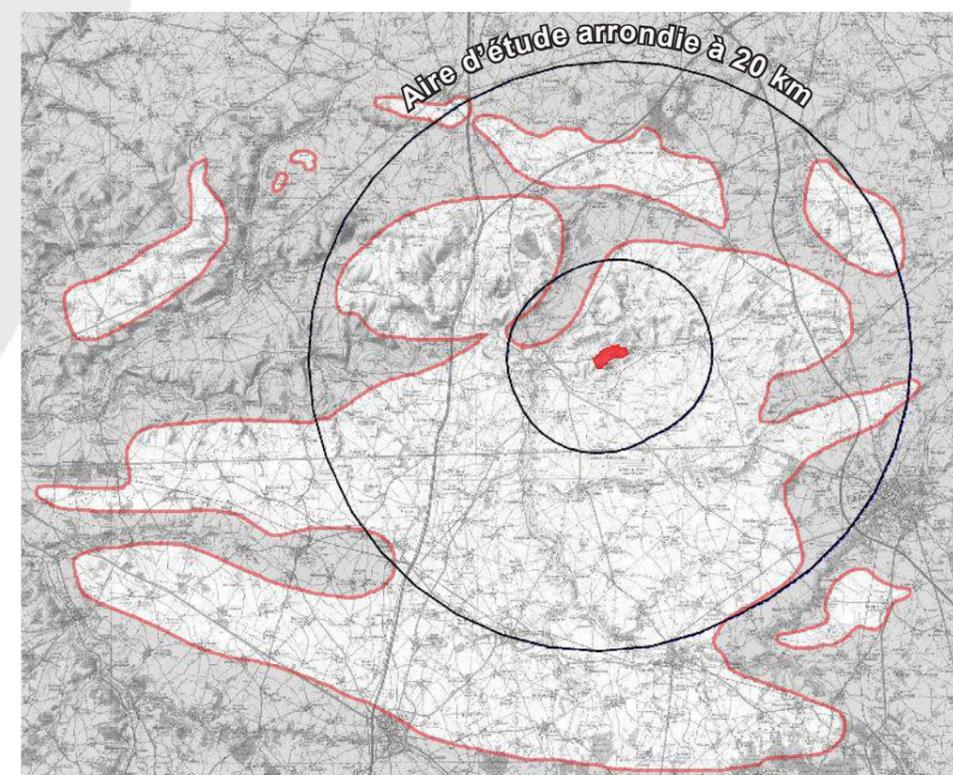
C.2 - Définition des aires d'étude

Aires d'influence visuelle du projet



On distinguera les quatre aires d'étude suivantes :

- **L'aire d'étude immédiate** : Il s'agit de l'emprise de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet éolien. Elle permet l'analyse des impacts in situ liés aux aspects techniques du projet (poste de livraison, chemin d'accès, plateformes,...).
- **L'aire d'étude rapprochée** (depuis les abords et jusqu'à 6 km du projet) : cette échelle permet d'évaluer les impacts et la prégnance du projet sur le paysage et le patrimoine du quotidien ainsi que les interactions avec les parcs éoliens existants notamment au regard des phénomènes d'encerclement par l'éolien.
- **L'aire d'étude éloignée** (de 6 à 20 km autour du projet) permet d'évaluer les impacts du projet au regard des composantes paysagères identitaires, du patrimoine reconnu, des interactions visuelles avec les parcs éoliens existants et notamment les effets de saturation par l'éolien.
- **L'aire d'étude très éloignée** (> à 20 km autour du projet) : Au-delà de 20 km, le risque de covisibilité significative avec les sites et éléments patrimoniaux est très faible. Cette éventualité est étudiée pour les éléments les plus emblématiques, qui offrent des points de vues remarquables à l'instar du mémorial de Thiepval localisé à plus de 25 km.



Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet éolien



Limites départementales



Rayons de 6 et 20 km autour de la zone de projet



Aire d'étude éloignée > 20 km

C.3 - Présentation de la zone d'implantation du projet

Rapport du projet à la topographie des lieux

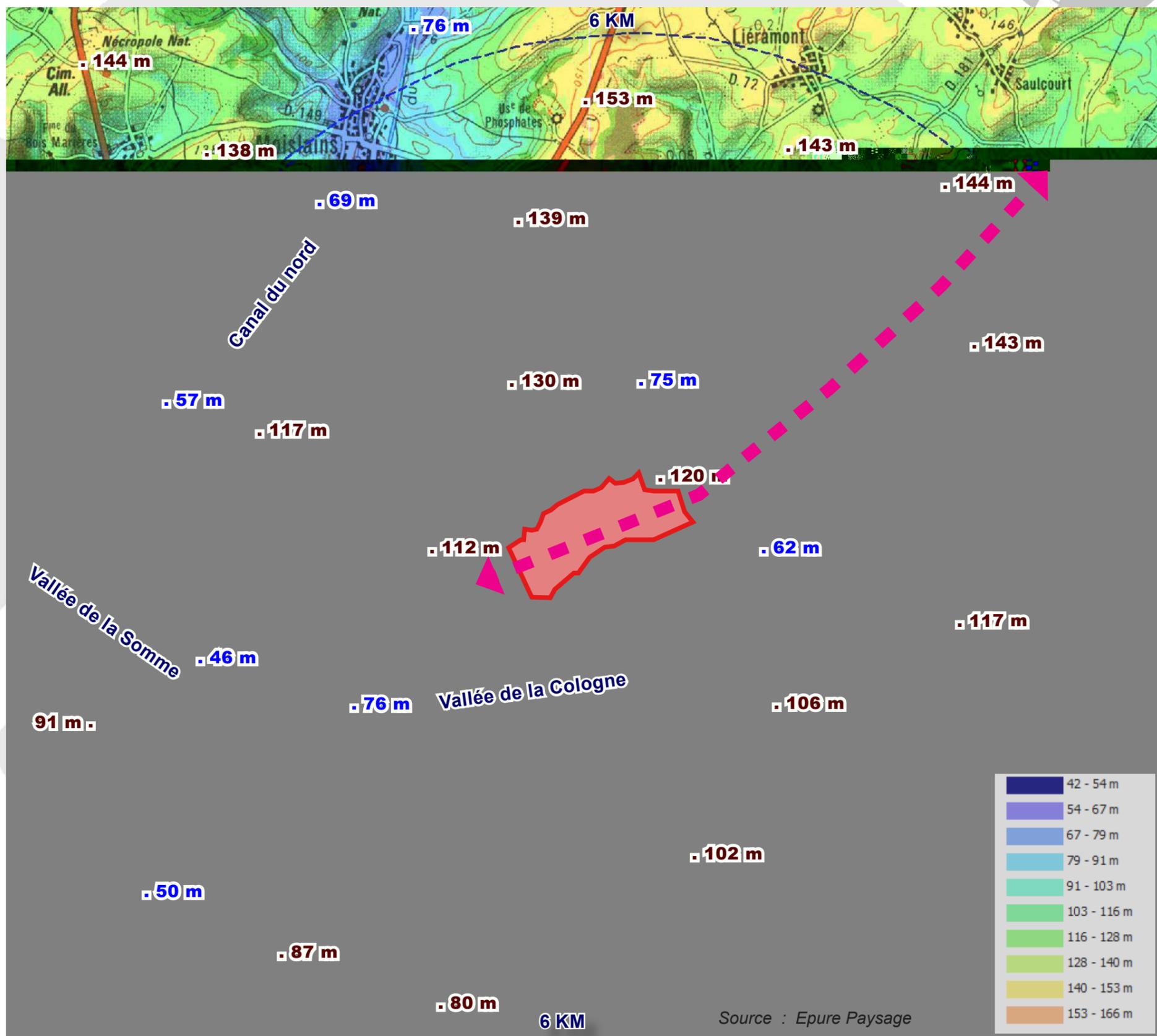
La **zone d'implantation du projet (ZIP)** est implantée sur un plateau situé à l'interfluve entre la vallée de la Cologne et la vallée sèche de Bussu. L'altitude de la zone est comprise entre 110 et 120 mètres.

- La zone d'implantation est située au sein du paysage des Collines du Vermandois lequel est caractérisé par ses vallonnements ponctués de boisements plus ou moins amples. L'érosion a produit un paysage de collines vallonnées assez complexe. Les vallées présentes sur le plateau ne sont pas toujours liées à un cours d'eau, elles sont qualifiées de « vallées sèches ». La dénivelée entre ces vallées et le sommet des collines peut être relativement marquée. Ainsi au niveau de la zone d'implantation la différence de niveau atteint une soixantaine de mètres.

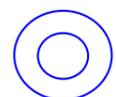
La topographie est déterminante dans l'évaluation des impacts visuel, on distinguera :

- **Les villages de vallée** : concerne une grande partie des communes de la zone d'implantation. Ils bénéficient plus ou moins de l'écran topographique des coteaux et du cortège végétal qui accompagne les cours d'eau ou garnit les coteaux. Ils offrent des perceptions atténuées de la zone d'implantation. Il s'agit notamment des communes et hameaux situées au sein de la vallée de la Cologne (Cartigny, Boucly,...) et de la Somme (Péronne, Eterpigny,..) mais aussi de ses affluents et du canal du Nord.

- **L'habitat localisé sur les collines** : moins courant, il correspond à des villages et petits hameaux diffus sur le territoire. Le périmètre rapproché en compte surtout un Aizecourt-le-Haut. Les autres villages sont plus éloignés de la zone d'implantation : Liéramont, Bernes, Hancourt, Bouvincourt,..



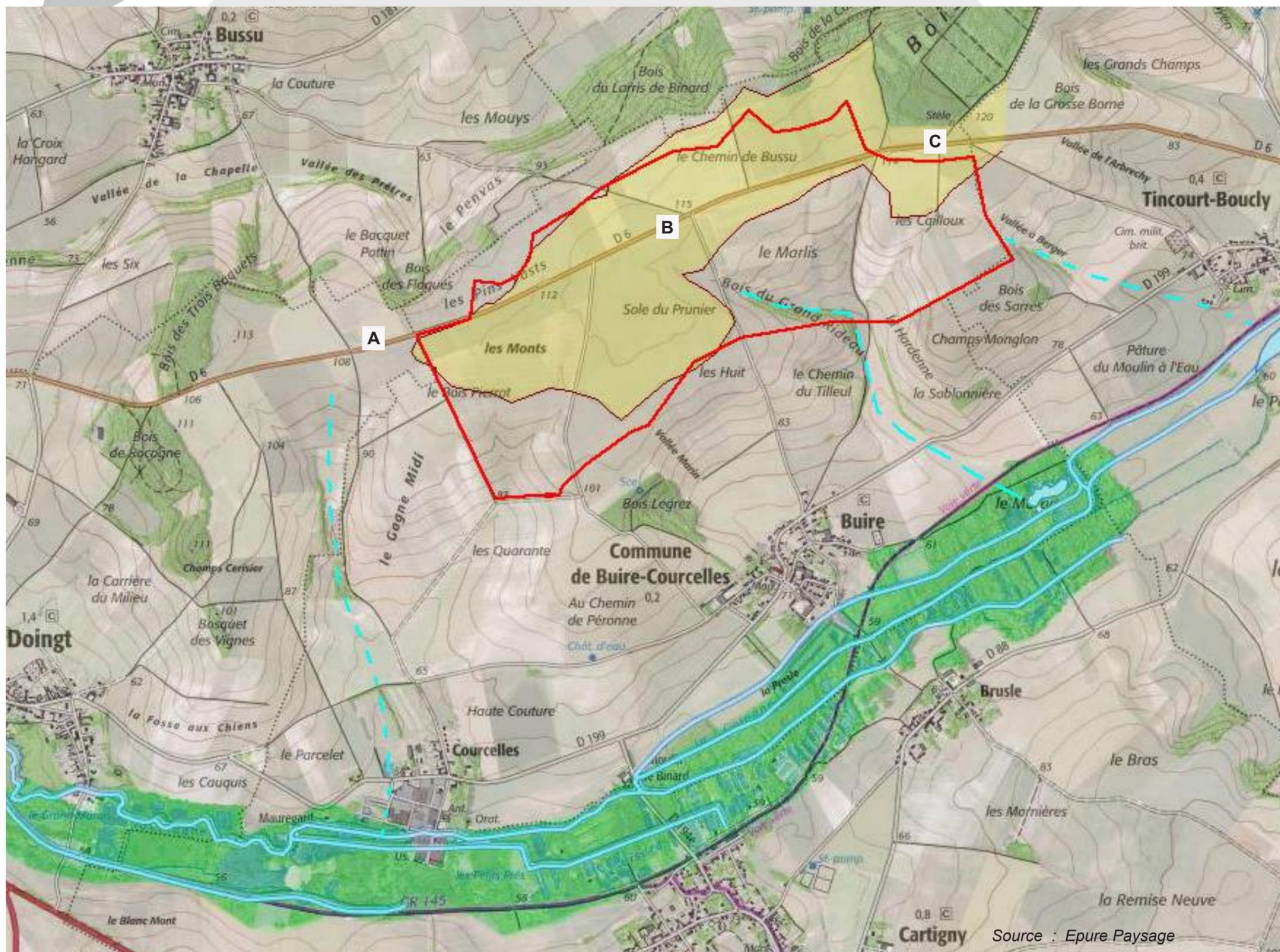
 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet éolien

 Rayons de 6 et 20 km autour de la zone de projet

 Développement éolien en structuration dans la continuité de l'existant

C.3 - Présentation de la zone d'implantation du projet

Focus sur la zone d'implantation du projet (ZIP)



La zone d'implantation du projet correspond à l'environnement proche des éoliennes et aux travaux inhérents à leur mise en oeuvre : cette échelle permet d'évaluer les impacts in situ des aspects techniques du projet (intégration des postes de livraison, chemins d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet.

La zone d'implantation du projet éolien est située sur un plateau assez ample et régulier. Son environnement est caractérisé par des mouvements topographiques complexes avec une dénivellée de plus de 60 mètres entre les zones basses et hautes.

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet éolien
-  Limites du plateau
-  Ligne de thalweg
-  Fonds de vallée boisée (vallée de la Cologne)
-  Repérage des photographies

C.3 - Présentation de la zone d'implantation du projet

Perception in situ



Repérage des photos page précédente



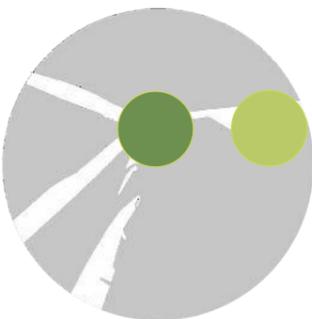
A - Perception à partir de l'ouest du site



B - Perception à partir du coeur de site



C - Perception à partir de l'est du site



C.4 - Documents de cadrage de l'éolien

C.4.1 - Prescriptions du «Volet éolien» du Schéma Régional Climat-Air-Energie

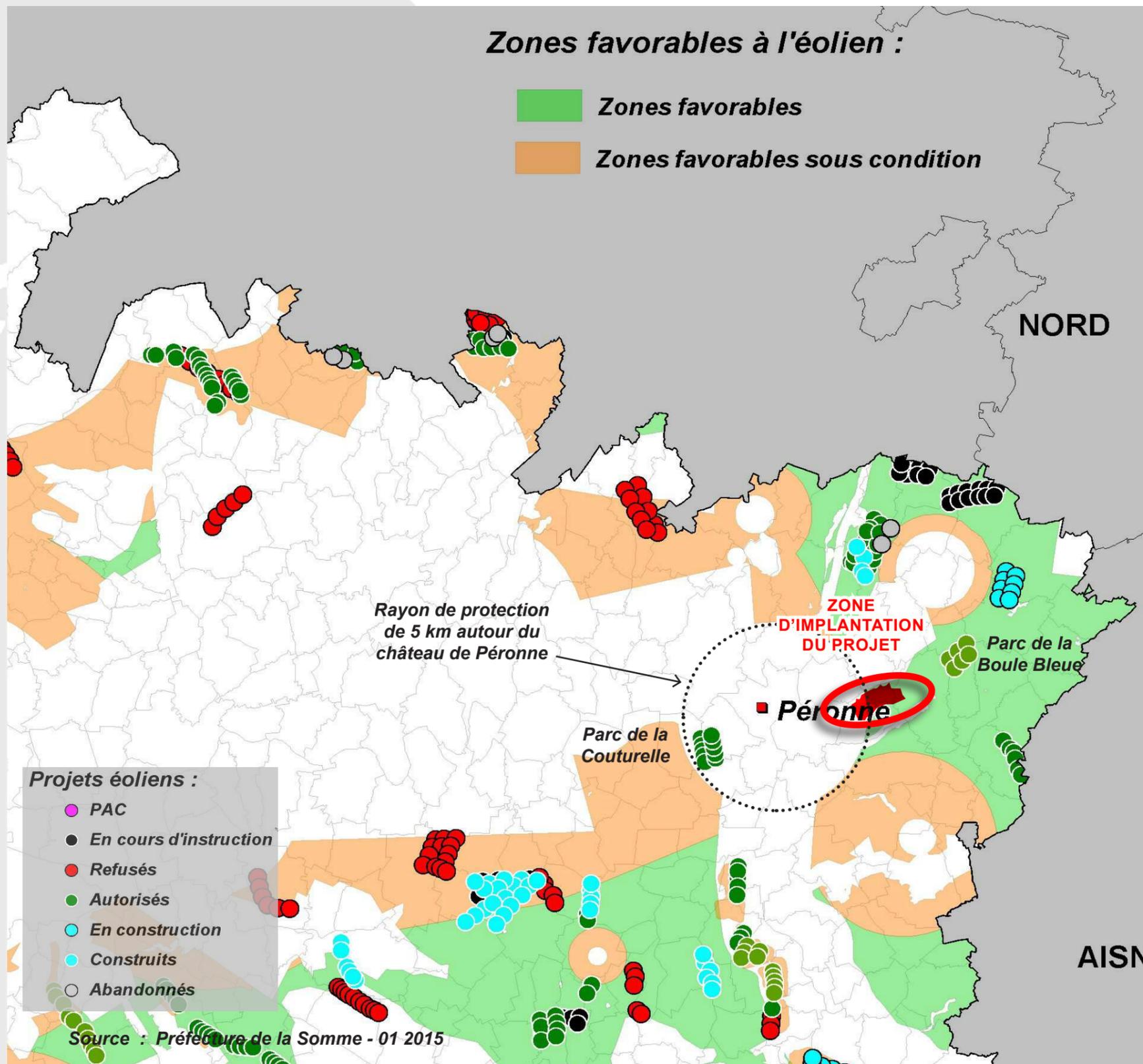
ZONE FAVORABLE DU SCHÉMA RÉGIONAL DE PICARDIE

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie a été annulé pour vice de forme. Malgré son annulation par le tribunal administratif en 2016 pour défaut d'évaluation environnementale, le SRCAE et ses annexes, et notamment le Schéma Régional Eolien (SRE), demeure à ce jour la référence en matière d'action publique régionale pour la transition énergétique. Il faut noter que les instances juridiques ne se sont pas prononcées sur la légalité interne des documents, dont les objectifs n'ont pas été censurés. Ainsi, les travaux techniques ayant servi de base à l'élaboration du schéma constituent un ensemble de données abouties sur lequel le projet peut s'appuyer.

La zone d'implantation du projet est localisée, pour partie, en zone favorable du Schéma Régional Éolien. La zone est localisée au niveau de la frange sud du paysage emblématique des « collines du Vermandois », la proximité du projet nécessite une vigilance vis-à-vis de ce paysage.

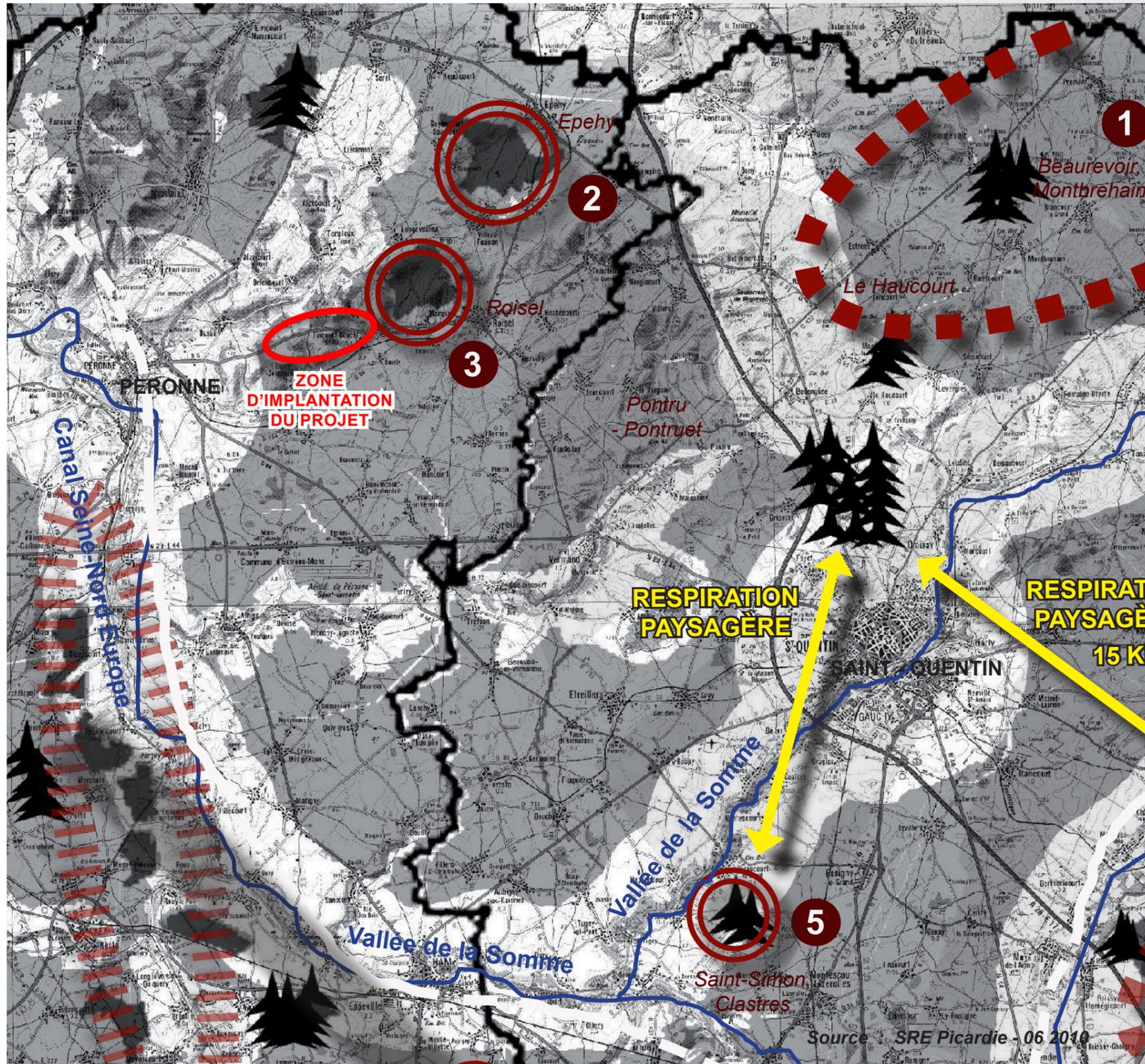
ZONE D'EXCLUSION LIÉE AU PATRIMOINE PROTÉGÉ DE LA VILLE DE PÉRONNE

La zone d'implantation du projet déborde un peu en partie ouest sur le périmètre de protection de la ville de Péronne (rayon de protection de 5 km défini à partir du château classé). Cette zone de protection définie de façon théorique ne signifie pas nécessairement qu'un impact visuel pourra s'observer à partir du patrimoine protégé. L'analyse des impacts visuels à partir des photomontages permet d'évaluer l'impact du projet sur ce patrimoine sensible qui comprends les fortifications, l'église saint-Jean et le château classé.



C.4 - Documents de cadrage de l'éolien

C.4.1 - Prescriptions du «Volet éolien» du Schéma Régional Climat-Air-Energie



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN

La zone d'implantation du projet est localisée à l'ouest du pôle n°3 (parc éolien de la Boule Bleue).

- DÉVELOPPEMENT EN PONCTUATION :

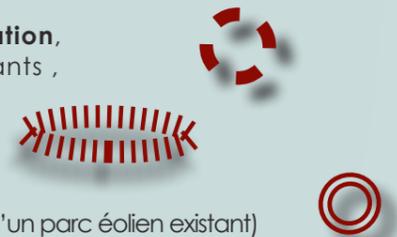
- PÔLES 2, 3, 4 et 5 :

Ces pôles ont vocation à être investis ou au cas échéant confortés dans le prolongement de l'existant, ceci dans le respect des principes de protection des paysages (éviter l'encerclement des communes, la saturation ou le mitage du paysage...).

STRATÉGIE GLOBALE :

Trois scénarii de développement sont possibles :

- Confortement des pôles de densification, soit la densification des projets existants,
- Développement en structuration :
- Développement en ponctuation : (investissement d'un pôle ou confortement d'un parc éolien existant)



- DÉVELOPPEMENT EN PONCTUATION :

Un parc éolien ponctuel peut dans certaines conditions se développer hors des pôles de densification ou de structuration. Il conviendra de ménager des respirations significatives avec les parcs voisins afin d'éviter le phénomène de mitage du paysage ou la lisibilité des parcs éoliens déjà existants. Ce développement interstitiel doit être très limité et très maîtrisé et s'appuyer, de préférence, sur un parc éolien existant.

- LES AXES DE STRUCTURATION :

Un parc éolien ou plusieurs parcs peuvent accompagner une ligne de force significative à l'échelle du grand paysage (ligne de force anthropique ou naturelle). Les projets éoliens se développent en ligne simple en respectant des respirations inter-séquences pour éviter un effet de barrière visuelle.

- LES PÔLES DE DENSIFICATION :

Plusieurs parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cohérent. Ainsi l'ensemble des éoliennes doit s'organiser dans une logique commune. Des distances de respiration significatives doivent être ménagées entre les différents pôles de densification. Dans la pratique si on tient compte des projets éoliens existants il peut arriver que cette distance de respiration soit plus courte, dans ce cas il faut éviter de rapprocher davantage les pôles.

C.4 - Documents de cadrage de l'éolien

C.4.2 - Plan de paysage du PTER du Cœur des Hauts-de-France

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Cœur des Hauts-de-France (PTER) a mis en oeuvre un **Plan de Paysage** finalisé fin 2021. Le PTER est chargé de mener des actions de promotion économique, d'aménagement du territoire et de développement culturel pour le compte de ses 3 Communautés de communes membres : Haute-Somme, Est Somme et Terre de Picardie.

Le Plan de paysage, lancé en 2017, offre l'opportunité de constituer une politique visant à protéger et à valoriser les espaces remarquables. Elle permet aussi de définir des valeurs paysagères communes notamment dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire et dans l'élaboration des PLUi. Enfin, elle est particulièrement pertinente dans le cadre de la construction du canal Seine Nord Europe qui va profondément modifier les paysages du territoire. Le plan de paysage comprend trois volets : l'analyse des paysages existants et de leurs dynamiques d'évolution, la fixation d'objectifs partagés de qualité paysagère, la définition d'un programme d'actions concrètes.

Des fiches de sensibilisation ont été élaborées, dont la **fiche n°11 concernant le développement de l'éolien sur le territoire (extrait ci-joint)**.

DES ÉOLIENNES BOULEVERSANT LES IDENTITÉS PAYSAGÈRES - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- Situé dans un couloir de vent important et offrant un paysage ouvert, propice à l'écoulement des vents, le territoire du PTER Cœur des Hauts-de-France est un terrain idéal pour l'installation d'éoliennes. Depuis quelques années, **elles ont ainsi investi progressivement les paysages, dont elles font évoluer l'identité et les perceptions.**

- Sur un paysage d'openfield, aux horizons ouverts, leur visibilité est maximale et leur verticalité s'oppose à l'horizontalité des paysages qu'elles complètent sans nécessairement les dénaturer.



- 1 - Parc éolien en grappe inscrit dans le relief du Vermandois - Roisel
- 2 - Parc éolien linéaire sur les plateaux du Santerre - Chaulnes

- Lorsque les sont organisées par petits groupes, avec des hauteurs et des inter-distances différentes, elles créent dans le paysage du Vermandois **des compositions parfois harmonieuses, en lien avec les boisements et les courbures du relief.**

- En Santerre, **le paysage des plateaux aux horizons ouverts augmente le phénomène d'accumulation.** Les éoliennes souvent alignées, avec des hauteurs identiques peuvent amener une image plus productive que paysagère.



- 3 - Accumulation d'éoliennes - Equancourt
- 4 - Éoliennes et ligne électrique dans la perspective - Villers-Carbonnel

● Éléments qualitatifs à protéger ● Éléments à améliorer

- La cohabitation avec les éléments patrimoniaux et les villages, dont elles bouleversent les compositions et les échelles, est également plus difficile. Le clocher autrefois point d'appel des villages, accroche moins le regard, dominé par la hauteur des mâts. Cela a pour effet de décomposer les mises en scène des entrées et silhouettes de village.



- 5 - Éoliennes venant perturber la silhouette du village - Barieux
- 6 - Éoliennes dans l'axe d'une rue - Equancourt

- En réponse aux enjeux climatiques et énergétiques, **les objectifs de production nationaux et européens ne sont pas toujours adaptés à l'échelle des territoires.** L'absence de plan de développement inter-communales, et la pluralité des acteurs qui dialoguent peu, entraînent l'incohérence des projets sur le terrain, malgré une volonté d'intégration paysagère à l'échelle des parcs.

- Les implantations sont réalisées par opportunisme et leur accumulation sur certains secteurs tendent à saturer et disqualifier les paysages, entraînant une vive contestation habitante.



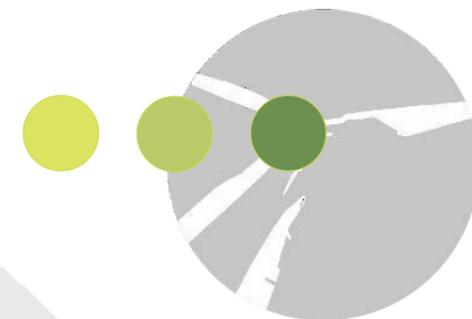
- 7 - Voie d'accès à un parc éolien - Roise
- 8 - Poste transformateur et voie d'accès - Roise

- Les aménagements liés à la création des parcs éoliens, voies d'accès, transformateurs, signalétique, ne sont pas toujours réalisés en cohérence avec l'identité paysagère du territoire et manquent parfois de qualité.

● Éléments existants à transformer

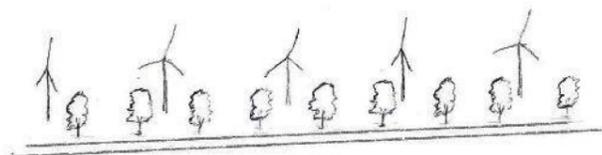
C.4 - Documents de cadrage de l'éolien

C.4.2 - Plan de paysage du PTER



Protection des éléments paysagers identitaires et patrimoniaux du territoire

- Limiter les impacts négatifs sur le paysage : altération de la biodiversité, dégradation des biotopes, transformation des horizons, diminution de la qualité du cadre de vie (nuisances visuelles et sonores), perte de valeur du foncier et de l'intérêt paysager du territoire, ... ;
- Empêcher l'implantation d'éoliennes dans l'axe des points de vue vers les silhouettes de villages, en particulier dans l'axe des clochers avec lesquels elles peuvent entrer en concurrence ;
- Empêcher l'implantation d'éoliennes dans l'axe des cimetières, limiter et encadrer leur présence à proximité ;
- Créer des parcs éoliens à l'échelle des villages à proximité (5 à 7 éoliennes en moyenne), reprenant leurs principes et densité de répartition ;
- Harmoniser les implantations des mâts en fonction des unités paysagères :
 - Dans le Santerre, aux horizons plats et ouverts, privilégier un système en alignement pouvant s'appuyer sur les grands axes routiers, à la manière des alignements d'arbres ;
 - Afin de conserver l'idée d'alignement dans le Santerre, éviter le doublement des lignes et veiller à un espacement régulier entre les éoliennes ;
 - Dans le Vermandois, au paysage vallonné, privilégier des systèmes en grappe en présentant des éoliennes aux hauteurs variées en lien avec le relief ;
 - Privilégier des implantations sur les hauteurs du relief en retrait des pentes afin de préserver les vues sur les vallées.
- En cas de covisibilité, préférer une vue de l'éolienne avec une partie de son mât qu'une vue des pales partiellement masquée ;
- Empêcher la covisibilité entre deux parcs de même échelle/distance et un élément paysager à protéger.



Aligner les éoliennes sur une ligne parallèle aux axes de transports sur les plateaux.

Qualification et intégration des éléments techniques aux identités paysagères et architecturales locales

- Qualifier les abords des installations ;
- Relier les cheminements créés aux chemins existants pour favoriser les parcours de randonnées.

Coordination de l'implantation d'éoliennes à l'échelle du PTER Coeur des Hauts-de-France

- Favoriser l'implantation d'éoliennes en petits groupes (5 à 7 MAX) et maintenir un espacement conséquent entre ces groupes ;
- Intégrer dans les PLUI les espaces à protéger ;
- Ne pas encercler les villages, maintenir de larges percées visuelles ;
- S'éloigner au maximum des villages, au-delà de la limite des 500m réglementaire ;
- Veiller à un espacement conséquent entre les parcs, de manière à ne pas rencontrer de phénomène d'accumulation ;
- Empêcher la densification des zones déjà largement impactées par l'implantation des éoliennes ;
- Considérant un paysage majoritairement ouvert, fonctionnant par système de bosquets, pour les boisements mais également pour les villages, privilégier des parcs de taille réduite composés idéalement de 5 à 7 éoliennes maximum reprenant ces principes ;
- Œuvrer à la réduction des désagréments nocturnes causés par les éoliennes (Lumières blanches, harmonisation des fréquences de clignotements, ...).
- Éviter la covisibilité avec les lignes à hautes tensions et penser à leur enfouissement dans le cadre de mesure de compensation.

SITES CONCERNÉS

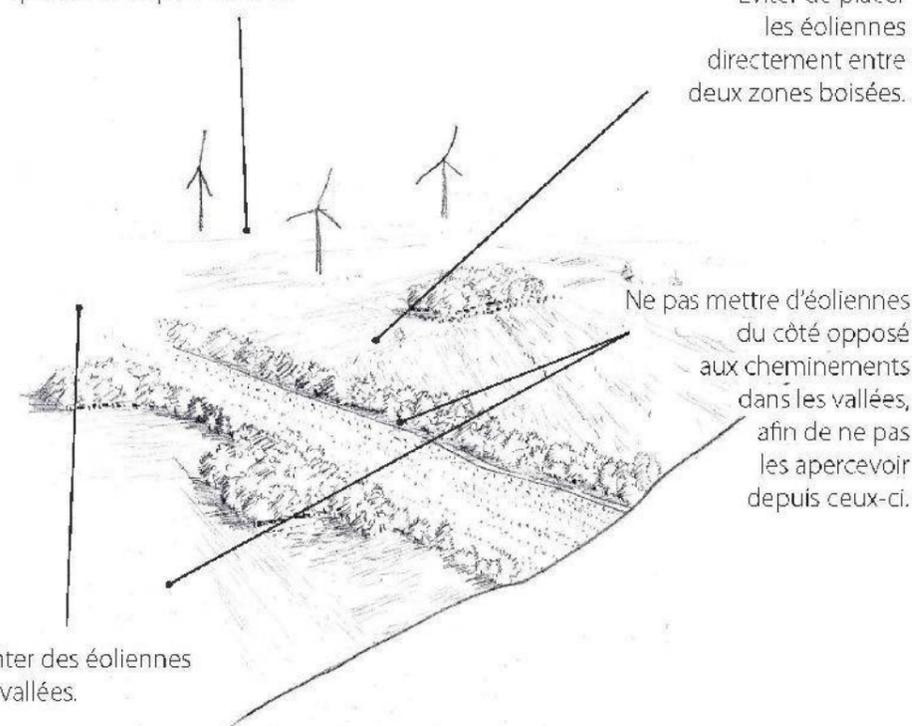
- Ensemble des communes ;
- Parc éoliens.

INDICATEURS DE SUIVI

- Pourcentage de mâts ayant un impact fort sur le paysage selon les critères définis dans une charte ;
- Nombre de mâts disposés et visibles sur une commune en rapport avec leur superficie.

Mettre les éoliennes suffisamment en retrait de la vallée pour ne pas les apercevoir depuis celle-ci.

Éviter de placer les éoliennes directement entre deux zones boisées.



Éviter d'implanter des éoliennes dans l'axe des vallées.

Synthèse des préconisations concernant l'éolien sur le territoire :

Harmoniser les implantations des mâts en fonction des unités paysagères :

- Dans le Vermandois, au paysage vallonné, **privilégier des systèmes en grappe** en présentant des éoliennes aux hauteurs variées en lien avec le relief ;
- **Privilégier des implantations sur les hauteurs du relief** en retrait des pentes afin de préserver les vues sur les vallées.

Créer des parcs éoliens à l'échelle des villages à proximité (5 à 7 éoliennes en moyenne),

- Ne pas encercler les villages, maintenir de larges percées visuelles ;
- **S'éloigner au maximum des villages**, au-delà de la limite des 500m réglementaire ;
- **Veiller à un espacement conséquent entre les parcs**, de manière à ne pas rencontrer de phénomène d'accumulation ;
- **Empêcher la densification des zones déjà largement impactées** par l'implantation des éoliennes.

C.5 - Contexte éolien

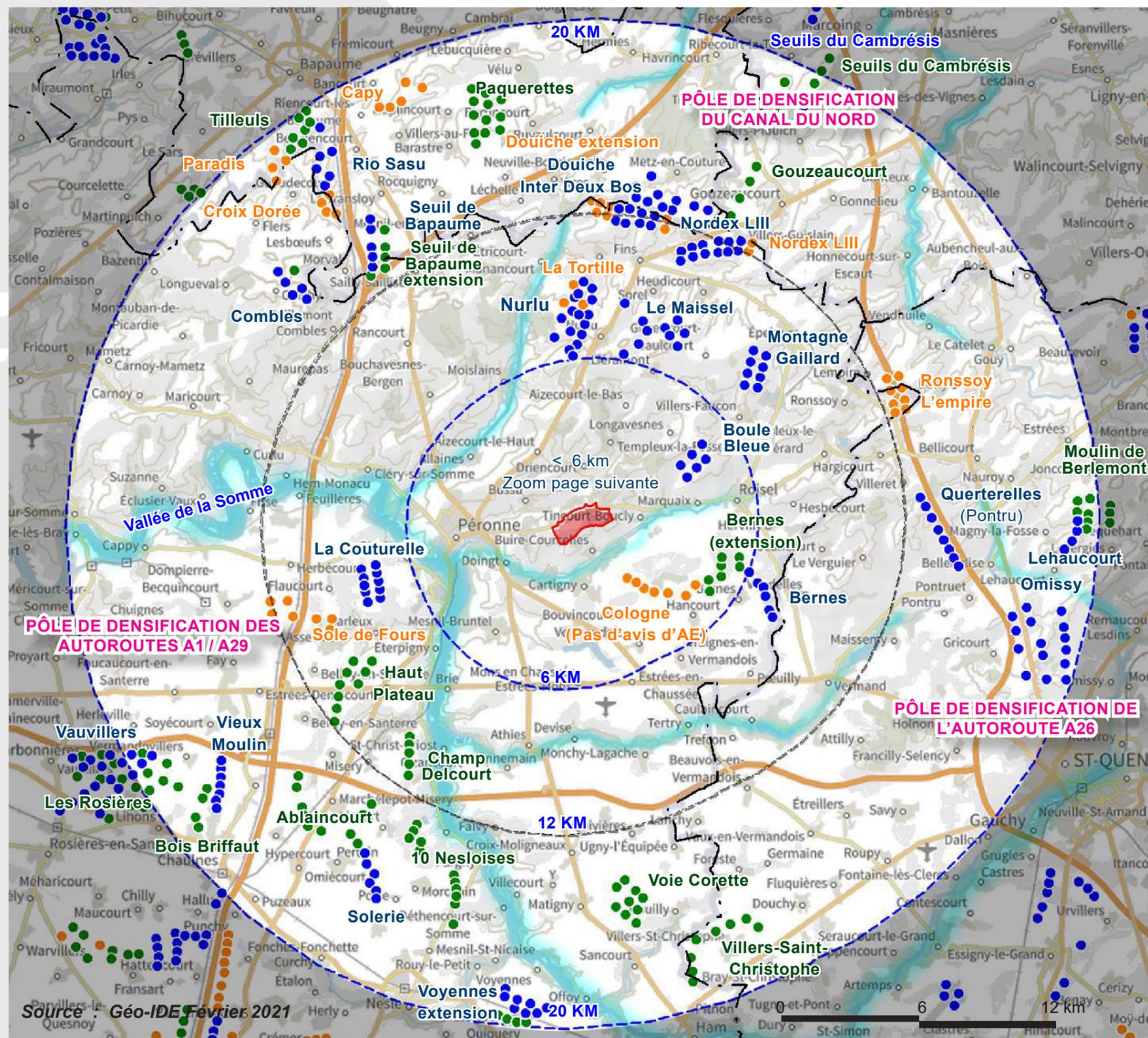
Aire d'étude éloignée (< 20 km)

UN CONTEXTE ÉOLIEN DENSE

L'aire d'étude éloignée permet d'observer la densification importante des projets éoliens en partie nord de l'aire d'étude (Pôle de densification du Canal du Nord) et en partie sud-ouest (Pôle de densification des autoroutes A1 / A29).

Parcs éoliens de 12 à 20 km : (suite de la liste en page suivante)

- - Parcs éoliens accordés et installés :
 - Parc éolien de **Voyennes** (8 éoliennes),
 - Parc éolien de **Solerie** (6 éoliennes),
 - Parc éolien de **Vieux-Moulin** (7 éoliennes),
 - Parc éolien de **Vauvillers** (16 éoliennes),
 - Parc éolien de **Comblès** (4 éoliennes),
 - Parc éolien du **Seuil de Bapaume** (5 éoliennes),
 - Parc éolien de **Rio Sasu** (5 éoliennes),
 - Parc éolien de **l'Inter Deux Bos** (9 éoliennes),
 - Parc éolien du **Seuil du Cambresis** (3 éoliennes),
 - Parc éolien de **Quarterelles** (8 éoliennes),
 - Parc éolien de **Omissy** (15 éoliennes),
 - Parc éolien **Nordex LIII** (12 éoliennes),
 - Parc éolien de **Lehaucourt** (4 éoliennes).
- - Parcs éoliens accordés mais non installés :
 - Parc éolien de **Voie Corette** (9 éoliennes),
 - Parc éolien de **Voyennes extension** (4 éoliennes),
 - Parc éolien des **10 Nesloises** (11 éoliennes),
 - Parc éolien de **Ablaincourt** (10 éoliennes),
 - Parc éolien du **Moulin de Berlemont** (9 éoliennes),
 - Parc éolien de **Tilleuls** (7 éoliennes),
 - Parc éolien de **Seuil de Bapaume extension** (5 éoliennes),
 - Parc éolien **Pâquerettes** (12 éoliennes),
 - Parc éolien de **Bois Briffaut** (4 éoliennes),
 - Parc éolien de **Les Rosières** (12 éoliennes),
 - Parc éolien de **Gouzeaucourt** (3 éoliennes),
 - Parc éolien du **Seuil du Cambresis** (3 éoliennes),
 - Parc éolien de **Villers-Saint-Christophe** (8 éoliennes).
- - Parcs éoliens en cours d'instruction :
 - Parc éolien de **Douiche extension** (7 éoliennes),
 - Parc éolien de **Capy** (5 éoliennes),
 - Parc éolien du **Paradis** (4 éoliennes),
 - Parc éolien **Nordex LIII** (2 éoliennes),
 - Parc éolien de **Ronssoy L'empire** (8 éoliennes),
 - Parc éolien de la **Croix dorée** (4 éoliennes).



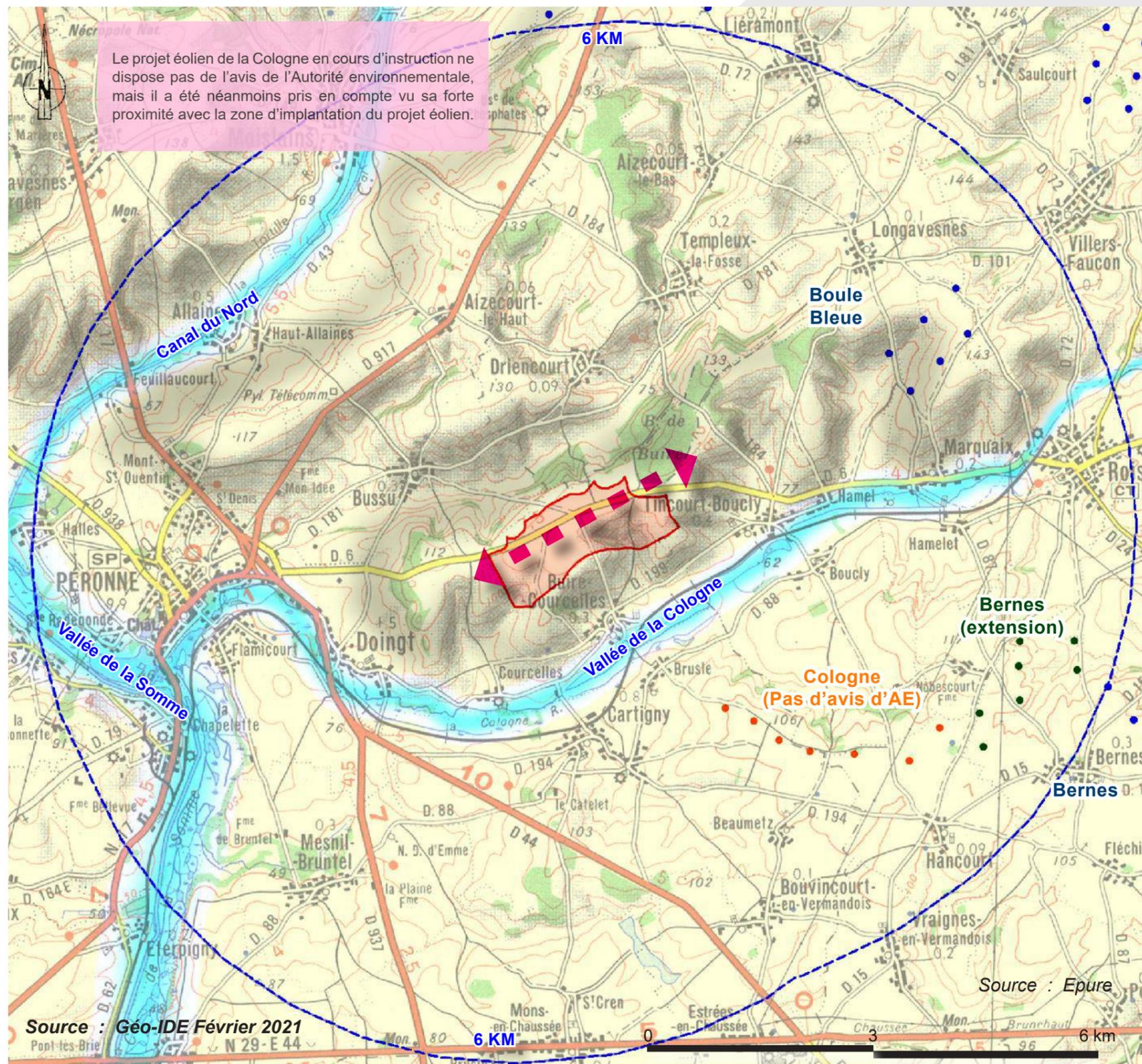
Zone d'implantation du projet (ZIP)

Rayons de 6 et 20 km autour de la zone de projet
Rayon de repérage (12 km)

Limites départementales

C.5 - Contexte éolien

Aire d'étude rapprochée (< 6 km)



Source : Géo-IDE Février 2021

Rayons de 6 et 20 km
autour de la zone de projet

Zone d'implantation
du projet (ZIP)

L'aire d'étude rapprochée est très peu investie par l'éolien, seuls trois parcs sont accordés, dont un en extension de l'existant. Le parc éolien de la Cologne est en cours d'instruction mais ne dispose pas a priori d'avis de l'autorité environnementale, vu sa proximité il a été néanmoins pris en compte.

Parcs éoliens de 6 à 12 km :

- - Parcs éoliens accordés et installés :
 - **Parc éolien de Bernes** (6 éoliennes), à 6 km, hauteur de 126 m en bout de pales.
 - **Parc éolien le Maisseil** (10 éoliennes), à 6,3 km de la zone d'implantation du projet, hauteur de 150 m en Bdp*
 - **Parc éolien de la Montagne Gaillard** (8 éoliennes), à 7,6 km, hauteur de 126 m en bout de pales.
 - **Parc éolien de Nurlu** (16 éoliennes), à 6 km, hauteur de 125 m en bout de pales.
 - **Parc éolien de la Couturelle** (10 éoliennes), à 7,5 km, hauteur de 121 m en bout de pales.
 - **Parc éolien de Nordex LIII** (12 éoliennes), à 10,7 km de la zone d'implantation du projet, hauteur de 130 m en Bdp*
 - **Parc éolien de Douiche** (8 éoliennes), à 11,8 km, hauteur de 130 m en bout de pales.
- - Parcs éoliens accordés mais non installés :
 - **Parc éolien du Haut-plateau** (9 éoliennes), à 9,7 km de la zone d'implantation du projet, hauteur de 180 m en Bdp*
 - **Parc éolien du Champs Delcourt** (9 éoliennes), à 10 km de la zone d'implantation du projet, hauteur de 121 m en Bdp*
- - Parcs éoliens en cours d'instruction :
 - **Parc éolien de la Tortille** (9 éoliennes), à 6,8 km de la zone d'implantation du projet, hauteur de 150 m en Bdp*
 - **Parc éolien de Sole de Fours** (8 éoliennes), à 9,8 km de la zone d'implantation du projet, hauteur de 180 m en Bdp*

Parcs éoliens à moins de 6 km :

- - Parcs éoliens accordés et installés :
 - **Parc éolien de la Boule Bleue** (6 éoliennes), à 3,4 km, hauteur de 130 m en bout de pales.
- - Parcs éoliens accordés mais non installés :
 - **Parc éolien de Bernes (extension)** (7 éoliennes), à 4,7 km de la zone d'implantation du projet, hauteur de 150 m en Bdp*
- - Parcs éoliens en cours d'instruction :
 - **Parc éolien de la Cologne** (7 éoliennes), **Sans avis de l'AE** à 2,5 km de la zone d'implantation du projet, hauteur de 180 m en Bdp*

* Bdp = Hauteur en bout de pales



C.5 - Contexte éolien

Parcs éoliens environnants



Parc éolien de la Boule Bleue perçu à partir de la zone d'implantation du projet



Parc éolien de Bernes perçu à partir de la départementale 121 à Vermand. La zone d'implantation du projet est localisée en arrière-plan

C.5 - Contexte éolien Parcs éoliens environnants



Parc éolien de Nurlu perçu à partir de la départementale 917 au sud de Fins

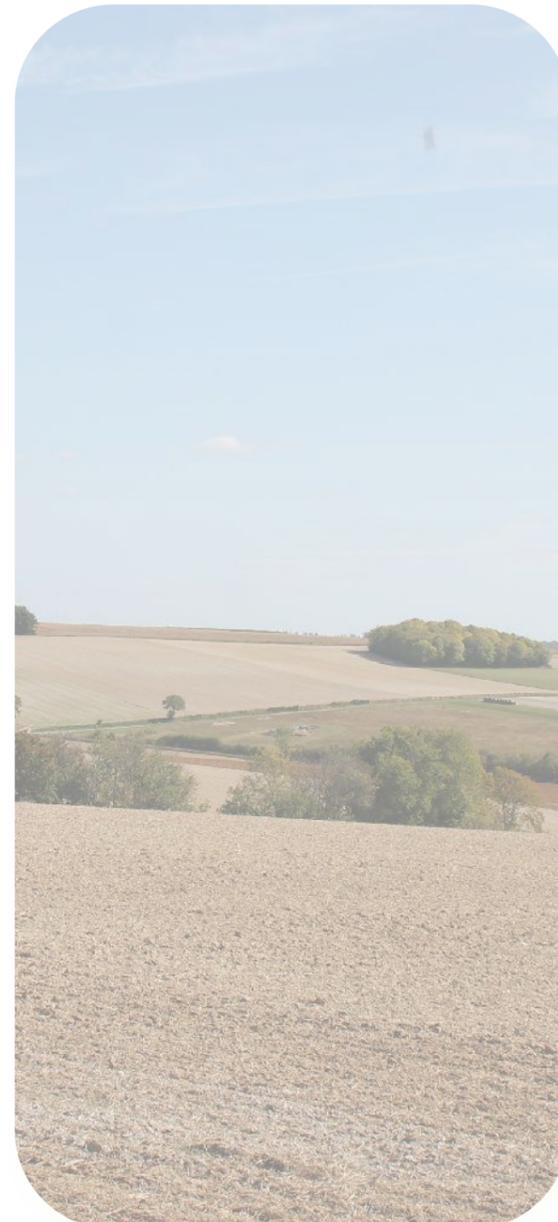


Parc éolien de la Couturelle perçu à partir du village de Flaucourt



D / PATRIMOINE PAYSAGER

Ce chapitre traite du patrimoine paysager remarquable. Il recense le patrimoine présent dans l'aire d'étude et évalue sa sensibilité potentielle vis-à-vis de l'éolien.



D.1 - Entités paysagères

Carte de repérage

L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE COMPREND CINQ GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES

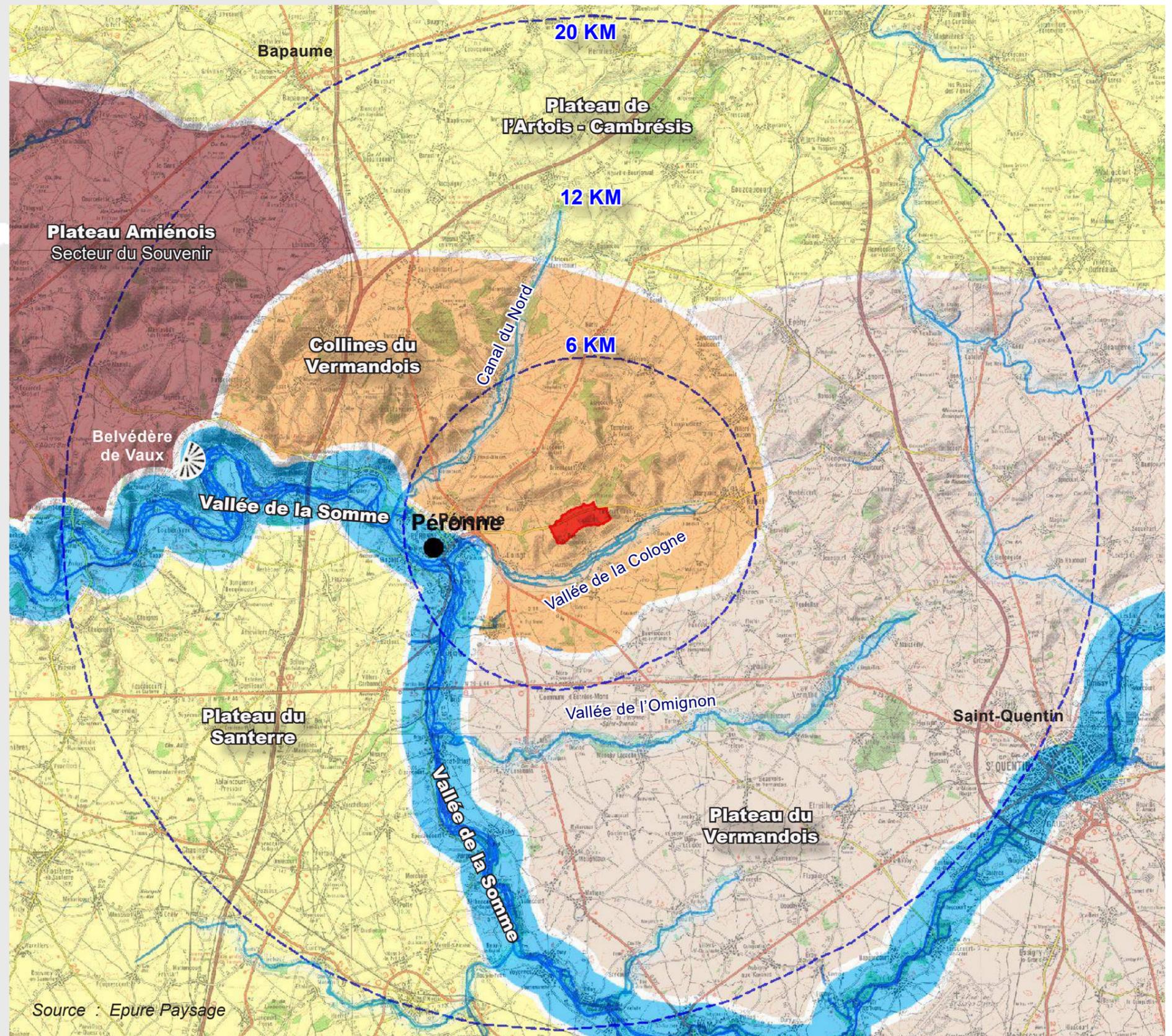
L'entité de paysage des **Collines du Vermandois**, est un plateau largement vallonné qui accueille la zone d'implantation du projet.

Les entités de paysage du **Plateau du Santerre et du Vermandois**, sont tous deux de vastes plateaux plus ou moins ondulés dédiés aux grandes cultures.

La **vallée de la Somme** crée une large parenthèse verte qui tranche avec les vastes plateaux agricoles qu'elle traverse.

L'entité de paysage du **Plateau Amiénois**, est un secteur vallonné qui s'inscrit dans la continuité des Collines du Vermandois. Ce territoire lourdement marqué par les combats de la grande guerre, et qui compte de nombreux lieux de mémoire, est appelé « secteur du souvenir ».

L'entité de paysage du **Plateau de l'Artois - Cambrésis**, est un vaste plateau agricole ouvert à perte de vue qui s'étend, d'ouest en est, du département du Pas-de-Calais au département du Nord.

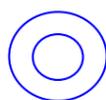


ÉLÉMENT REMARQUABLE : (non protégé)

- Belvédère



Zone d'implantation du projet (ZIP)

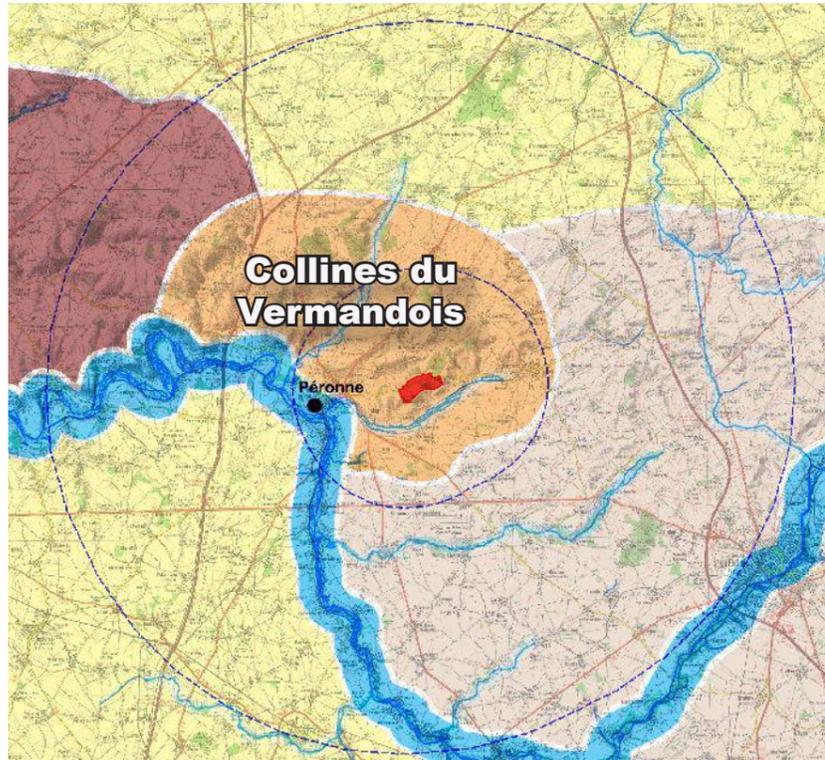


Rayons de 6 et 20 km autour de la zone de projet

Source : Epure Paysage

D.1 - Entités paysagères

1 - Collines du Vermandois



Par opposition aux plateaux openfield environnants, ce paysage aux vallonnements marqués fait apparaître les caractéristiques des reliefs picards, composés de vallées sèches dissymétriques, mis en évidence par les rideaux de végétation. Vouées en majorité aux grandes cultures, les collines du Vermandois sont ponctuées de bosquets. Ces ensembles boisés occupent le plus souvent des poches argileuses. Les points de vue majeurs sont donnés par les panoramas en belvédère à partir de la D917 (Cambrai-Péronne) implantée sur un coteau. Ce territoire est marqué par la ligne de front de 1914-1918 et tous les villages ont été détruits. La partie ouest du territoire comprend des sites de mémoire importants de la première guerre mondiale (Rancourt, Bouchavesnes-Bergen,...).

Altitude : entre 50 et 150 mètres (vallées et points hauts).

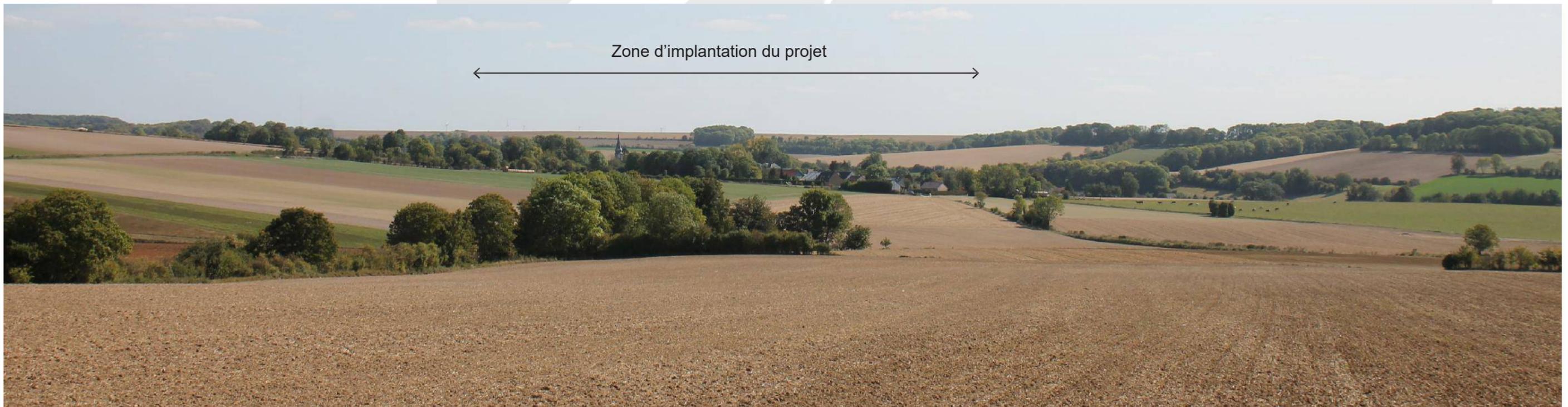
Enjeux et sensibilités par rapport à l'éolien :

Cette entité de paysage vallonnée offre des lignes de forces favorables au développement de l'éolien notamment le long des vallées (Cologne, Tortille, Canal du Nord,...).

Niveau de sensibilité : Fort (en perception proche dans un rayon de 6 km) à modéré (en perception éloignée au delà de 6 km).



Route départementale 181 à Templeux-la-Fosse

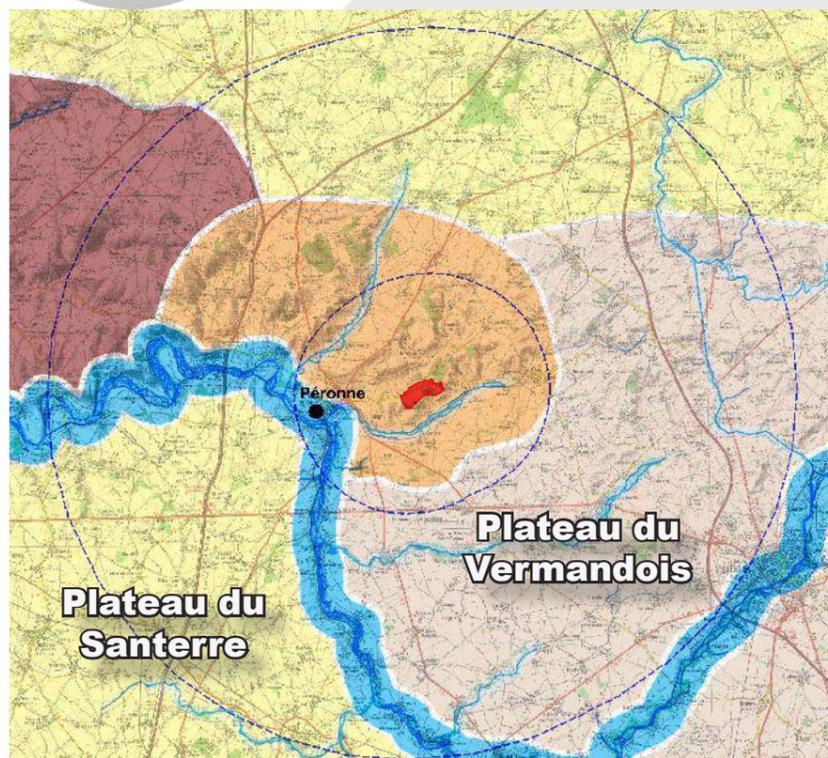


Village de Bussu, zone d'implantation du projet et éoliennes de Bernes à l'horizon



D.1 - Entités paysagères

2 - Plateaux du Santerre et du Vermandois



Les deux grands plateaux, séparés par la vallée de la Somme et localisés dans un département différent, présentent néanmoins de grandes similitudes. Les plateaux dont les ondulations s'accroissent d'ouest en est sont incisés par des vallées (la Somme, l'Omignon,...). Les sols sont propices aux grandes cultures (betteraves, pommes de terre, céréales, oléagineux,...). Elles occupent la majorité de ce plateau limoneux et caractérisent ce paysage d'openfield. Quelques bosquets ponctuent çà et là l'espace agricole et témoignent de secteurs moins fertiles (terres argileuses). Les rares boisements occupent les versants des vallées ou les rebords de plateau. Du fait de la rareté des obstacles visuels le regard file vers l'horizon seulement accroché par quelques éléments verticaux (clochers, silos, châteaux-d'eau, lignes THT,...).

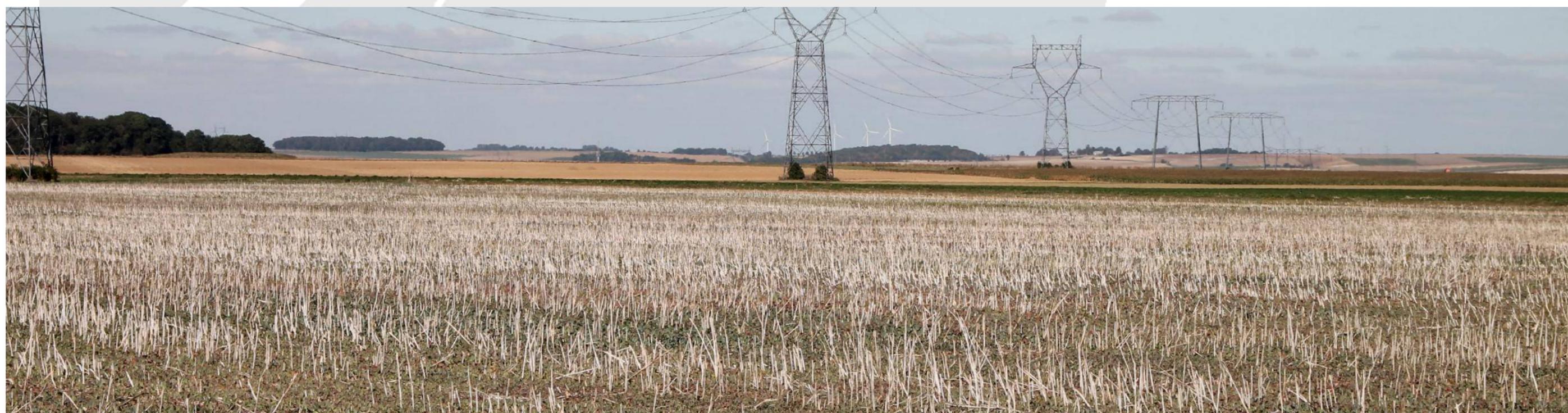
Altitude moyenne : 90 (Santerre) à 120 mètres (Vermandois)

Enjeux et sensibilités par rapport à l'éolien :

Cette entité de paysage très ouverte présentera des intervisibilités avec le projet éolien. Niveau de sensibilité : Fort (en perception proche dans un rayon de 6 km) à modéré (en perception éloignée au delà de 6 km).



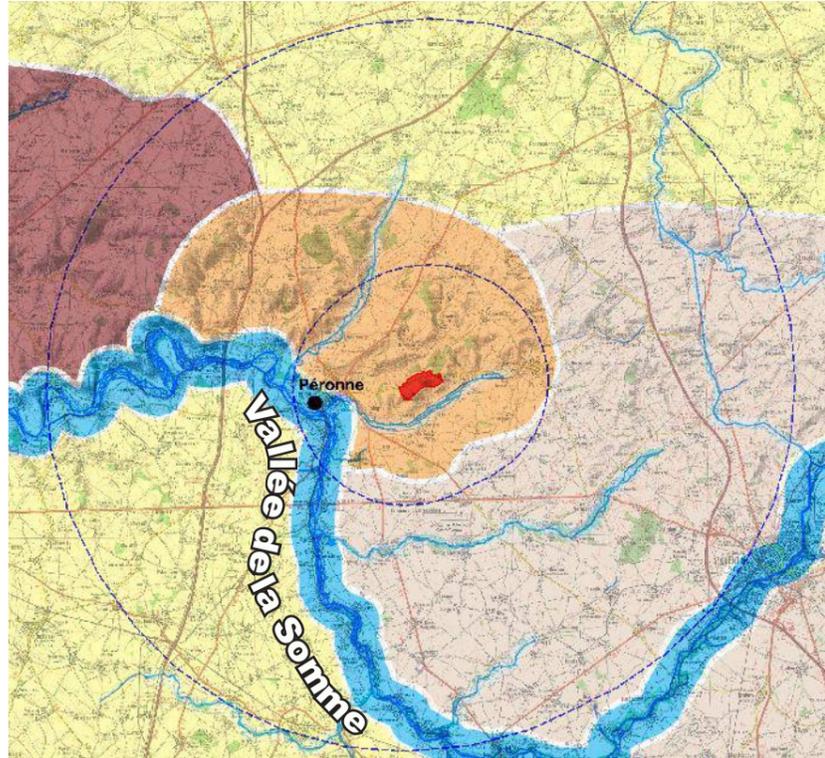
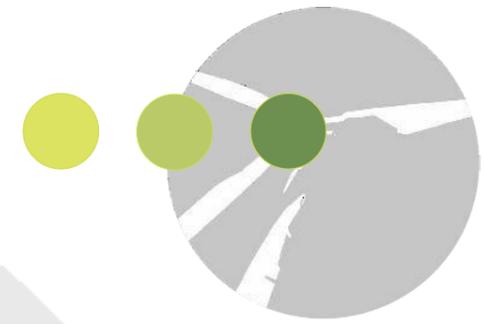
Plateau du Vermandois à l'ouest de Vermand



Plateau du Santerre aux abords de l'A1 (RN 29). La zone d'implantation du projet n'est pas perceptible à partir de ce point de vue.

D.1 - Entités paysagères

3 - Vallée de la Somme



La vallée de la Somme prend deux aspects distincts :

- La **haute-Somme** (à l'ouest de Péronne), paysage caractérisé par les méandres de la Haute-Somme qui présentent des coteaux relativement marqués et des belvédères remarquables.
- Des sources au canal du nord, la **Somme amont** (de Péronne à Ham), présente un paysage de vallée à la topographie peu marquée mais caractérisé par une forte présence de boisements. De ce fait, les vues lointaines sont limitées dans ces paysages assez intimistes. La vallée est un axe de circulation, empruntée par le canal de la Somme défini comme une autoroute fluviale dans l'Atlas des Paysages de la Somme, et qui sera doublé par le projet de canal à grand gabarit Seine Nord Europe. Altitude : entre 50 et 100 mètres (vallées et coteaux).

Enjeux et sensibilités par rapport à l'éolien :

Ce paysage de vallée accompagné par une végétation souvent dense ne permet pas le plus souvent de perception de la zone d'implantation du projet. Hormis à partir des coteaux de la Haute-Somme qui de par leur altitude offre des possibilités de perception. Niveau de sensibilité: Modéré (coteaux de la Haute-Somme exposés vers la zone d'implantation du projet) et de faible à nul (fonds de vallées).



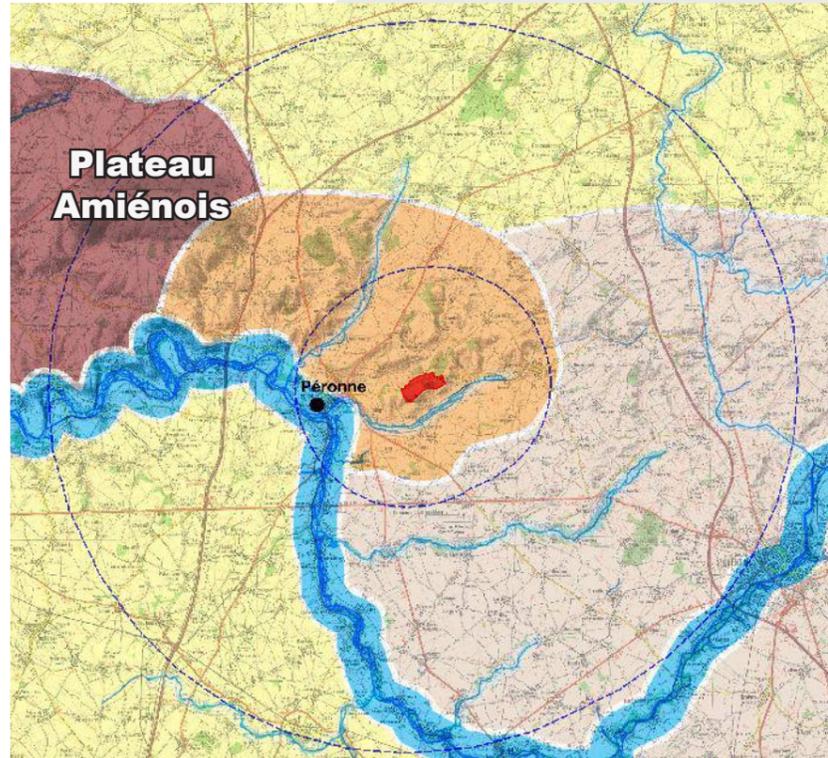
Vallée de la Somme amont à Saint-Christ-Briost



Haute-Somme perçue à partir du belvédère de Vaux

D.1 - Entités paysagères

4 - Plateau Amiénois (secteur du souvenir)



Le paysage du secteur du Souvenir prend la forme d'un plateau vallonné, entaillé par des vallées sèches et ponctué de boisements. Le paysage a été totalement remodelé par la Grande Guerre, une grande partie des villages ayant été rasés. De nombreux cimetières militaires sont visibles à grande distance, en plein champ, aux abords des routes et à proximité des villages. De grands mémoriaux, comme à Thiepval (mémorial britannique) ou Longueval (mémorial sud-africain), s'imposent dans le paysage par leur architecture monumentale. Précisons que Thiepval localisé à plus de 26 km est situé dans l'aire d'étude très éloignée.

Altitude : entre 50 et 150 mètres (vallées et points hauts)

Enjeux et sensibilités par rapport à l'éolien :

Ce paysage éloigné de plus de 14 km de la zone d'implantation du projet bénéficie de l'atténuation visuelle liée à la distance. Les sites de mémoire les plus emblématiques ne présentent pas de perspectives visuelles orientées vers la zone d'implantation du projet (Thiepval, Beaumont-Hamel,..) et sont entourés par une végétation dense.

Niveau de sensibilité : faible du fait de la distance et de la configuration des sites.



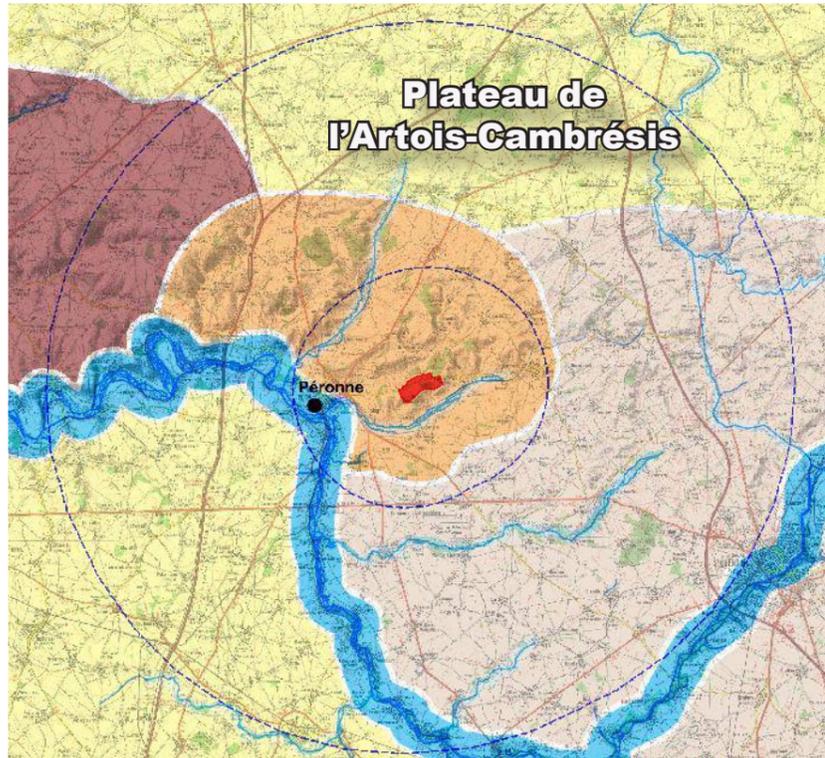
Cimetière britannique près de Vaux



Secteur du souvenir à Rancourt, à gauche nécropole nationale et chapelle du souvenir. A droite cimetière allemand. La zone d'implantation du projet n'est pas perceptible à partir de ce point de vue.

D.1 - Entités paysagères

5 - Plateaux de l'Artois - Cambrésis



Les deux grands plateaux sont contigus, dédiés aux grandes cultures agricoles. Peu de choses les distinguent sinon leur appartenance à deux départements différents. Ces paysages sont ceux de l'openfield par excellence. Les champs couvrent des surfaces importantes. Les cultures industrielles (céréales, plantes sarclées, ...) sont la règle. Tout le paysage a été transformé pour optimiser le travail de la terre et laisser libre cours à une agriculture industrielle. Les cultures intensives dominent le paysage. Ravagés par les guerres, traversés par tant et tant d'infrastructures (autoroutes, TGV, lignes électriques,...), ces paysages ont sans cesse été « redessinés », jusqu'à l'épuration. Les chemins, les talus, les arbres alignés ou les bois, les rares fermes isolées acquièrent ici une densité à la mesure de l'espace ouvert qui les révèle.

Altitude : 100 à 120 mètres

Enjeux et sensibilités par rapport à l'éolien :

Cette entité de paysage très ouverte présentera des intervisibilités ponctuelles avec le projet éolien comme l'illustre la modélisation de la zone de visibilité (p 16). Niveau de sensibilité : Faible à nul.

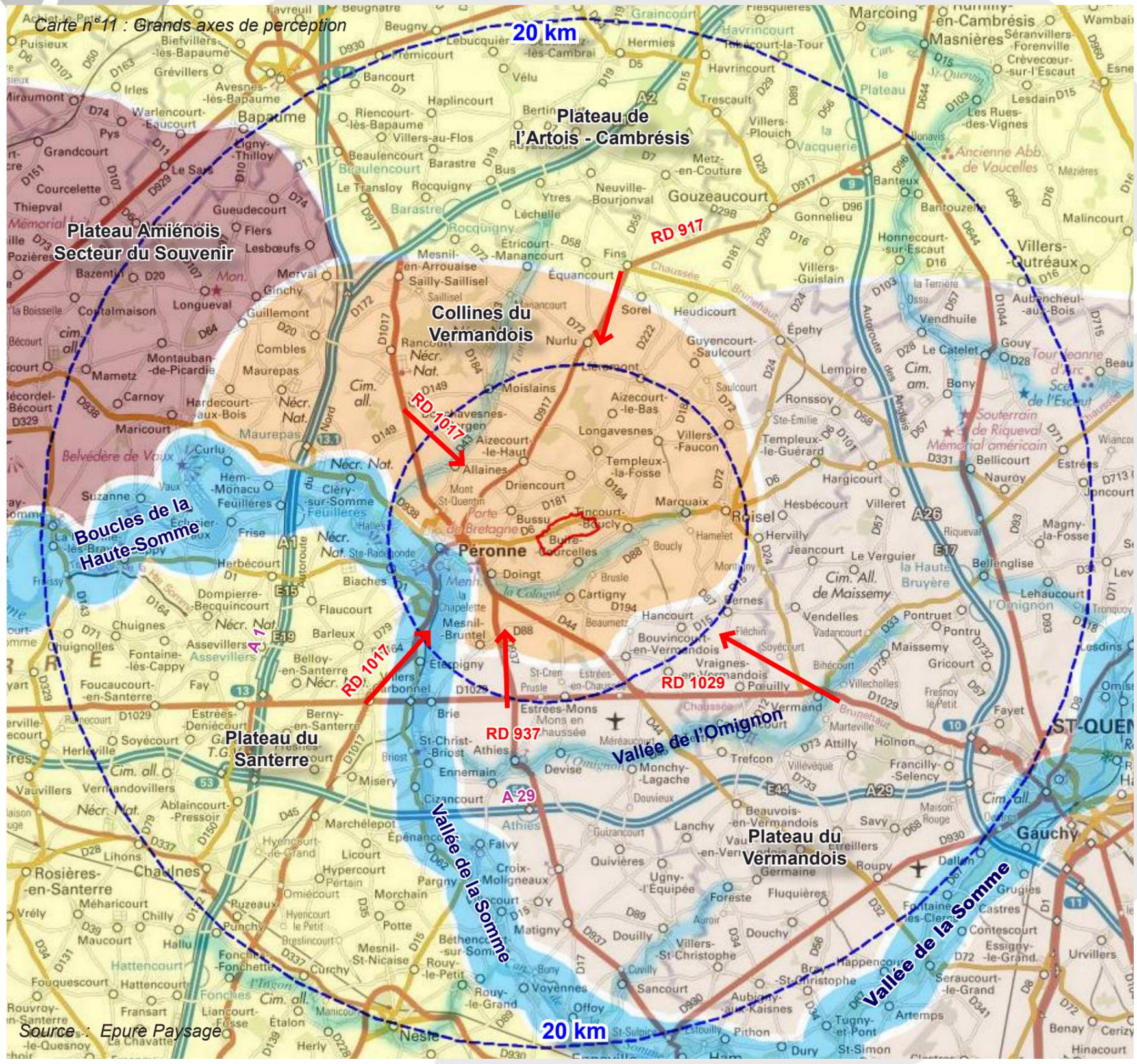


Route départementale 930 entre Bapaume et Cambrai



Plateau du cambrésis entre Bapaume et Cambrai. Perception cinétique des éoliennes à partir de la Rd 930. La zone d'implantation du projet n'est pas perceptible à partir de ce point de vue.

D.2 - Grands axes de perception visuelle



PERCEPTION À PARTIR DE L'AIRE ÉLOIGNÉE (6 À 20 KM)

La modélisation des zones de visibilité du projet (page 10) montre que les perceptions seront plus fortes à partir des plateaux localisés au sud de la zone d'implantation du projet (plateaux du Vermandois et du Santerre). La zone d'implantation du projet étant localisée au sud des collines du Vermandois les perceptions à partir des plateaux situés au nord (Artois et Cambrésis) seront atténuées du fait du relief des collines présent en avant-plan.

- Perception à partir des plateaux :
Les perceptions les plus fortes s'observent à **partir des plateaux sud** qui sont en relation visuelle directe avec la zone d'implantation du projet.

Perception à partir des grands axes et des plateaux environnants :

- La **1017**, qui relie Roye à Bapaume, offre des perceptions axiales fortes, dans les deux sens, vers la zone d'implantation du projet.

- La **RD 917**, qui relie Cambrai à Péronne, et la **RD 937** offrent également des perceptions axiales fortes.

- La **RD 1029** offre des perceptions latérales marquées entre Saint-Quentin et Vermand.

- Les **autoroutes A1, A26 et A29**, qui passent à plus de 10 km, et souvent en tranchée et des contextes boisés, offre des perceptions latérales atténuées.

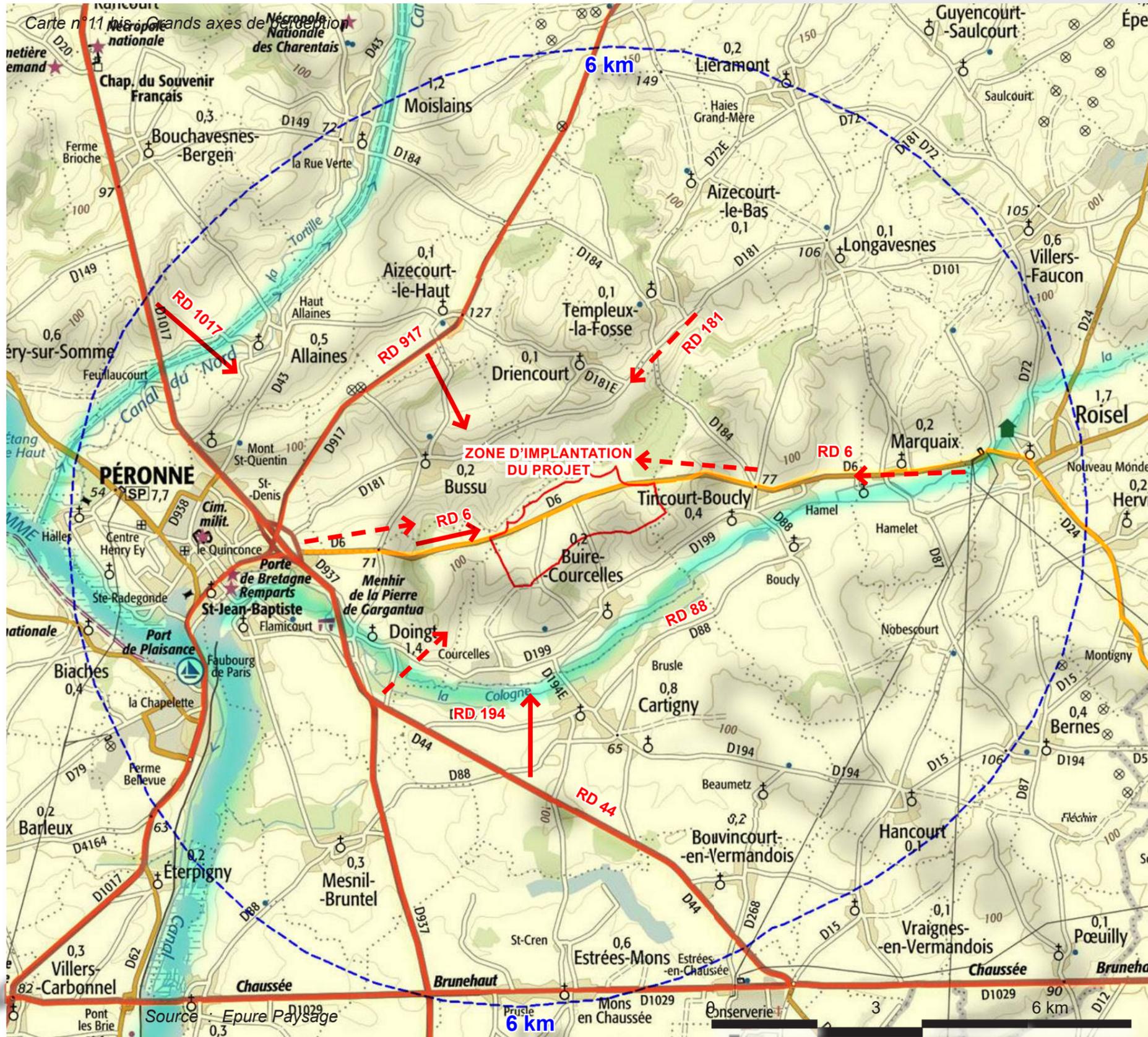
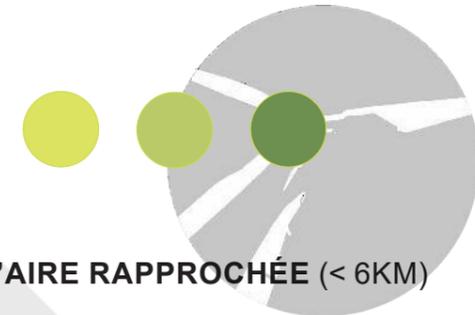
- Perception à partir des vallées :
Les vallées éloignées, lesquelles accueillent de nombreuses communes, sont relativement protégées vis-à-vis des interactions visuelles avec la zone d'implantation du projet. Les vallées de l'aire d'étude éloignée bénéficient de l'écran visuel lié aux coteaux notamment pour la vallée de l'Omignon et les boucles de la Haute-Somme. En ce qui concerne la vallée de la Somme entre Péronne et Ham, laquelle dispose de coteaux moins marqués, il s'agit surtout de la végétation qui bloque les vues lointaines.

DEGRÉ DE PERCEPTION DES PARCS ÉOLIENS

Perception marquée :
Perception axiale ou latérale marquée et en rapport direct avec la zone d'implantation du projet



D.2 - Grands axes de perception visuelle



PERCEPTION À PARTIR DE L'AIRE RAPPROCHÉE (< 6KM)

Les perceptions très rapprochées se font à partir des routes secondaires dédiées surtout à la desserte locale. La zone d'implantation du projet est traversée par une départementale qui relie Péronne à Roisel.

- Perception à partir du plateau :

Les perceptions les plus marquées se font à partir du **sommet des collines** environnant la zone d'implantation du projet. Le paysage étant vallonné les perceptions peuvent être rapidement atténuées par la topographie. La perception à partir des vallées est réduite du fait de la présence de coteaux marqués. Un certain nombre d'axes offrent des perceptions privilégiées de la zone d'implantation du projet comme les départementales proches de la zone d'implantation du projet :

- La **RD 6** offre une perception axiale forte in situ et des perceptions plus ou moins marquées en fonction de la topographie dans les deux sens entre Péronne et Roisel.
- La **RD 917**, qui relie Cambrai à Péronne offre une perception axiale forte au sud d'Aizecourt-le-Haut.
- La **RD 44** entre Estrées-en-Chaussée et Péronne offre des perceptions marquées mais latérales et assez ponctuelles du fait des écrans topographiques et boisés.
- La **RD 1017** offre une perception axiale ponctuelle au sud de Bouchavesnes-Bergen et au-dessus du canal du Nord.
- La **RD 181** offre au niveau de Bussu une perception latérale forte puis atténuée avec l'éloignement par la topographie et les avant-plans boisés.
- Les **RD 194 et 88** ne présentent aucune perception du site du fait de la végétation dense de la vallée de la Cologne en avant-plan.

DEGRÉ DE PERCEPTION DES PARCS ÉOLIENS

Perception marquée :
Perception axiale ou latérale marquée et en rapport direct avec la zone d'implantation du projet

Perception plus ou moins atténuée :
Perception atténuée par un avant-plan topographique, bâti ou végétal (boisement ou jardins), ..





D.2 - Grands axes de perception visuelle

Zone d'implantation du projet



Route départementale 917 à la hauteur d'Aizecourt-le-Haut

Zone d'implantation du projet



Route départementale 44 près de Cartigny

D.2 - Grands axes de perception visuelle



Route départementale 1017 à Bouchavesnes-Bergen vers la zone d'implantation du projet

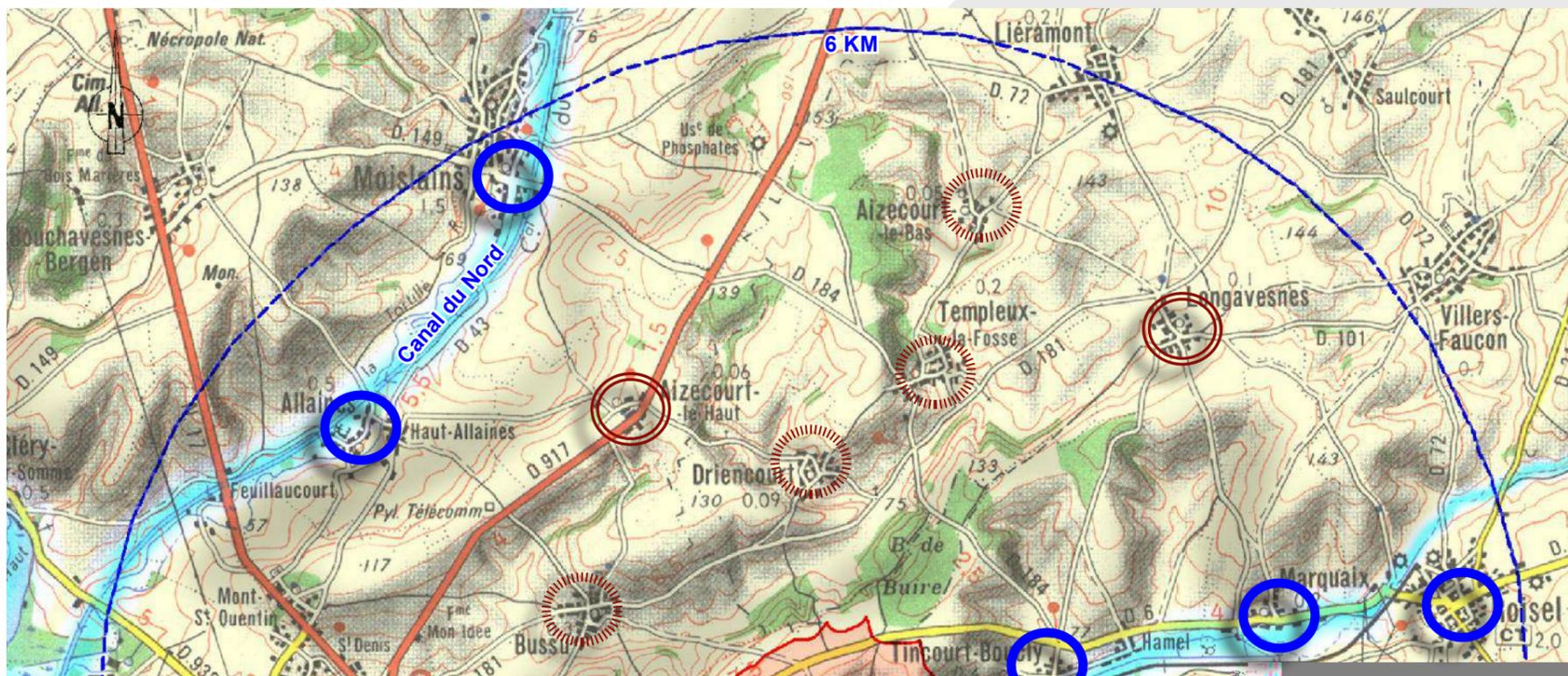


Route départementale 6 au niveau de la zone d'implantation du projet



D.3 - Cadre de vie

D.3.1 - Typologie de l'habitat et perceptions



Du fait de la diversité des paysages et de la topographie plus ou moins complexe présente dans l'aire d'étude éloignée, la perception de la zone d'implantation du projet à partir des villages sera très variable. Deux grands types d'implantation de l'habitat peuvent être distingués.

L'HABITAT DES COLLINES

Concerne toute la moitié nord de l'aire d'étude rapprochée qui est caractérisée par des vallonnements amples et boisés. Parmi ce paysage, les communes de vallées sont les plus représentées. Il faut distinguer les villages de vallées humides qui sont liés à un cours d'eau, des villages de vallées sèches et par ailleurs les villages sommitaux qui sont plutôt groupés :

Villages de vallées humides : Les vallées de la Somme, de la Cologne et du canal du Nord sont parcourues par des cours d'eau et un cortège végétal plus ou moins dense qui atténue les perceptions. Ces villages sont étirés dans le sens de la vallée. Les vues vers la zone d'implantation du projet y sont souvent très réduites du fait de la présence d'écrans topographiques, bâtis et végétaux.

Villages de vallées sèches : Situés dans des replis de relief ils sont relativement abrités des vents de plateau mais toujours protégés par une lisière végétale. Ces villages sont groupés.

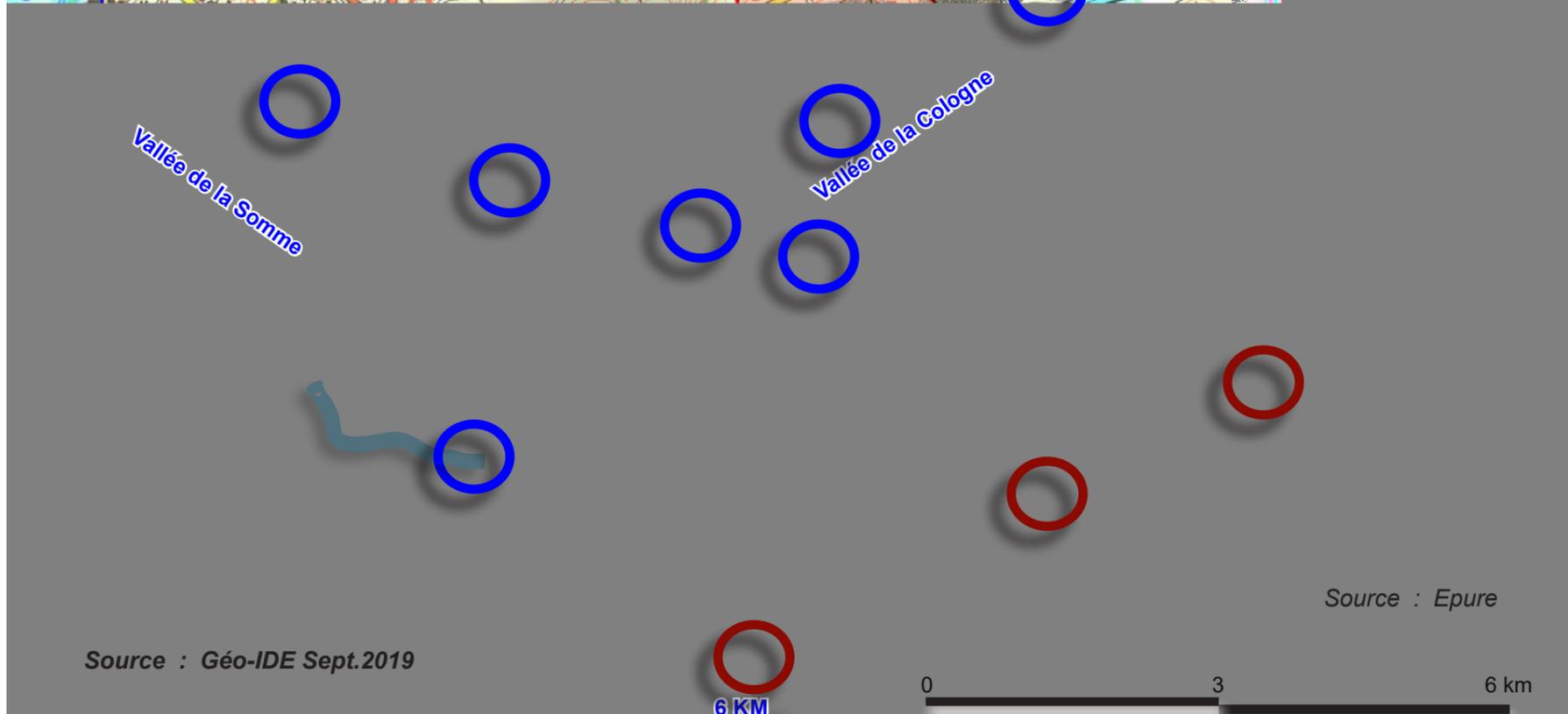
Villages sommitaux : ces villages peu représentés sont localisés sur des hauteurs comme Aizecourt-le-Haut et Longavesnes. Ce sont ces villages qui sont potentiellement les plus exposés visuellement à un impact visuel.

L'HABITAT DES PLATEAUX

Ce type d'habitat est présent autour des collines du Vermandois, dans le Santerre, l'Artois et le Cambresis. Les communes concernées sont souvent entourées par une frange végétale arborée plus ou moins dense qui les protège des vents de plateau souvent rudes en hiver. Le bâti traditionnel est groupé.

TYPLOGIE DES VILLAGES DU SECTEUR :

| Habitat des collines | | Habitat de plateau | |
|----------------------|--------------|--------------------|----------------|
| Vallée humide | Vallée sèche | Villages sommitaux | Plateau dégagé |
| | | | |



Source : Géo-IDE Sept.2019

Source : Epure



D.3.1 - Typologie de l'habitat et perceptions

Villages de vallée

Habitat de vallée humide



Village de Tincourt-Boucly et vallée de la Cologue perçus à partir du hameau de Boucly

Habitat de vallée sèche



Commune de Bussu

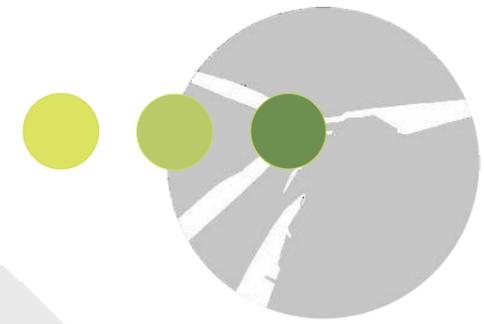
Les villages de fonds de vallées s'étirent le long des cours d'eau, par contre l'urbanisation récente a tendance à grimper sur les coteaux comme à Péronne



D.3.1 - Typologie de l'habitat et perceptions

Villages de vallée

Villages de plateau



Habitat sommital



Commune d'Aizecourt-le-Haut perçue à partir de la départementale 6

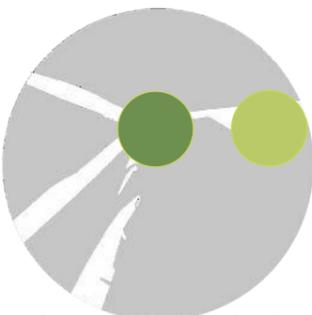
Habitat de plateau



Village de Mons-en-Chaussée perçu à partir de la départementale 1029

Les habitats de plateau sont de dimension plus modeste que les villages de vallées et se présentent le plus souvent sous la forme de hameaux ou de fermes isolées





D.3.2 - Perceptions à partir de l'habitat environnant

Commune de Buire-Courcelles

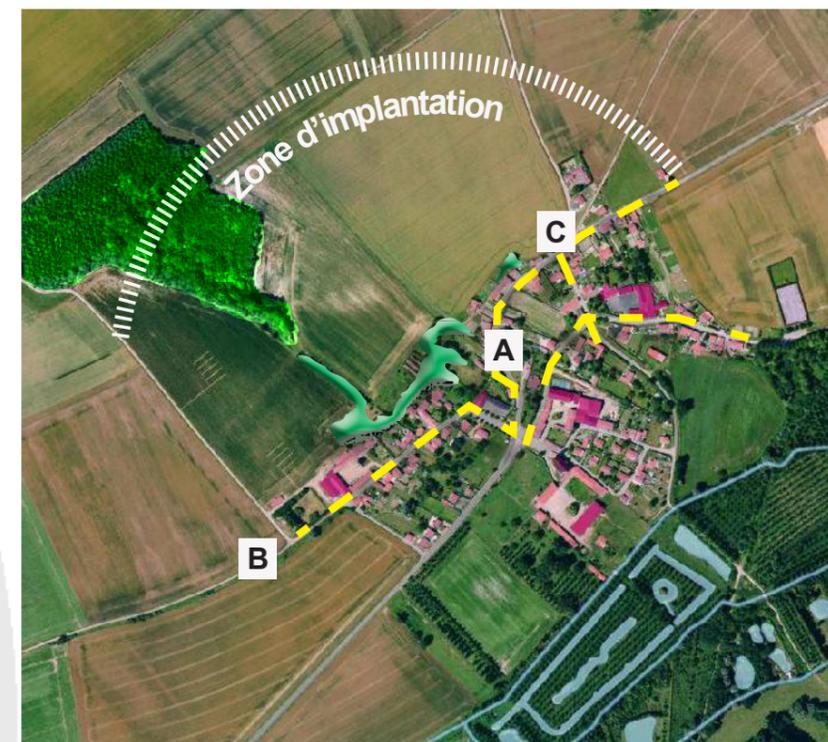
* Voir carte de repérage page 35

La commune de Buire-Courcelles est localisée à proximité de la zone d'implantation du projet laquelle est située sur le plateau en contre-haut du village. De ce fait, des perceptions s'observeront à partir des entrées de commune et ponctuellement lors de la traversée à partir de la départementale 199.

Impact des projets éoliens existants : aucune perception d'un projet éolien existant n'est possible à partir de l'agglomération et elle est ponctuelle à partir de la sortie est du village par la départementale 199.



Perception à partir de la traversée de village dans l'axe de la rue, point de vue ponctuel vers la zone d'implantation du projet.



Légende de la carte : Végétation :  Rue principale : 



Perception à partir de l'entrée du village et de la départementale 199. La perception est filtrée par l'avant-plan bâti et végétal.

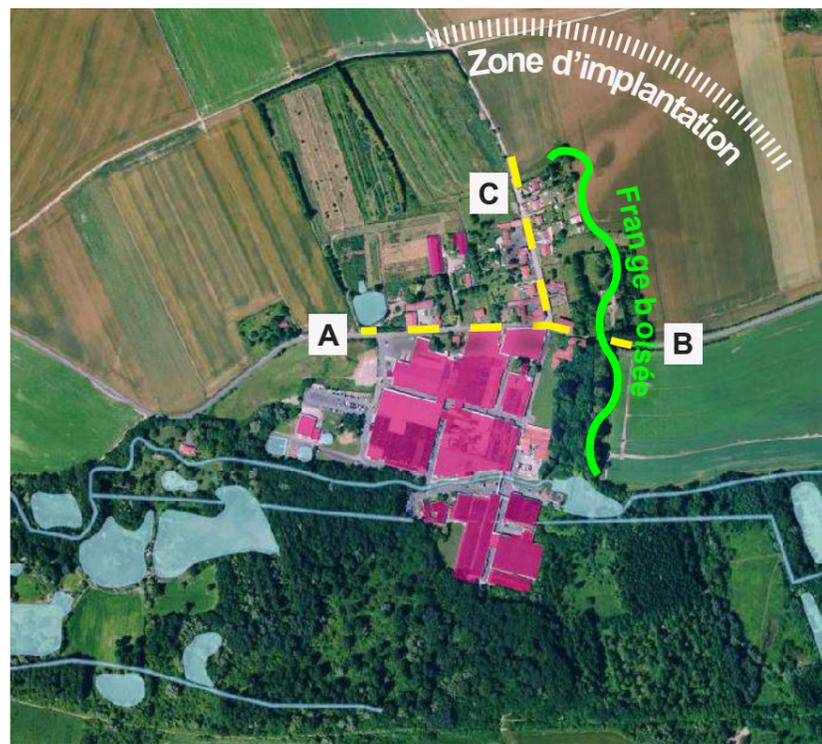


Perception de la frange nord du village, rue Marin.

D.3.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

Commune de Buire-Courcelles - Hameau de Courcelles

* Voir carte de repérage page 35



Légende de la carte : Végétation : Rue principale :

Le hameau de Courcelles est implanté au pied du plateau sur lequel est positionnée la zone d'implantation du projet et à proximité de ce dernier. Néanmoins, la configuration du village qui est entouré par des séquences arborées atténue les perceptions autant au niveau des entrées de village qu'au niveau de sa traversée à partir de la départementale 199.

Impact des projets éoliens existants : aucune perception d'un projet éolien existant n'est possible à partir de l'agglomération et en sortie de village par la départementale 199. Le projet éolien le plus proche est localisé à plus de 7 km.



Perception à partir de l'entrée de village ouest

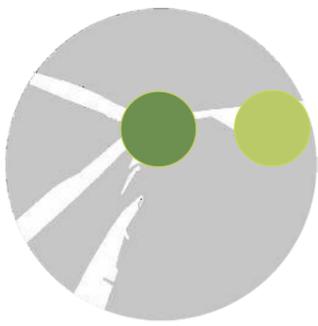


Perception à partir de la sortie de village est



Perception à partir des franges nord du village, rue de Bussu





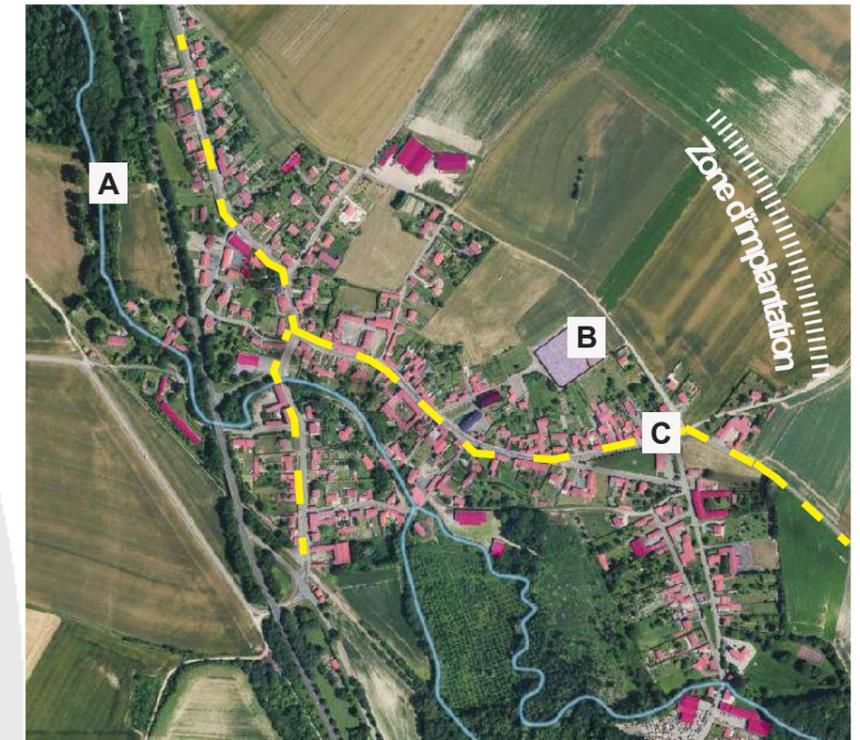
D.3.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

Commune de Doingt

* Voir carte de repérage page 35

Le village de Doingt localisé le long de la vallée de la Cologne bénéficie d'un cadre verdoyant agréable qui l'isole de son environnement. Néanmoins une perception ponctuelle et partielle de la zone d'implantation du projet est possible à partir de la sortie est du village. Le cimetière britannique (non protégé) situé en frange nord de la commune dans un espace dégagé offre une perception vers la zone d'implantation du projet éolien.

Impact des projets éoliens existants : aucune perception d'un projet éolien existant n'est possible à partir de l'agglomération et au niveau des sorties de village.



Une partie du village est intégrée dans la végétation qui accompagne la vallée de la Cologne



Perception à partir du cimetière britannique, la zone d'implantation du projet est localisée dans l'axe des commémorations

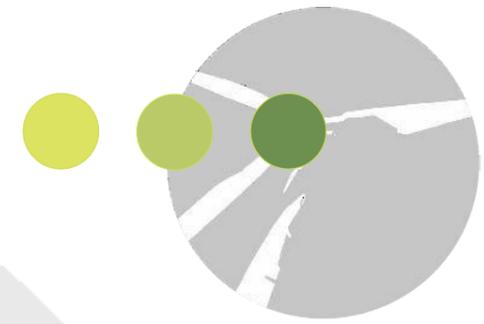


Perception à partir de la sortie est du village

D.3.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

Commune de Tincourt-Boucly

* Voir carte de repérage page 35



Légende de la carte : Végétation : Rue principale :

La commune de Tincourt-Boucly localisée à proximité de la zone d'implantation du projet offre des perceptions à partir des franges nord-ouest du village et plus ponctuellement à partir de sa traversée (place du village).
Impact des projets éoliens existants : aucune perception d'un projet éolien existant n'est possible à partir de l'agglomération où aucune perspective visuelle n'est orientée vers un parc éolien existant. Le parc éolien de la Boule Bleue est bien visible (> 2 km) en sortie est du village à partir des départementales 6 et 199.



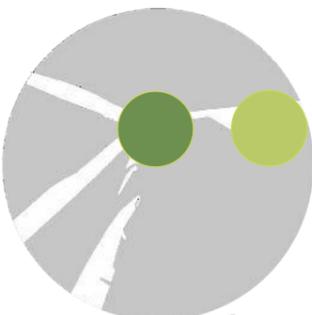
Perception à partir de la place de Tincourt, rue de la Flaque



Perception à partir de la sortie nord de la commune par la départementale 6



Perception à partir de la sortie ouest du village par la départementale 199



D.3.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

Commune de Cartigny

* Voir carte de repérage page 35

Le village de Cartigny est situé le long de la vallée de la Cologne dont les rideaux boisés constituent un écran visuel dense qui masque la zone d'implantation du projet. De ce fait, aucune perception de la zone d'implantation du projet projeté n'est possible à partir de la frange nord-ouest du village. Par contre, le point de vue en hauteur, visible à partir de l'entrée sud de la commune, permet de percevoir la zone d'implantation du projet de façon intégrale, il s'agit du point de vue le plus marquant.

Impact des projets éoliens existants : aucune perception significative d'un projet éolien existant n'est possible à partir de l'agglomération situé le long de la vallée de la Cologne et sa ripisylve. Plusieurs parcs éoliens sont visibles à partir des hauteurs du village, de façon distante et partielle, le parc de la Boule Bleue (> 7 km), de la Montagne Gaillard (> 11km) et de Nurlu / Le Maissel (> 11km).



Les franges nord de la commune sont marquées par les boisements qui accompagnent la vallée de la Cologne lesquels masquent la perception de la zone d'implantation du projet.



Légende de la carte : Végétation :  Rue principale : 



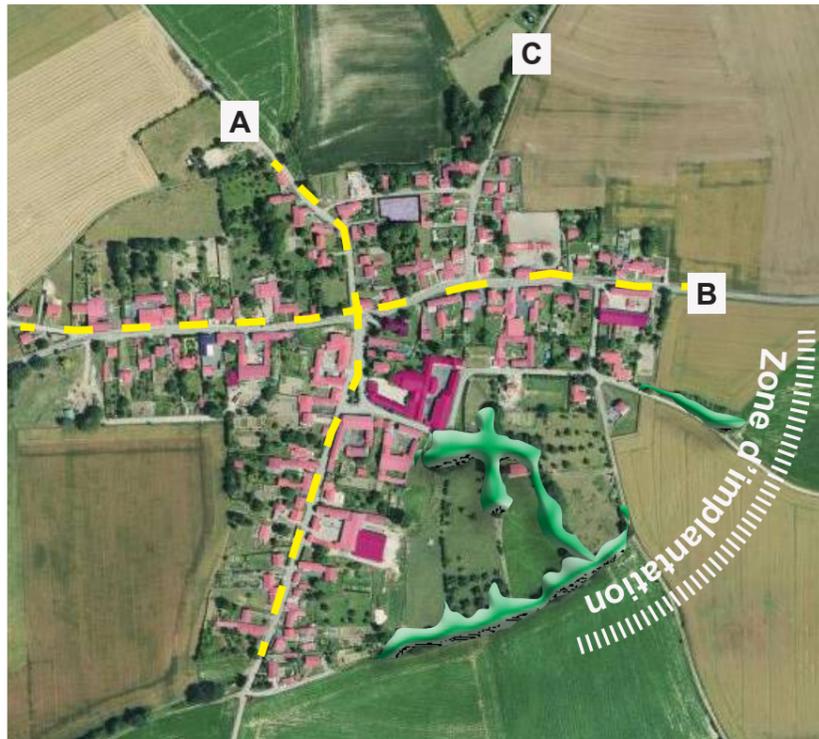
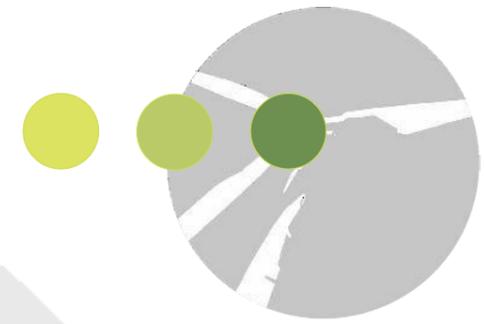
Perception à partir de la sortie nord-est du village par la départementale 88



Perception à partir de l'entrée sud du village par la départementale 88

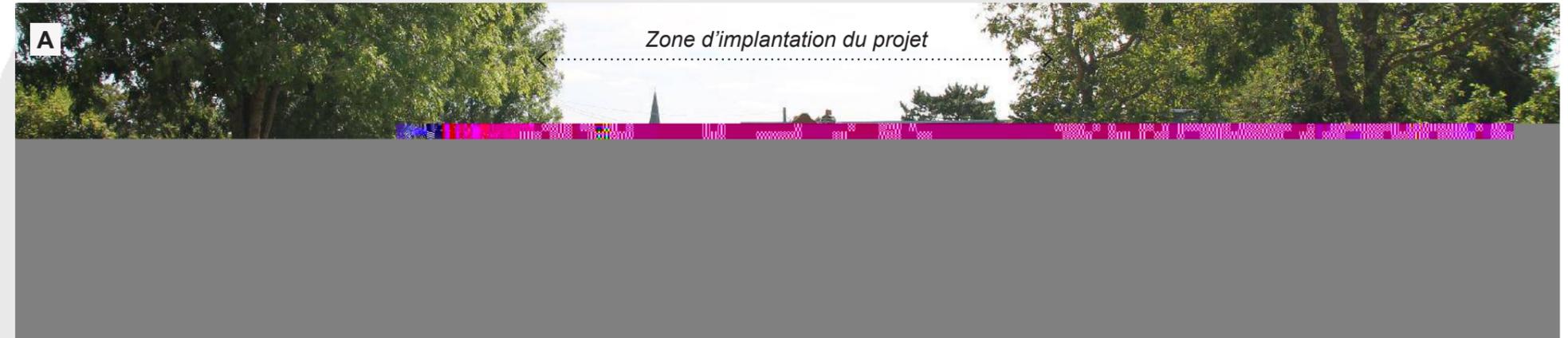
D.3.2 - Perception à partir de l'habitat environnant Commune de Bussu

* Voir carte de repérage page 35



Légende de la carte : Végétation : Rue principale :

La commune de Bussu ne présente pas de perspective visuelle orientée vers la zone d'implantation du projet, seule la frange est (photo B) offre une perception latérale laquelle est atténuée par le boisement en avant-plan.
Impact des projets éoliens existants : aucune perception d'un projet éolien existant n'est possible à partir de l'agglomération. Seul le parc éolien de la Boule Bleue est visible de façon distante et très partielle (> 6 km) à partir de la sortie est du village par la départementale 181.



Perception à partir de l'entrée nord du village par la rue du Bois. La zone d'implantation du projet masqué par le bâti et la végétation n'est perçu que partiellement et ponctuellement.



Perception à partir de la sortie est du village par la départementale 181



Perception du village à partir de la rue des Essarts (chemin rural peu fréquenté) situé au nord de la commune. Cette vue permet de visualiser la frange végétale qui accompagne le village.

D.3.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

Commune d'Aizecourt-le-Haut

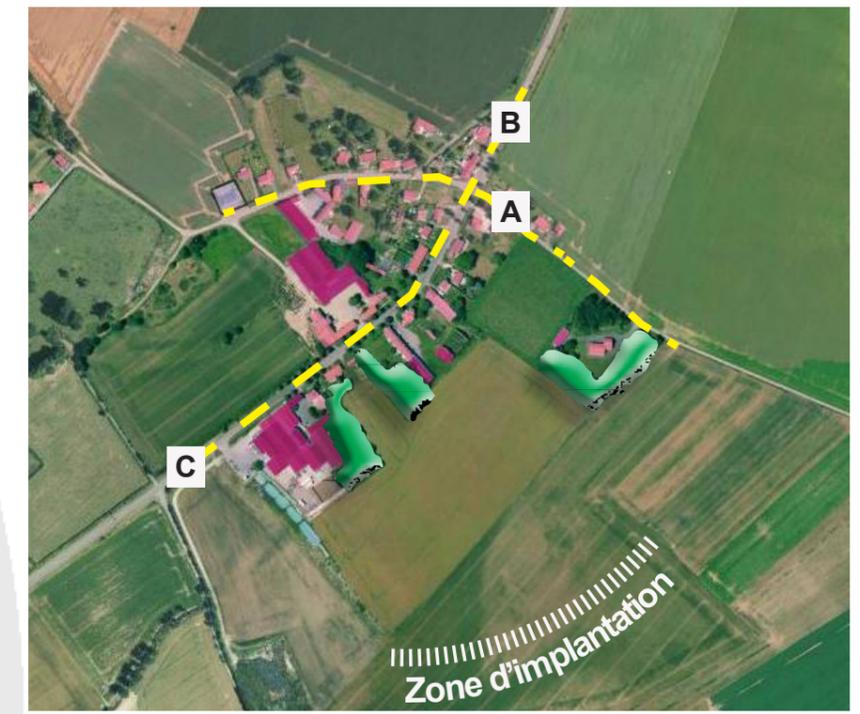
* Voir carte de repérage page 35

Le village situé sur le plateau s'étire le long de la départementale 917, laquelle offre hors agglomération des perceptions marquées sur le paysage environnant et la zone d'implantation du projet. Néanmoins, le village ne présente pas de perspective visuelle orientée vers la zone d'implantation du projet, seules des perceptions latérales plus ou moins marquées sont possibles à partir de l'entrée nord et de la sortie ouest du village.

Impact des projets éoliens existants : aucune perception d'un projet éolien existant n'est possible à partir de l'agglomération. Le parc éolien de la Boule Bleue est visible en sortie nord du village par la départementale 917 (>6 km), les parcs de Nurlu / Le Maissel de façon très partielle (> 4 km). Et à partir de la sortie sud par la départementale 917, le parc éolien de la Couturelle (> 8 km).



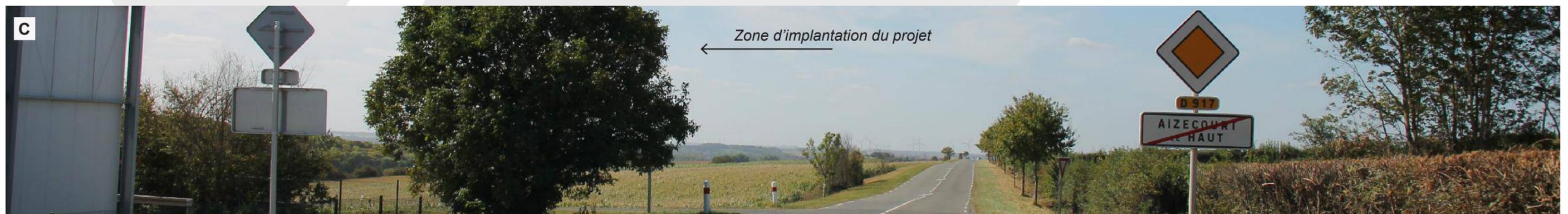
Perception à partir de la route de Driencourt



Légende de la carte : Végétation :  Rue principale : 



Perception à partir de l'entrée nord par la départementale 917

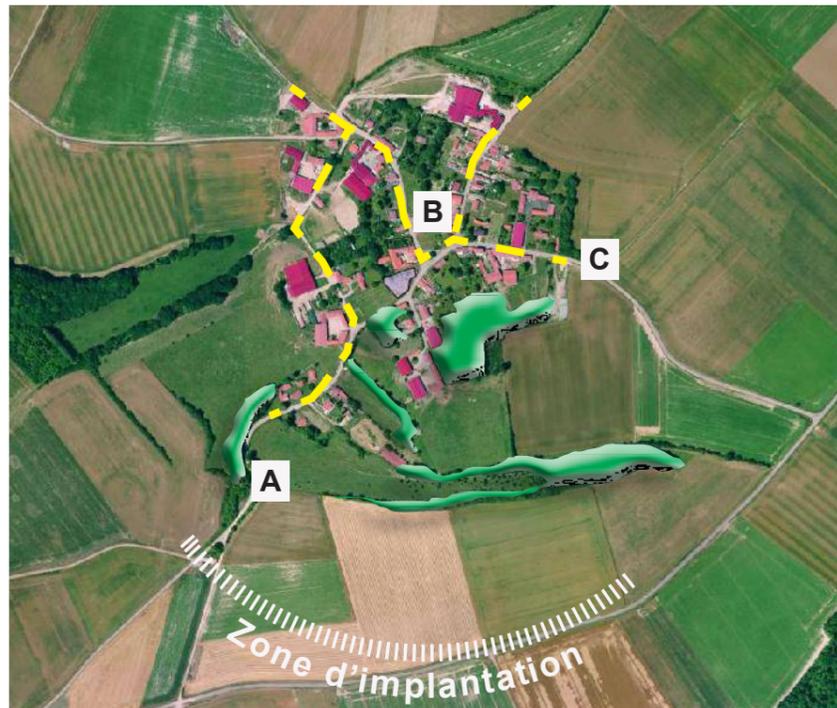


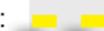
Perception de la sortie ouest du village par la départementale 917

D.3.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

Commune de Driencourt

* Voir carte de repérage page 35



Légende de la carte : Végétation :  Rue principale : 

Le village situé dans un petit vallon bordé de boisements présente très peu de perception de la zone d'implantation du projet. Néanmoins, un point de vue à partir de la place située sur les hauteurs du village pourrait présenter une perception partielle et ponctuelle.

Impact des projets éoliens existants : le village étant situé au sein d'une cuvette aucune perception d'un projet éolien existant n'est possible à partir de l'agglomération et à partir des sorties de village.



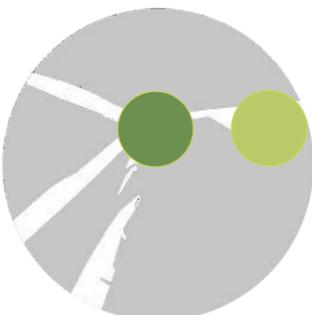
Le village est localisé au sein d'une cuvette boisée, aucune perception n'est possible du fait de la présence de coteaux marqués



Perception à partir de la place du village vers la zone d'implantation du projet



Perception de l'entrée est du village par la départementale 181, rue de Tincourt



D.3.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

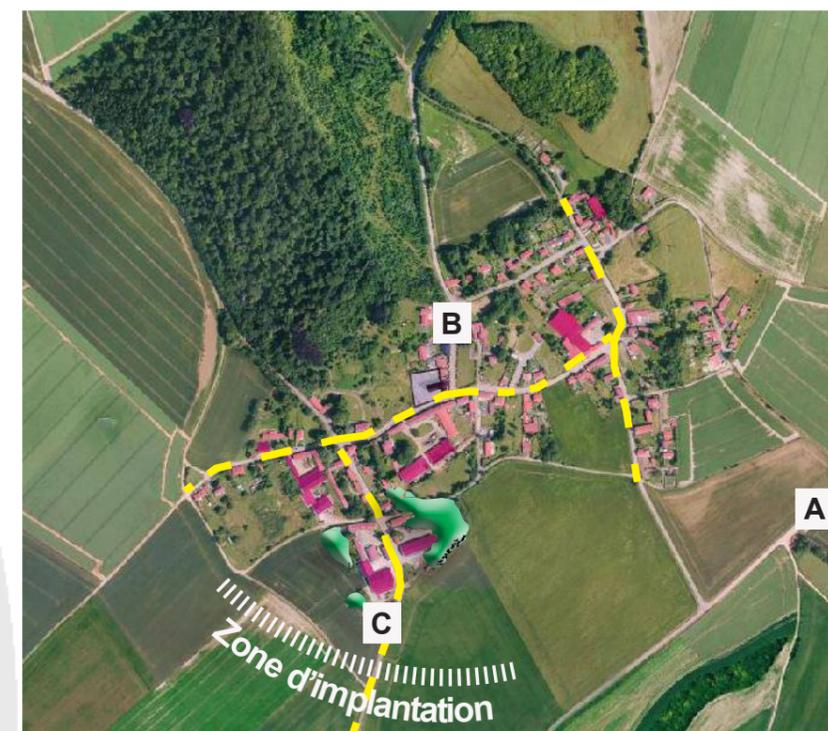
Commune de Templeux-la-Fosse

* Voir carte de repérage page 35

Le village de Templeux-la-Fosse est implanté au sein d'un petit vallon boisé, seule la sortie de village sud orientée vers la zone d'implantation du projet présente une perception marquée sur la zone d'implantation du projet. La perception à partir de la place est très partielle et ponctuelle. **Impact des projets éoliens existants** : le village étant situé au sein d'un vallon boisé aucune perception d'un projet éolien existant n'est possible à partir de l'agglomération. Seuls les parcs éoliens de la Boule Bleue (> 3 km) et de la Montagne Gaillard (> 6 km) sont visibles de façon partielle et latérale à partir de l'entrée sud du village par la départementale 184 et la sortie est.



Perception du village à distance à partir de la départementale 181



Légende de la carte : Végétation :  Rue principale : 
Zone d'implantation du projet



Perception à partir de la rue de la place vers la zone d'implantation du projet

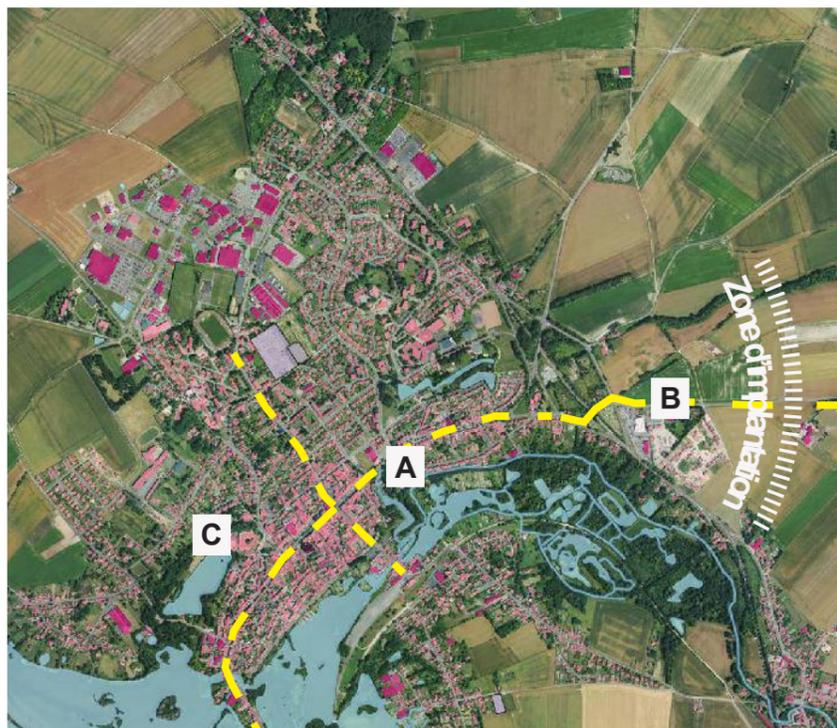


Perception à partir de la sortie de village sud et la départementale 184

D.3.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

Commune de Péronne

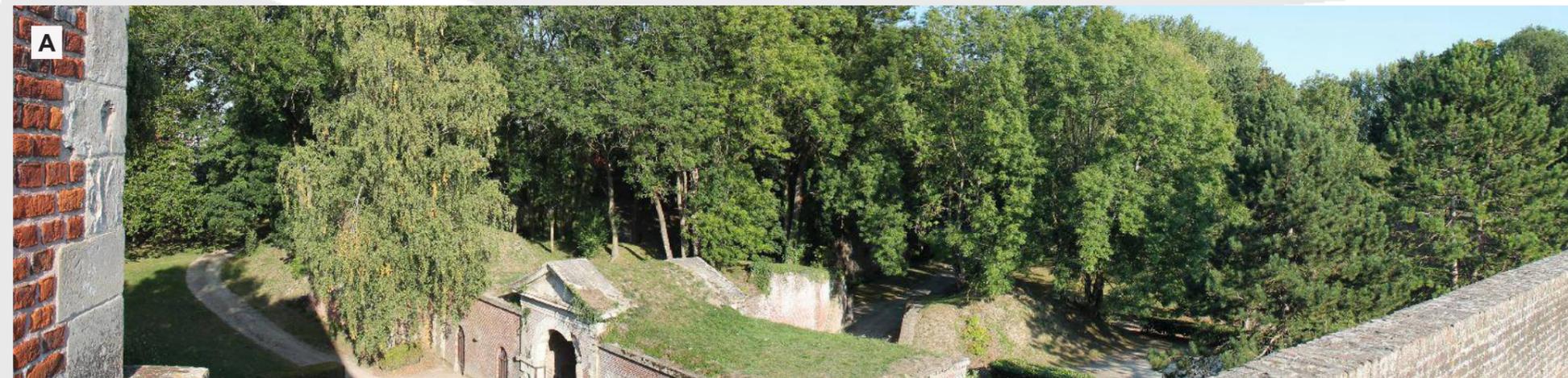
* Voir carte de repérage page 35



Légende de la carte : Végétation :  Rue principale : 

La ville de Péronne étant localisée au sein de la vallée de la Somme dans un contexte bâti relativement dense, les perceptions à partir de l'agglomération sont hypothétiques. Seuls des points de vue en élévation sont susceptibles de présenter des perceptions de la zone d'implantation du projet, notamment le sommet des fortifications localisées à l'est de la ville. Une perception à partir de l'église ou du château est impossible du fait du cadre bâti. Une seul point de vue présente une perception avérée, il s'agit de la route départementale 6 en sortie est de commune.

Impact des projets éoliens existants : aucune perception d'un projet éolien existant n'est possible à partir de l'agglomération. Le parc éolien de la Couturelle est visible (> 2 km) mais seulement à partir des franges sud-ouest de la commune et de la départementale 79 notamment.



Une perception de la zone d'implantation du projet à partir des fortifications sera très peu significative vu la densité végétale.



Perception en sortie est de la commune à partir de la départementale 6. La zone d'implantation du projet est masquée en partie par le boisement localisé en avant-plan.



Perception à partir du parvis du château de Péronne (Historial). Une covisibilité est très peu probable vu la densité des écrans visuels en avant-plan.

D.4 - Sites et paysages remarquables

D.4.1 - Enjeux touristiques du territoire

L'aire d'étude éloignée comporte un nombre limité de pôle d'attractivité, elle comprend des sites touristiques et des itinéraires de découvertes.

- Tourisme de mémoire :

- **Secteur du souvenir** : Ce territoire rassemble les sites de mémoire de la bataille de la Somme (1916) dont quatre grands mémoriaux et plusieurs centaines de cimetières militaires. Seuls deux sites de mémoire sont présents dans l'aire d'étude éloignée.

- **Mémoriaux emblématiques de la bataille de la Somme** :

Les quatre grands mémoriaux édifiés à la mémoire des soldats du Commonwealth attirent un tourisme international attisé par les célébrations du centenaire de la grande guerre. Il s'agit de Longueval (16 km de la zone d'implantation du projet) et trois autres, localisés à plus de 20 km de la zone d'implantation du projet : l'emblématique arc de triomphe de Thiepval et la tour d'Ulster (26 km) et Beaumont-Hamel (29 km). Ces sites de mémoire emblématiques font l'objet d'une candidature à l'UNESCO au titre des sites mémoriels de la grande guerre (voir détail au niveau du chapitre D.2).

Le **circuit du souvenir** (92 km) permet de relier ces différents sites.

- Tourisme de nature :

- **Véloroute de la Somme** : Cette voie douce est une invitation à découvrir au fil de l'eau toutes les richesses touristiques, naturelles et culturelles de la Vallée de Somme. Des belvédères permettent de prendre de la hauteur sur la beauté des paysages.

- **Haute-vallée de la Somme** : Site remarquable caractérisé par les fameuses boucles de la Somme.

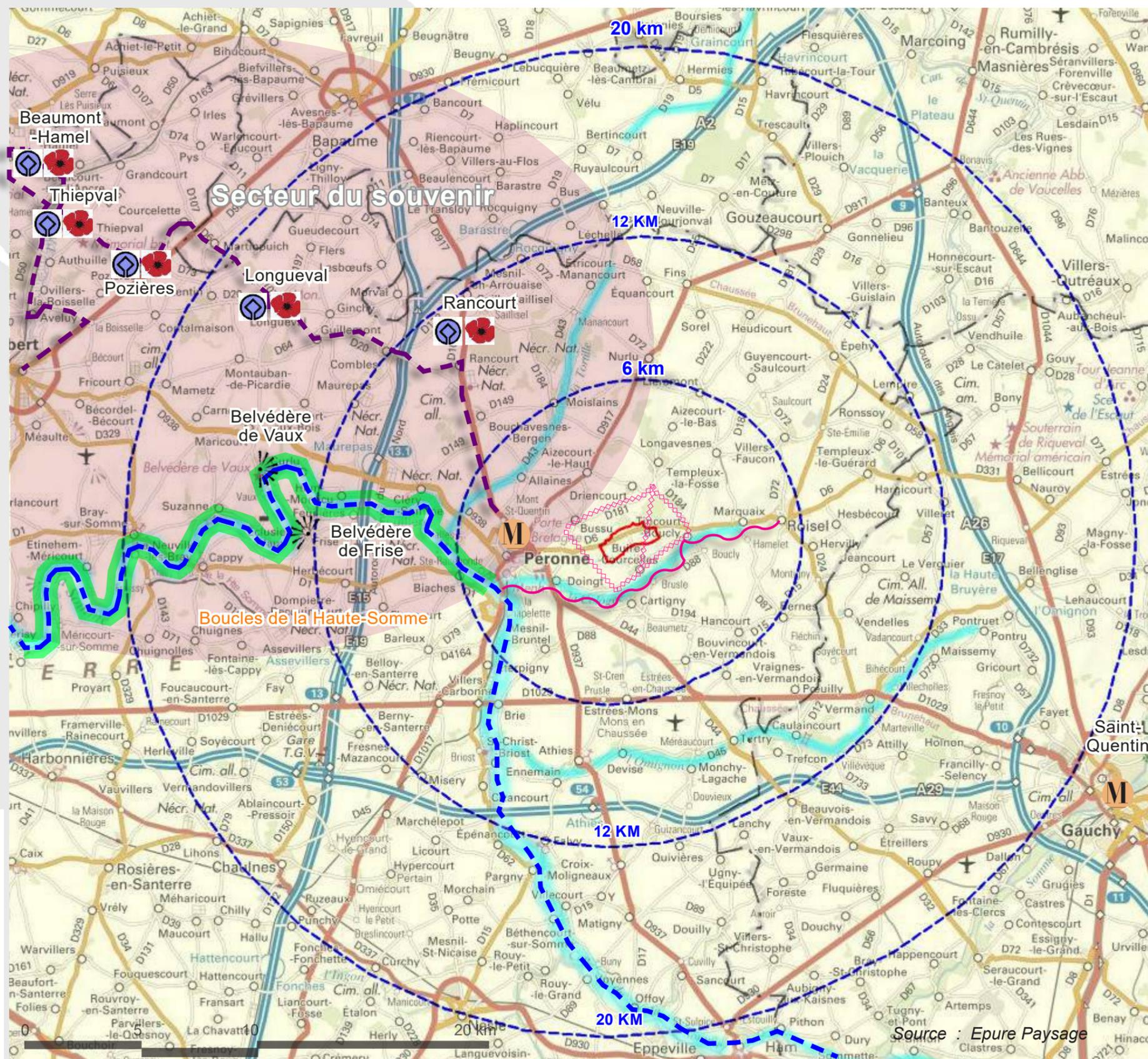
La zone d'implantation du projet éolien se trouve à l'écart des grands sites touristiques du territoire ainsi que des grands itinéraires de randonnées qui empruntent surtout les vallées.

TOURISME DE MÉMOIRE

-  Sites de mémoire emblématiques
-  Musée
-  Secteur du souvenir
-  Circuit du souvenir
-  Sites mémoriels de la grande guerre candidat à l'UNESCO

TOURISME DE NATURE

-  Boucles de la Haute-Somme
-  Véloroute de la Somme
-  Voie Verte de la vallée de la Cologne (GR 145)
-  Itinéraire de randonnées (Buires-Bussu-Driencourt)
-  Rayons de 6 et 20 km autour de la zone de projet



Source : Epure Paysage

D.4.1 - Enjeux touristiques du territoire

Un tourisme focalisé sur la mémoire de la grande guerre

La célèbre bataille de la Somme s'est déroulée durant l'année 1916 autour d'Albert et Péronne, les deux villes symboles localisées à l'est du département. Les villes, les villages et les paysages sont lourdement touchés, au lendemain de la guerre, il ne reste quasiment plus rien de villes comme Albert ou Péronne. Ce champs de bataille mondial est le point de rencontre d'une vingtaine de nationalités où trois millions de soldats s'affrontèrent sur un front de 45 kilomètres. Les nombreux mémoriaux et cimetières, qui parsèment le territoire, témoignent de l'ampleur de cette guerre internationale. Aujourd'hui, le territoire accueille des touristes originaires de nombreux pays tel que le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Canada, Terre-Neuve, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou l'Afrique du Sud.



L'Historial de Péronne, musée de la Grande Guerre, éclaire le visiteur sur les dimensions historiques, sociologiques et ethnologiques du premier conflit mondial. Il présente la vie quotidienne pendant la guerre à travers des témoignages de ceux qui l'ont vécue et porte un regard interactif sur le conflit.

La montée en puissance du tourisme de nature

A côté du tourisme de mémoire, le territoire offre de magnifiques sites naturels et paysagers tout le long du cours de la Somme. La vallée de la Somme avait son fleuve et son canal, elle a désormais sa véloroute : un itinéraire cyclable de 125 km de Péronne à Saint-Valery-sur-Somme, principalement le long du fleuve, et qui s'étendra à terme jusque Ham, soit un itinéraire de 165 km.



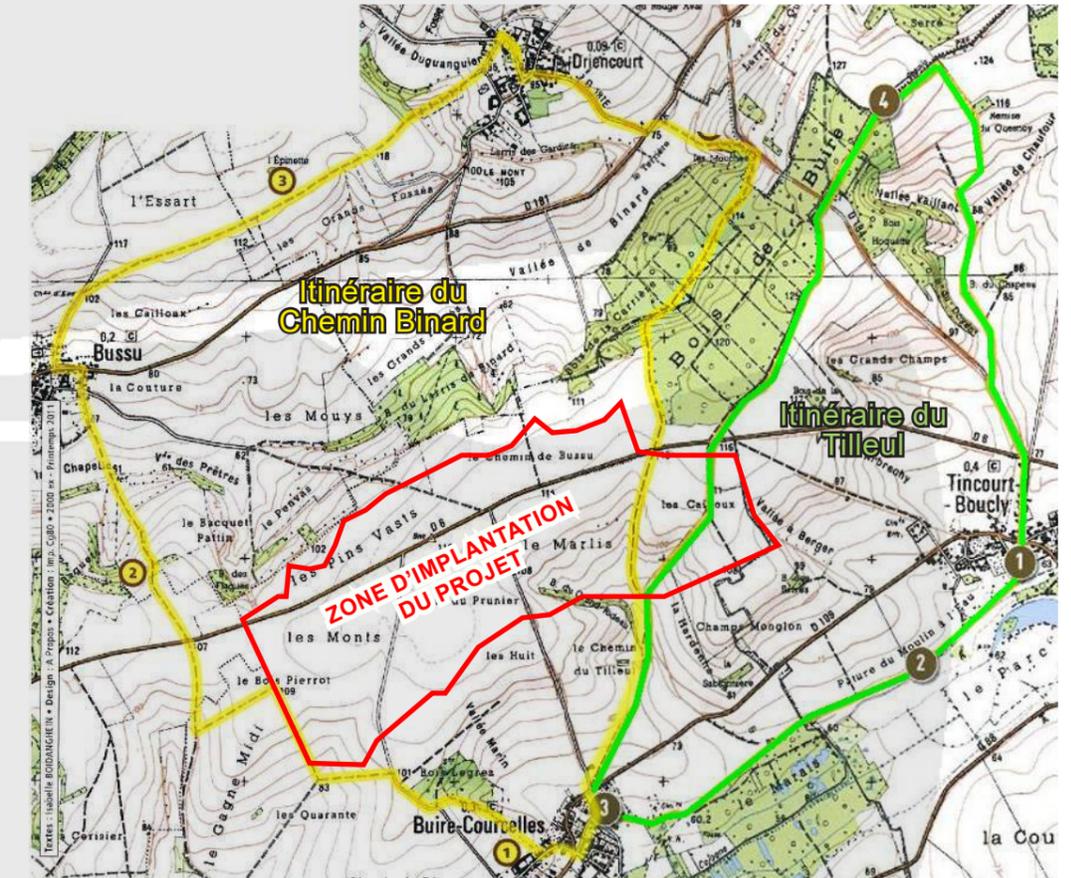
Voie verte de la vallée de la Cologne, GR 145 (Péronne-Roisel)



Véloroute de la Somme entre Amiens et Péronne

Itinéraire de randonnées local

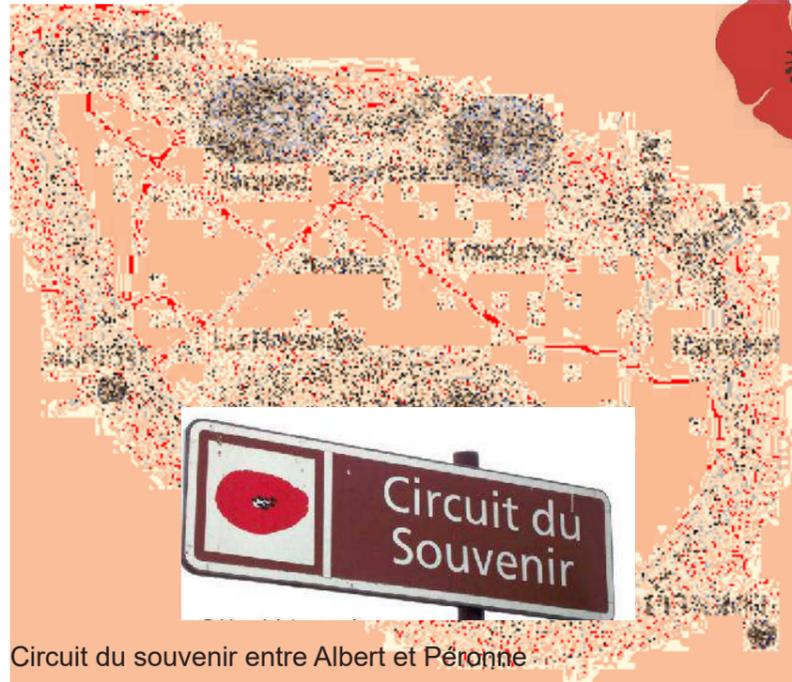
Deux itinéraires de randonnées traversent la zone d'implantation du projet, le circuit du Chemin Binard (13 km, 4h20) et le circuit du Tilleul (9km, 2h30).



Source : Communauté de Communes de la Haute Somme - Randonnées



Boucles de la Haute-Somme (Belvédère de Vaux)

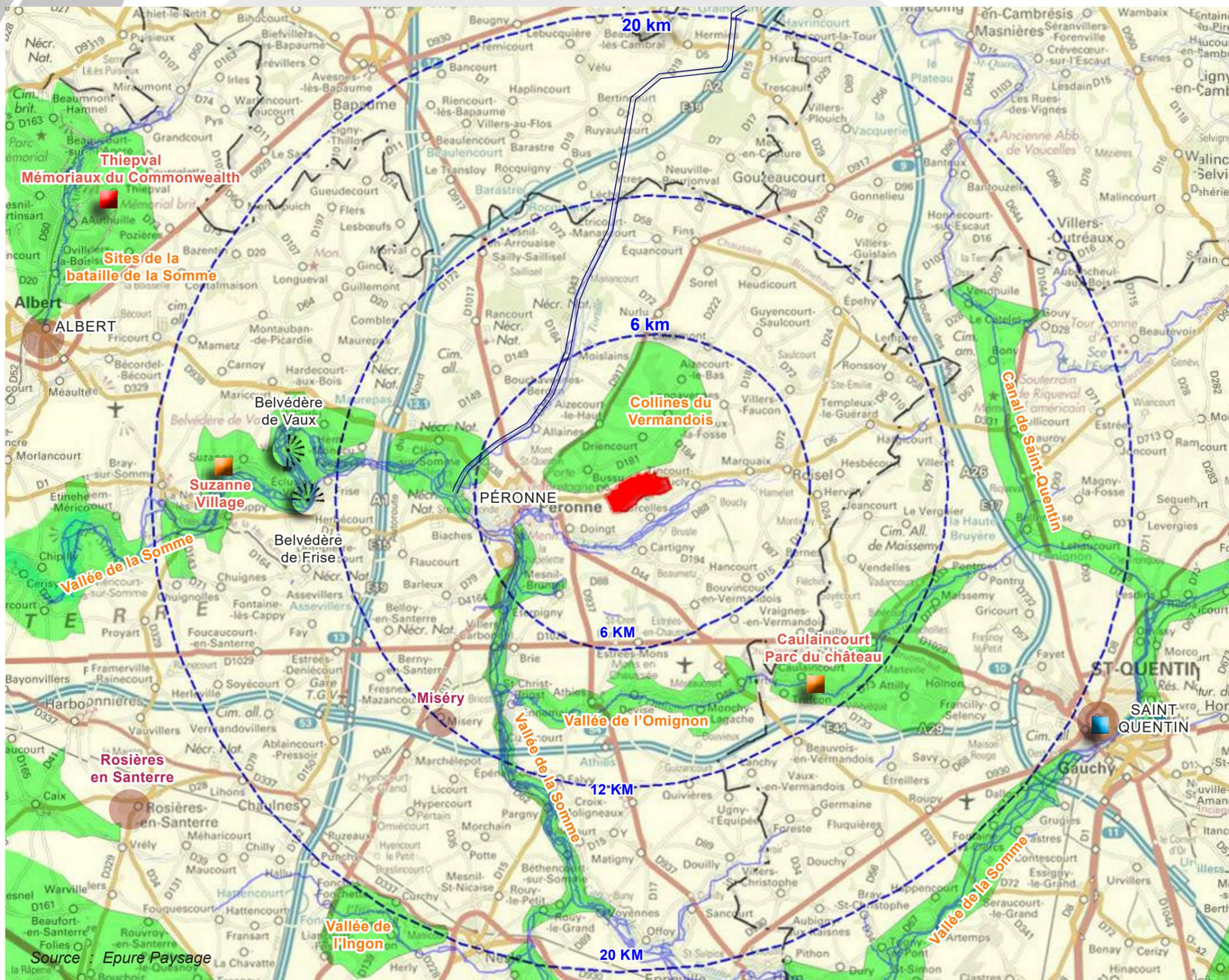


Circuit du souvenir entre Albert et Péronne

Le Circuit du Souvenir

Balisé de Péronne à Albert, le Circuit du Souvenir, itinéraire de 92 km, emmène le visiteur sur les traces de ces hommes, à travers les vestiges de combats, cimetières et mémoriaux qui honorent le souvenir de tous les soldats de la Première Guerre Mondiale. Jalonné du coquelicot, fleur symbole du sacrifice et de la mémoire des soldats morts à la guerre.

D.4.2 - Paysages remarquables



PATRIMOINE PAYSAGER PROTÉGÉ

- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable

PATRIMOINE PAYSAGER NON PROTÉGÉ

- Ensemble paysager emblématique
- Site d'intérêt ponctuel
- Belvédère remarquable

ENJEUX TERRITORIAUX

- Canal Seine-Nord-Europe

FONDS DE CARTE

- ZIP
- Aires d'étude
- Limites départementales

D.4.2 - Paysages remarquables



1 / **Caulaincourt** : Château (ZIP non visible)



2 / **Suzanne** : village pittoresque blotti dans la végétation (ZIP non visible sur cette photo)



3 / **Belvédère de Vaux** : Site en belvédère (ZIP non visible sur cette photo)



4 / **Thiepval** : Mémorial franco-britannique (ZIP non visible sur cette photo)

D.4.2 - Paysages remarquables

Sites protégés à plus de 20 km

SITES DE THIEPVAL ET DE BEAUMONT-HAMEL

Le site classé couvre environ 2500 hectares répartis sur neuf communes du nord de la Somme : Auchonvillers, Authuille, Aveluy, Beaumont-Hamel, Grandcourt, Mesnil-Martinsart, Owillers, La Boisselle, Pozières et Thiepval.

Les enjeux de la protection sont multiples :

- Préserver « à perte de vue » les quatre perspectives cardinales du mémorial de Thiepval.

Sur une distance minimum de 20 km, ces perspectives doivent être préservées de toute implantation de type pylône, éolienne, antenne, ou château d'eau. À l'intérieur du périmètre protégé, et dans l'espace de ces cônes de perspective, aucune construction ne doit être visible et tout stockage de matériaux doit être évité.

- Préserver les covisibilités entre les trois mémoriaux.

Éviter toute implantation de bâtiment isolé, pylône ou ligne électrique susceptible d'être placés en situation de concurrence avec la silhouette et les covisibilités de l'un ou l'autre d'entre eux.

- Préserver la lisibilité de la structure géographique du site qui permet de saisir les données de la bataille.

Plateaux openfields, vallées boisées, habitats groupés.

Pour conclure, la zone d'implantation du projet n'est pas localisée dans l'axe des perspectives cardinales protégées. Situé à plus de 26 km de Thiepval et plus de 22 km du site classé aucune interaction visuelle significative n'est à craindre. Ceci est également valable pour le site classé de Beaumont-Hamel localisé à plus de 29 km.



Source : Projet de classement - DREAL Picardie - 2010

D.4.2 - Paysages remarquables

Paysages emblématiques



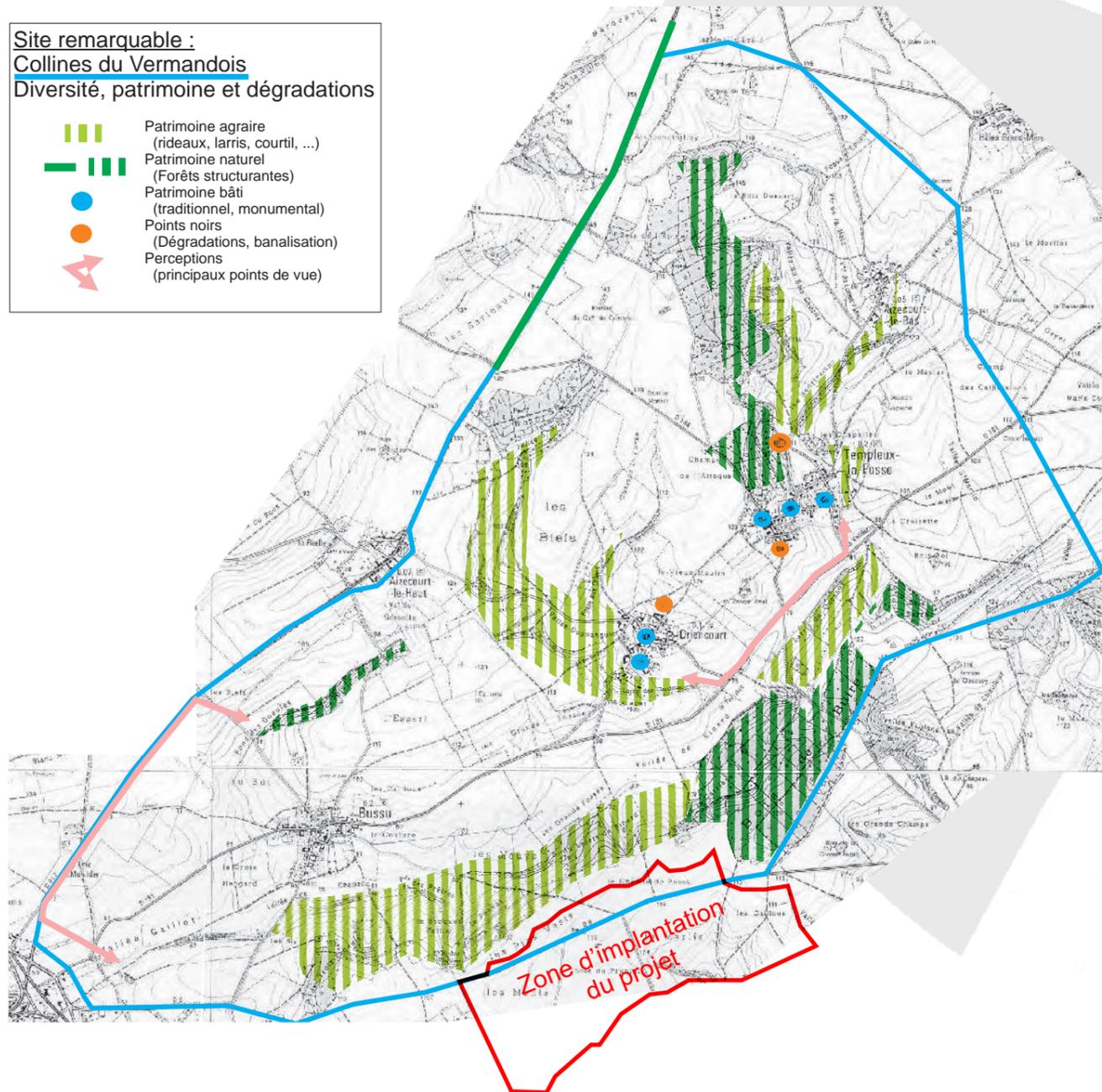
1 / COLLINES DU VERMANDOIS

Ce territoire vallonné est composé de vallées sèches dissymétriques. Le paysage, caractérisé par sa géographie et ses formes agraires, est structuré par un maillage de petits villages. Deux points de vue majeurs sont identifiés, il s'agit des vues à partir de la D917 (Péronne-Cambrai) laquelle est implantée sur des hauteurs et des vues à partir de la départementale 181 qui traverse la vallée au nord-est de Bussu.

Évaluation de la sensibilité vis-à-vis du projet éolien : Située en partie nord de la zone d'implantation du projet, la sensibilité de ce paysage vallonné et boisé sera probablement marquée du fait de sa proximité avec la zone d'implantation du projet. Ceci notamment en ce qui concerne les points de vue à partir des départementales 181 et 917. Une vigilance devra être apportée lors du choix de l'implantation.

Site remarquable :
Collines du Vermandois
Diversité, patrimoine et dégradations

- Patrimoine agraire (rideaux, larris, courtill, ...)
- Patrimoine naturel (Forêts structurantes)
- Patrimoine bâti (traditionnel, monumental)
- Points noirs (Dégradations, banalisation)
- Perceptions (principaux points de vue)



Source : DREAL Picardie - Inventaire des paysages de la Somme (2001)

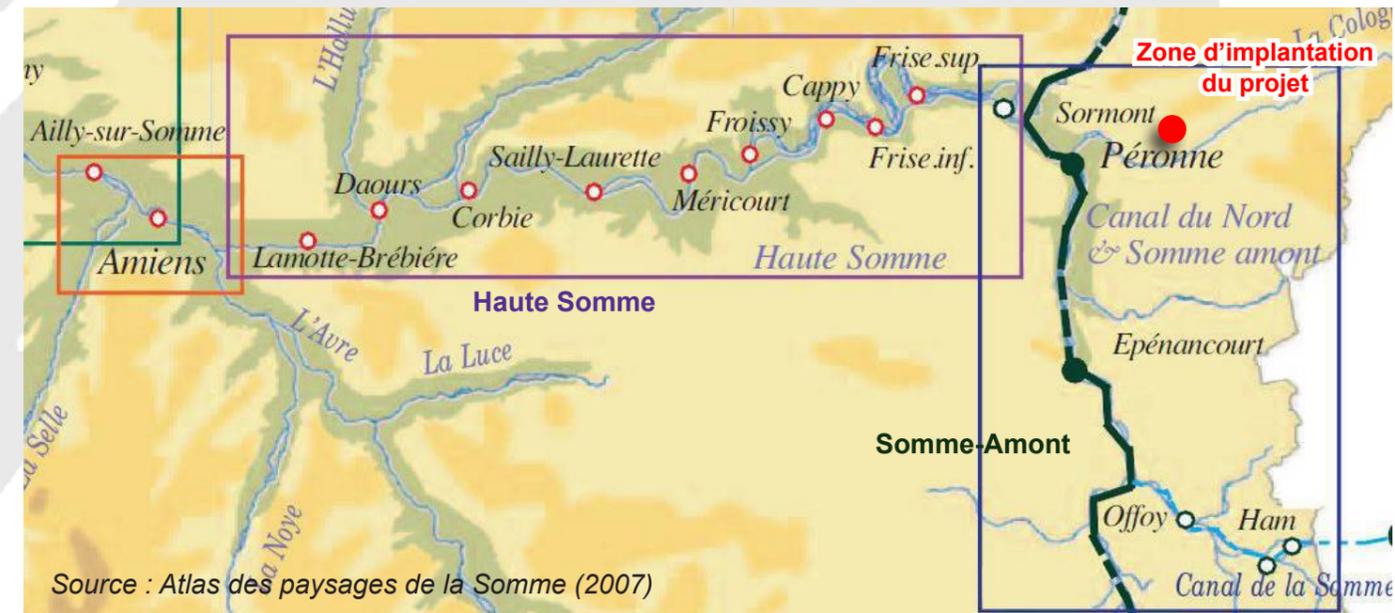
2 / VALLÉE DE LA SOMME

La vallée de la Somme est un fleuve au long cours de 245 km mais ne sont concernés ici qu'une cinquantaine de kilomètres (aire d'étude très éloignée). Il est observé, dans cette aire d'étude, deux séquences paysagères distinctes :

- **Les boucles de la Haute Somme**, territoire préservé des axes de circulation, organisé autour de huit grands méandres. Sur la rive droite, des éperons calcaires surplombent le fleuve de presque 70 mètres. Le long des courbures du méandre, ils constituent des belvédères remarquables (Vaux, Frise,...). Cette partie, très pittoresque du fleuve, concentre les équipements touristiques et activités de nature.

- **La Somme amont**, vallée peu marquée qui affleure les horizons du Santerre. Très identifiable par son cordon végétal qui traverse le plateau. Cette large et plate vallée alluviale peuplée de boisement ne se dévoile partiellement depuis les routes que lors des franchissements qui ouvrent des vues transversales.

Évaluation de la sensibilité vis-à-vis du projet éolien : la sensibilité des paysages de la Somme-Amont sera limitée du fait du caractère intimiste de la vallée à partir de laquelle les vues lointaines sont rares. La sensibilité des boucles de la Haute-Somme sera limitée au niveau du fleuve mais assez forte au niveau des belvédères où une vigilance est de mise (belvédère de Vaux surtout).



Source : Atlas des paysages de la Somme (2007)



Vallée de la Somme près de Péronne (80)

D.4.2 - Paysages remarquables

Paysages emblématiques

3 / VALLÉE DE L'OMIGNON

La vallée de l'Omignon est une rivière de 32 km qui s'écoule à travers le Vermandois. Il atteint la rive droite de la Somme à Saint-Christ-Briost et conflue sur la commune de Brie. La vallée accueille 17 communes, des monuments historiques et des sites remarquables (château de Caulaincourt, Vermand,...). Le cordon vert constitué par la ripisylve de la vallée de l'Omignon est une parenthèse dans le paysage de grande culture du Vermandois. Ce lieu, isolé des grands axes d'échanges voisins, conserve une mémoire profonde du territoire, ceci malgré les destructions de la première guerre mondiale.

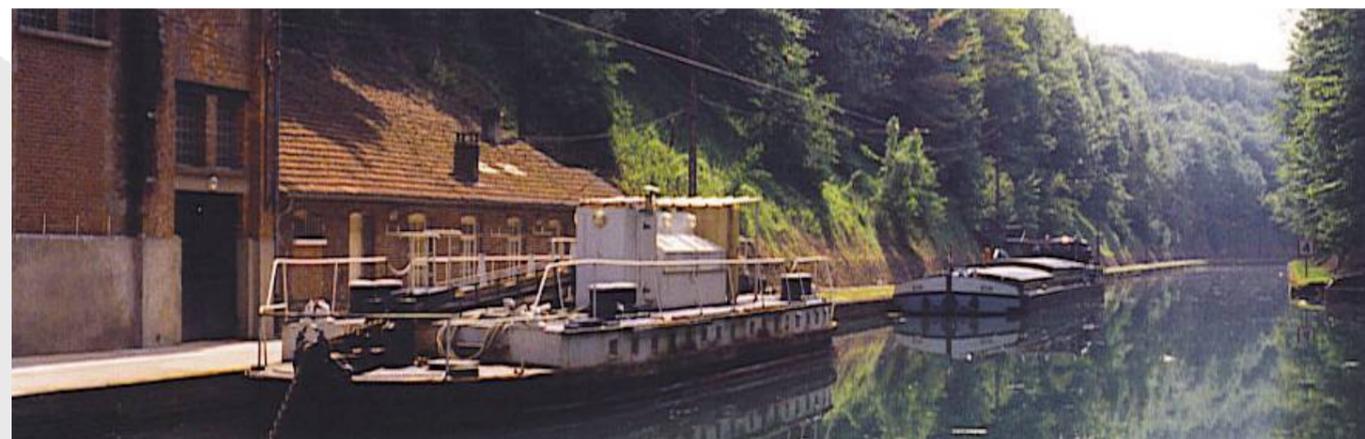
Évaluation de la sensibilité vis-à-vis du projet éolien : la sensibilité de la vallée est faible du fait de sa distance de près de 8 km vis-à-vis de la zone d'implantation du projet et de la végétation dense qui accompagne la vallée.



4 / CANAL DE SAINT-QUENTIN

Le canal de Saint-Quentin, long de 92,5 km, assure la jonction entre l'Oise, la Somme et l'Escaut et met en relation le bassin parisien et le Nord de la France et la Belgique. Dans l'aire d'étude très éloignée, le canal longe la rivière de l'Escaut (dont la source n'est distante que de quelques kilomètres).

Évaluation de la sensibilité vis-à-vis du projet éolien : la sensibilité des paysages du canal est très faible du fait de sa distance de plus de 15 km de la zone d'implantation du projet et les alignements d'arbres et les ripisylves assez fournies qui l'accompagne. Cette configuration engendre des ambiances souvent fermées et intimistes.



Canal de Saint-Quentin à Bellicourt (02)

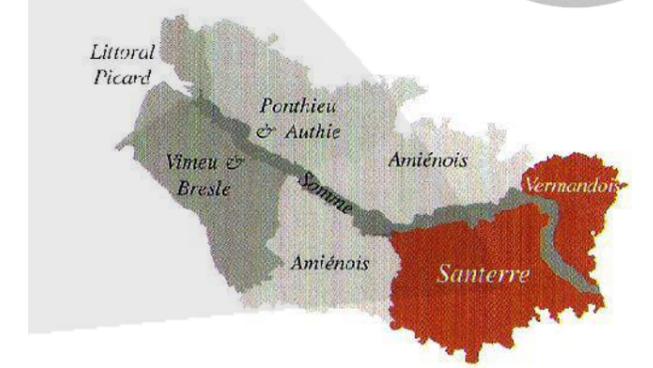
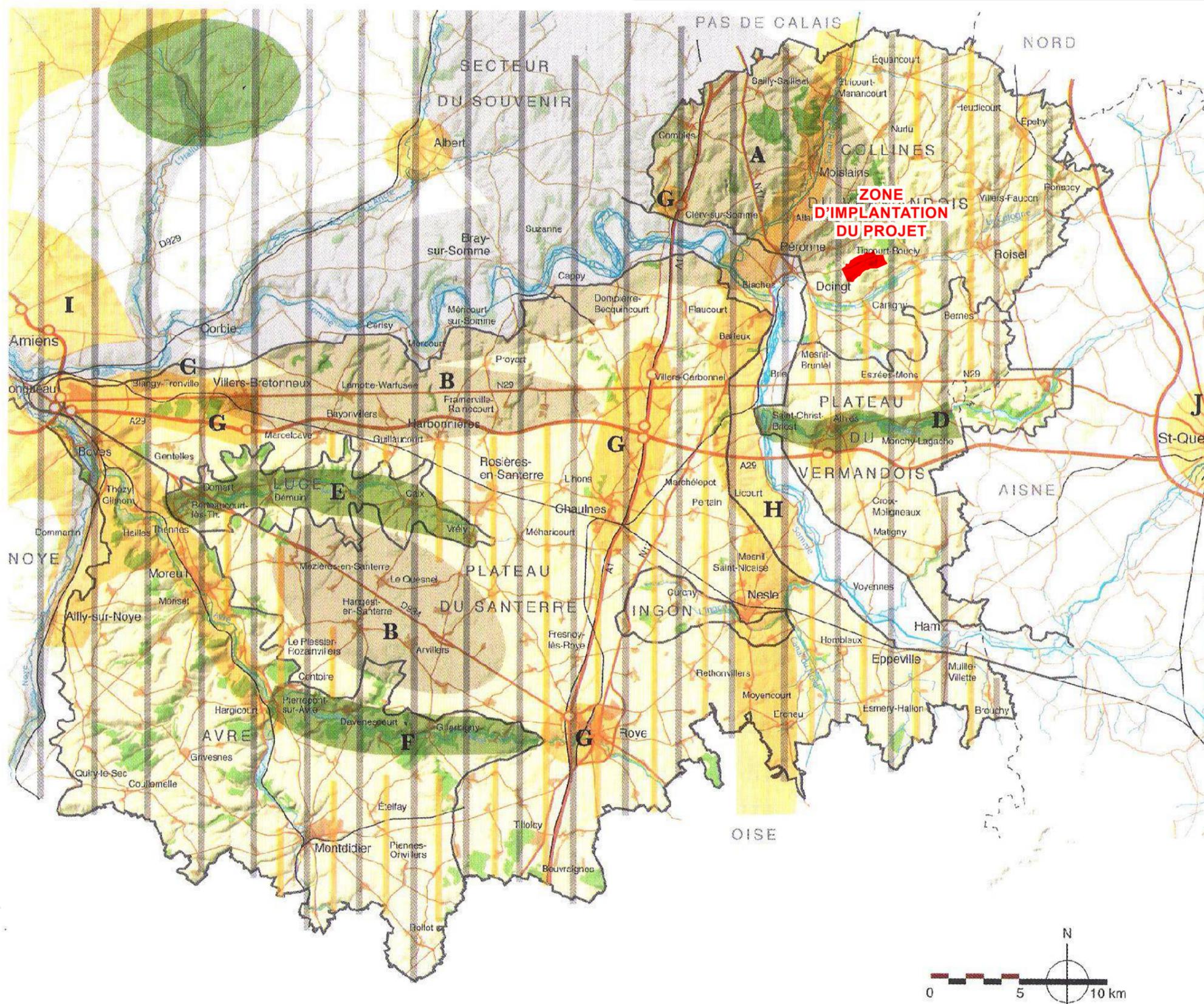
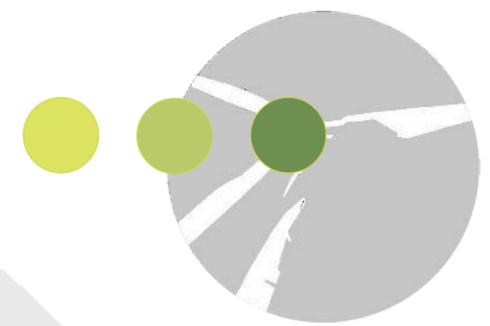


Vallée de l'Omignon à Caulaincourt (02)



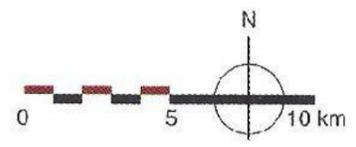
Canal de Saint-Quentin (02)

D.4.3 - Atlas des paysages de la Somme - Enjeux paysagers



Secteurs majeurs d'enjeux paysagers

- Enjeux de protection
- A- Protection et reconnaissance du patrimoine bâti de la Reconstruction dans les villages
- B- Préservation des silhouettes emblématiques et préservées des villages mis en scène par les voies romaines
- C- Protection de la perspective du mémorial australien de Villers-Bretonneux
- Enjeux de gestion
- D- Patrimoine paysager, bâti et historique de la vallée de l'Omignon
- E- Patrimoine paysager de la vallée de la Luce
- F- Patrimoine paysager de la vallée de l'Avre
- Enjeux d'aménagement
- G- Développement lié aux échangeurs sur les plateaux traversés de grandes infrastructures (extensions urbaines, multiplication des zones d'activités...)
- H- Canal à grand gabarit Seine-Nord Europe
- I- Périurbanisation d'Amiens
- J- Influence de Saint-Quentin



D.4.3 - Atlas des paysages de la Somme - Enjeux paysagers

L'ATLAS DES PAYSAGE

Publié en 2007, cet ouvrage est tout à la fois une référence archéologique, géographique, et un repère historique et économique.

L'Atlas des paysages de la Somme, édité par la direction régionale de l'environnement (DREAL), allie érudition, pédagogie et esprit pratique. Sérieux outil d'aide à la décision pour les élus et les aménageurs, il offre différentes échelles d'analyse des unités paysagères et du territoire dans son ensemble. Il décrit avec objectivité comment l'histoire, les conflits, l'animation sociale, les traditions culturelles, l'agriculture et l'industrie ont imprimé leur marque sur le pays. Le premier tome est consacré à un état des lieux du territoire, et détaille les six grandes entités paysagères départementales. Le second tome aborde les différentes dimensions de l'aménagement du territoire et les enjeux d'aménagement actuels, la tendance à l'uniformisation des constructions et à la protection de la nature...

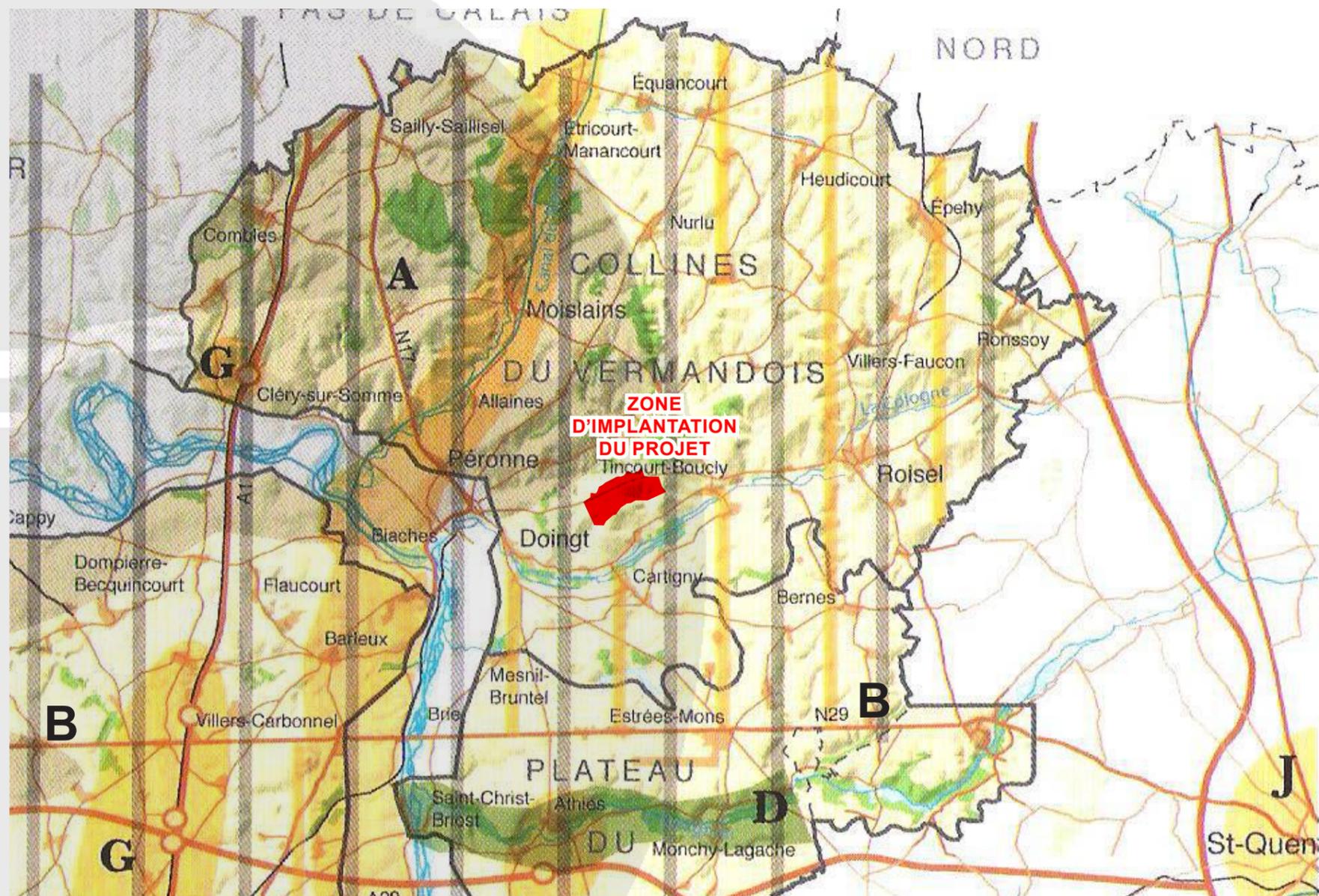
Ainsi l'atlas des paysages a produit un zoom dédié au paysage des collines du Vermandois et à ses enjeux contemporains (carte ci-jointe).

L'aire d'étude éloignée est concernée par deux enjeux de protection et un enjeu de gestion :

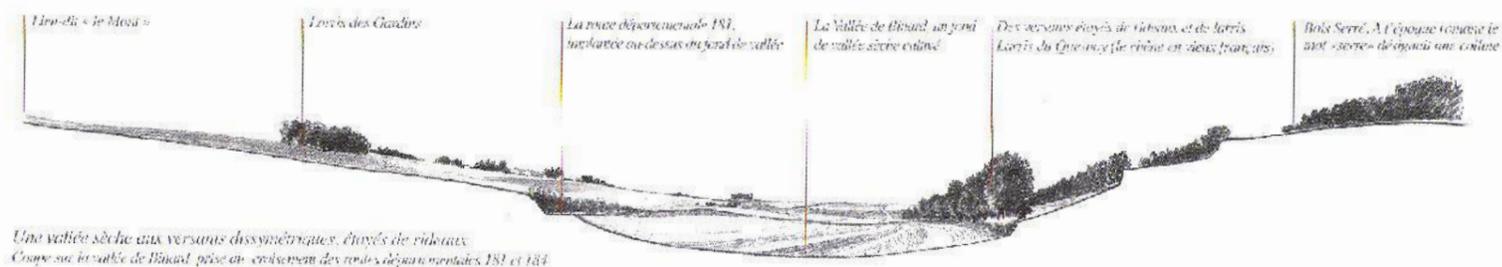
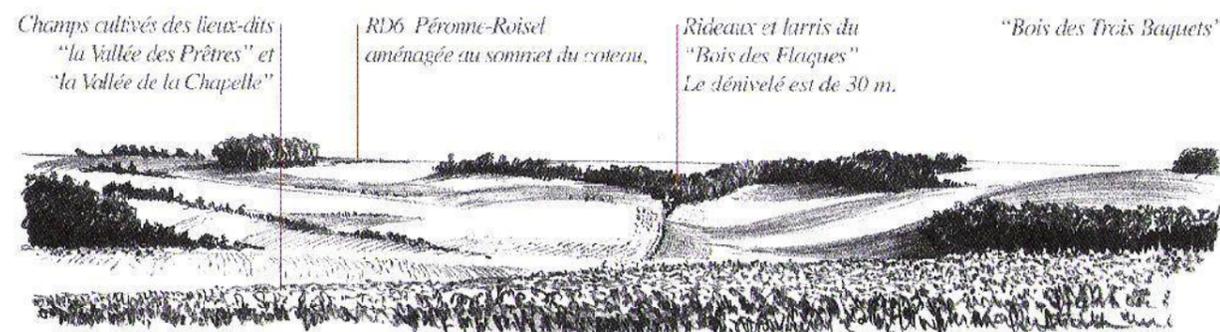
- **Patrimoine bâti de la reconstruction** : concerne la zone A sur la carte. La zone d'implantation du projet est localisée sur sa frange sud-est.
- Préservation des **silhouettes emblématiques des villages** mis en scène par les voies romaines (zone B).
- Gestion du patrimoine paysager, bâti et historique de la **vallée de l'Omignon** (zone D).

Ces mesures de protection n'ont pas de valeur réglementaire mais font appel à l'attention de chacun sur l'importance de ce patrimoine.

Évaluation de la sensibilité vis-à-vis du projet éolien : L'aire rapprochée est concernée par le patrimoine bâti de la reconstruction lequel nécessitera une vigilance. Par contre la sensibilité des paysages de l'ancienne voie romaine (à plus de 6 km) et la vallée de l'Omignon (vallée boisée à plus de 8 km) sera limitée.



Source : Atlas des paysages de la Somme - DRE 2006



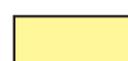
D.5 - Synthèse des enjeux et sensibilités paysagères



| | Élément patrimonial | Dist. ZIP (km) | Protection | Synthèse de l'enjeu | Enjeu | Sensibilité paysagère | | |
|--|--|----------------|------------|--|--------|-----------------------|---|---|
| | | | | | | Fort | M | f |
| Sites protégés au titre de la loi de 1930 | | | | | | | | |
| Sites protégés | Caulaincourt Parc du château | 10,5 km | Inscrit | Le château est situé au coeur de la vallée boisée de l'Omignon (ruines classées). Les vestiges du château sont localisés à l'intérieur d'un parc dont la frange végétale épaisse rend toute covisibilité impossible. | Modéré | | | X |
| | Village de Suzanne - Un des plus beaux villages de la Somme | 16 km | Inscrit | Le village combine un site exceptionnel à une composition architecturale et paysagère d'une grande subtilité, associant le village, le château, le parc, et les étangs. Le site inscrit comprend l'ensemble formé par le village, le château et son parc et l'église. Ce site fera l'objet d'une évaluation spécifique (photomontage) malgré un risque de covisibilité très limité. | Modéré | | X | |
| Sites remarquables non protégés | | | | | | | | |
| Paysages emblématiques | Collines du Vermandois | In situ | Néant | Par opposition aux plateaux environnants (Santerre, Vermandois, Cambresis,...) ce territoire est vallonné et fait apparaître les caractéristiques des reliefs picards. Les villages étant situés en fonds de vallée, les impacts visuels à partir de l'habitat seront atténués hormis pour le village de Bussu localisé au pied de la zone d'implantation du projet et le village d'Aizecourt-le-Haut implanté sur un relief. Un point de vue sensible existe également à partir de la départementale 917. | Modéré | X | X | |
| | Vallée de la Somme Belvédère de Vaux | 14,8 km | Néant | Le belvédère de Vaux situé en contre haut des boucles de la Somme offre une vue panoramique vers l'est et la zone d'implantation du projet, une covisibilité sera donc possible et fera l'objet d'une évaluation spécifique (photomontage). Le belvédère de Frise n'offre pas de vue en direction de la zone d'implantation. | Modéré | X | X | |
| | Vallée de l'Omignon, Vallée de la Somme Canal de Saint-Quentin | 5-20 km | Néant | Ces paysages concernent des vallées éloignées et souvent accompagnées par une végétation dense et présentant de rares vues vers le lointain. | Faible | | | X |
| Site d'intérêt ponctuel | Misery | 12 km | Néant | Le site d'intérêt ponctuel de Misery est situé dans une vallée sèche non orientée vers la zone d'implantation du projet, de ce fait sa sensibilité est faible. | Faible | | | X |
| Sites protégés > 26 km | | | | | | | | |
| Sites protégés | Mémorial du Commonwealth Thiepval | > 26 km | Classé | Le site classé de Thiepval a très peu de risque de présenter une covisibilité, néanmoins au vu de ses enjeux il fera fait l'objet d'une évaluation spécifique. Le site de Beaumont-Hamel ne présente aucun risque de covisibilité. | Fort | | | X |

LÉGENDE TABLEAU CI-JOINT :

Critères de hiérarchisation des enjeux et des sensibilités --> Voir page 81



Site qui présente à priori une sensibilité paysagère, fait l'objet d'une évaluation spécifique au niveau du chapitre «analyse des impacts».

Sensibilité paysagère :

- **Fort** : Forte
- **M** : Modérée
- **f** : faible à nulle

D.5 - Synthèse des enjeux et sensibilités paysagères

| | Élément patrimonial | Dist. ZIP (km) | Protection | Synthèse de l'enjeu | Enjeu | Sensibilité paysagère | | |
|---|--|-----------------|-------------|--|--------|-----------------------|---|---|
| | | | | | | Fort | M | f |
| Entités de paysage (non protégées) | | | | | | | | |
| Grands paysages | Collines du Vermandois | In situ | Non protégé | Cette entité de paysage vallonnée offre des lignes de forces favorables au développement de l'éolien notamment le long des vallées (Cologne, Tortille, Canal du Nord,..). Niveau de sensibilité : forte (en perception proche dans un rayon de 6 km) à modérée (en perception éloignée au delà de 6 km). | Faible | X | X | |
| | Plateaux du Santerre et du Vermandois | > 5 km | Non protégé | Cette entité de paysage très ouverte présentera des intervisibilités avec la zone d'implantation du projet. Niveau de sensibilité : ponctuellement forte (en perception très proche) mais globalement modérée (en perception éloignée au delà de 6 km). | Faible | | X | |
| | Vallée de la Somme | > 3 km | Non protégé | Ce paysage de vallée accompagné par une végétation souvent dense ne permet le plus souvent aucune perception de la zone d'implantation du projet. Hormis à partir des coteaux de la Haute-Somme qui de par leur altitude offre des possibilités de perception. Niveau de sensibilité : Modéré au niveau des coteaux de la Haute-Somme exposés vers la zone d'implantation du projet et de faible à nul (fonds de vallées). | Faible | | X | X |
| | Plateau Amiénois | > 14 km | Non protégé | Ce paysage éloigné de plus de 14 km de la zone d'implantation du projet bénéficie de l'atténuation visuelle liée à la distance. Niveau de sensibilité : faible du fait de la distance et de la configuration des sites. | Faible | | | X |
| | Plateaux de l'Artois et du Cambresis | > 9 km | Non protégé | Cette entité de paysage très ouverte présentera des intervisibilités ponctuelles avec le projet éolien. Niveau de sensibilité : Faible à nul. | Faible | | | X |
| Autres enjeux paysagers | | | | | | | | |
| Tourisme | Secteur du souvenir | > 8 km | Non protégé | Ce territoire rassemble un grand nombre de sites de mémoire emblématiques de la bataille de la Somme. Les célébrations du centenaire ainsi que le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO contribue à un nouvel essor touristique. | Fort | | X | |
| | Haute-vallée de la Somme | > 6 km | Non protégé | Le véloroute de la Haute-Somme entre Amiens et Péronne (enherbé entre Cappy et Péronne) attire de plus en plus de visiteurs mais la vallée très fermée offre peu de possibilité de vues lointaines. Par contre les belvédères peuvent offrir des covisibilité avec la zone d'implantation du projet et notamment le belvédère de Vaux (Voir ci-dessus). | Modéré | | X | |
| | Circuits de randonnées du Tilleul et du Chemin Binard | In situ | Non protégé | Ces itinéraires de randonnées de la Communauté de Communes de la Haute Somme traversent la zone d'implantation du projet. Des perceptions fortes seront inévitables. Un aménagement pédagogique sur les itinéraires pourrait sensibiliser les usagers sur le thème de l'éolien. | Faible | X | | |
| Contexte éolien | Schéma régional éolien | Aire éloignée | Non protégé | La zone d'implantation du projet s'inscrit pour deux-tiers dans la zone favorable de l'ancien schéma régional éolien. Un tiers environ est en zone non favorable liée au patrimoine de Péronne. | Faible | | | X |
| Habitat et lieux de vie | Communes et hameaux proches du Zone d'implantation du projet | Aire rapprochée | Non protégé | Une grande partie de l'urbanisation localisée au sein des vallées bénéficie d'un effet d'atténuation visuelle. Néanmoins une vigilance sera de mise vis-à-vis des risques de surplombs et les rapports d'échelle avec le relief des coteaux. | Modéré | | X | |

D.5 - Synthèse des enjeux et sensibilités paysagères

PATRIMOINE PAYSAGER PROTÉGÉ

-  Site classé
-  Site inscrit
-  Site Patrimonial Remarquable

PATRIMOINE PAYSAGER NON PROTÉGÉ

-  Ensemble paysager emblématique
-  Site d'intérêt ponctuel
-  Belvédère remarquable

TOURISME DE MÉMOIRE

-  Sites de mémoire emblématiques
-  Musée
-  Secteur du souvenir
-  Circuit du souvenir
-  Sites mémoriels de la grande guerre candidat à l'UNESCO

TOURISME NATURE

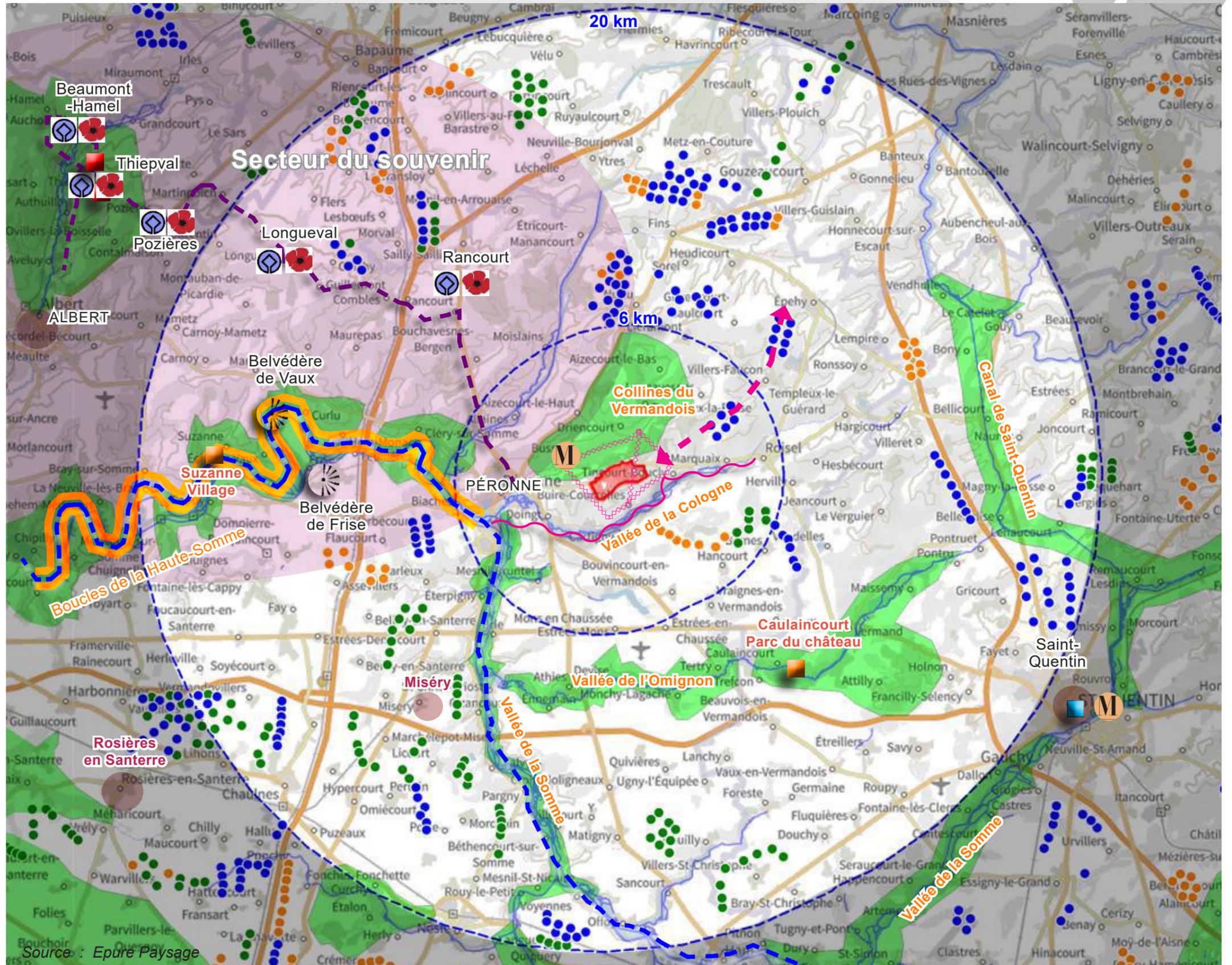
-  Boucles de la Haute-Somme
-  Véloroute de la Somme
-  Voie Verte de la vallée de la Cologne (GR 145)
-  Itinéraires de randonnées (Buires-Bussu-Driencourt)

CONTEXTE ÉOLIEN

-  Développement éolien dans la continuité de l'existant
-  Éoliennes installées
-  Éoliennes accordées, non construites
-  Éoliennes en cours d'instruction

FONDS DE CARTE

-  ZIP
-  Aires d'étude





D.5 - Synthèse des enjeux paysagers

Entités paysagères

Deux entités de paysage sont plus sensibles vis-à-vis de la zone d'implantation du projet, le paysage des Collines du Vermandois notamment au niveau de l'aire rapprochée, et le paysage des Plateaux du Santerre et du Vermandois en perception proche. La Vallée de la Somme étant très encaissée et boisée seuls les belvédères sont modérément sensibles. Le paysage des Plateaux Amiénois et de l'Artois et du Cambresis plus distants sont moins sensibles.

Grands axes de perception visuelles

Les perceptions sont plus fortes à partir du plateau qui accueille la zone d'implantation du projet et notamment par la départementale 6 qui traverse la zone d'implantation du projet, route qui relie Péronne à Roisel. Les perceptions les plus marquées se font à partir du sommet des collines environnant la zone d'implantation du projet et les grands axes qui convergent vers Péronne, lesquels offrent des perceptions souvent ponctuelles de la zone d'implantation du projet (RD 44, 181, 917 et 1017). Le paysage étant vallonné, les perceptions peuvent être rapidement atténuées par la topographie (RD 88 et 194).

Perception à partir des lieux de vie

Du fait de la diversité des paysages et de la topographie plus ou moins complexe présente dans l'aire d'étude rapprochée, les perceptions de la zone d'implantation du projet à partir des villages seront très variables. Par ailleurs la pression visuelle de l'éolien est actuellement peu marquée avec deux parcs éoliens accordés dans un rayon de 6 km. **Une grande partie des communes proches de la zone d'implantation du projet est située au sein de vallées**, aussi celles-ci sont souvent englobées dans la végétation et protégées par l'écran visuel des versants. De ce fait les vues sont souvent très cadrées et atténuées. Le projet est implanté sur un interfluve avec des villages implantés en pied de coteau, aussi le projet devra-t-il être vigilant vis-à-vis du risque de surplomb et veiller sur les rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes.

Tourisme

L'enjeu touristique majeur du territoire est lié au **Secteur du souvenir**, à l'ouest de Péronne, lequel rassemble les grands mémoriaux et nécropoles de la bataille de la Somme, dont les éléments les plus emblématiques sont localisés à plus de 20 km de la zone d'implantation du projet, soit notamment Thiepval et Beaumont-Hamel. L'aire d'étude rapprochée (6 km) n'est pas caractérisée par une attractivité touristique marquée, hormis la ville de **Péronne** qui accueille une partie du tourisme lié à la grande guerre (Historial). La vallée de la **Haute-Somme**, à plus de 5 km, attire un tourisme-nature un peu plus dense (Vaux, Frise, Véloroute de la Somme). Les deux itinéraires de randonnées qui traversent la zone d'implantation du projet sont quant à eux fréquentés de façon diffuse par une population essentiellement locale.

Paysages remarquables

Le territoire qui a été fortement impacté par la grande guerre ne comprend que deux sites protégés localisés à plus de 10 km de la zone d'implantation du projet. Le **parc du château de Caulaincourt**, situé au cœur de la vallée boisée de l'Omignon qui rend toute covisibilité impossible. Le **village de Suzanne**, village pittoresque localisé en bord de Somme au sein d'une cuvette boisée à partir duquel le risque de covisibilité est très limité. Au-delà de l'aire d'étude très éloignée, à plus de 26 km, se trouve le site classé de **Thiepval / Beaumont-Hamel** lequel a très peu de risque de présenter une covisibilité, mais qui doit être pris néanmoins en compte dans l'évaluation des impacts au vu de l'ensemble de ses enjeux.

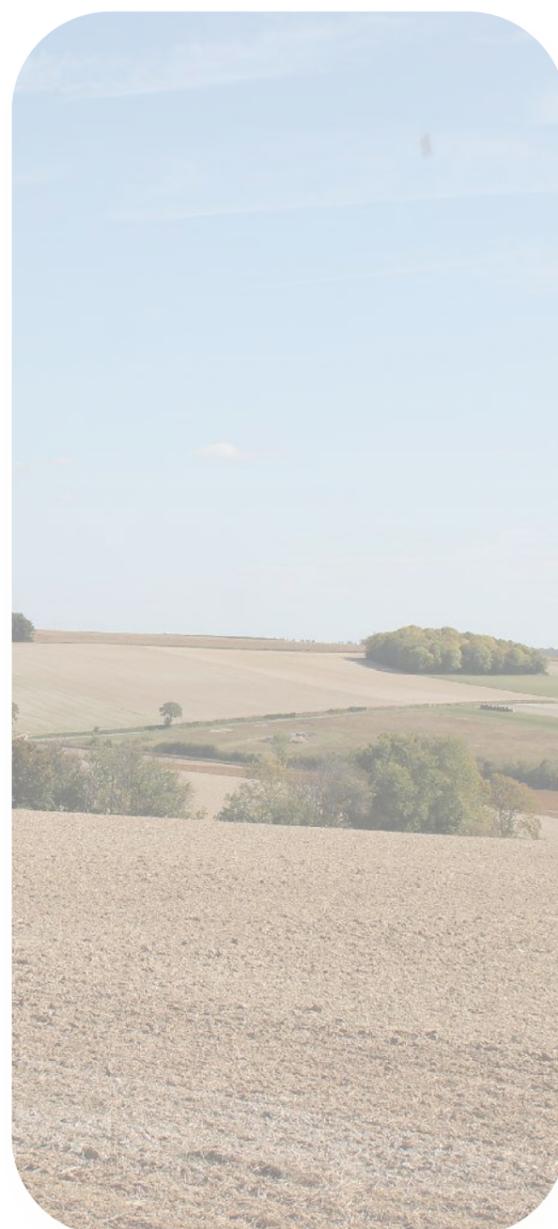
Paysages emblématiques (non protégés) : l'aire d'étude éloignée rassemble plusieurs paysages emblématiques dont celui des **Collines du Vermandois** qui jouxte la zone d'implantation du projet. Ce paysage est identifié comme étant caractéristique des reliefs picards. Vu sa proximité avec la zone d'implantation du projet il fera l'objet d'une grande vigilance. Les autres paysages emblématiques (Vallée de l'Omignon, Vallée de la Somme et Canal de Saint-Quentin) concernent des vallées verdoyantes qui présentent de rares vues vers l'extérieur. Ceci hormis le belvédère de Vaux situé en contre-haut des boucles de la Somme lequel offre une vue panoramique vers l'est et la zone d'implantation du projet.

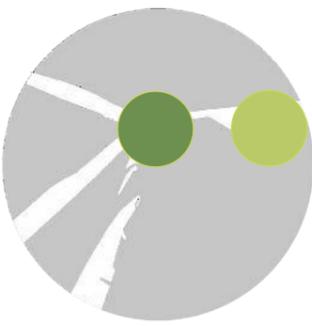
Rapport au développement éolien

La zone d'implantation du projet se situe dans un secteur en grande partie favorable au développement de l'éolien au regard de l'ancien schéma régional éolien. Cependant la partie ouest qui se rapproche de Péronne est exposée à des interactions visuelles potentielles avec ses monuments (notamment le château-musée et les fortifications). L'interfluve qui accueille la zone d'implantation du projet offre un relief structurant parallèle à la vallée de la Cologne, sur lequel les implantations d'éoliennes pourront s'organiser. Ainsi le parc pourra s'inscrire dans la continuité du parc éolien de la Boule Bleue organisé sur ce principe et plus loin avec celui de la Montagne Gaillard.



E / PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE



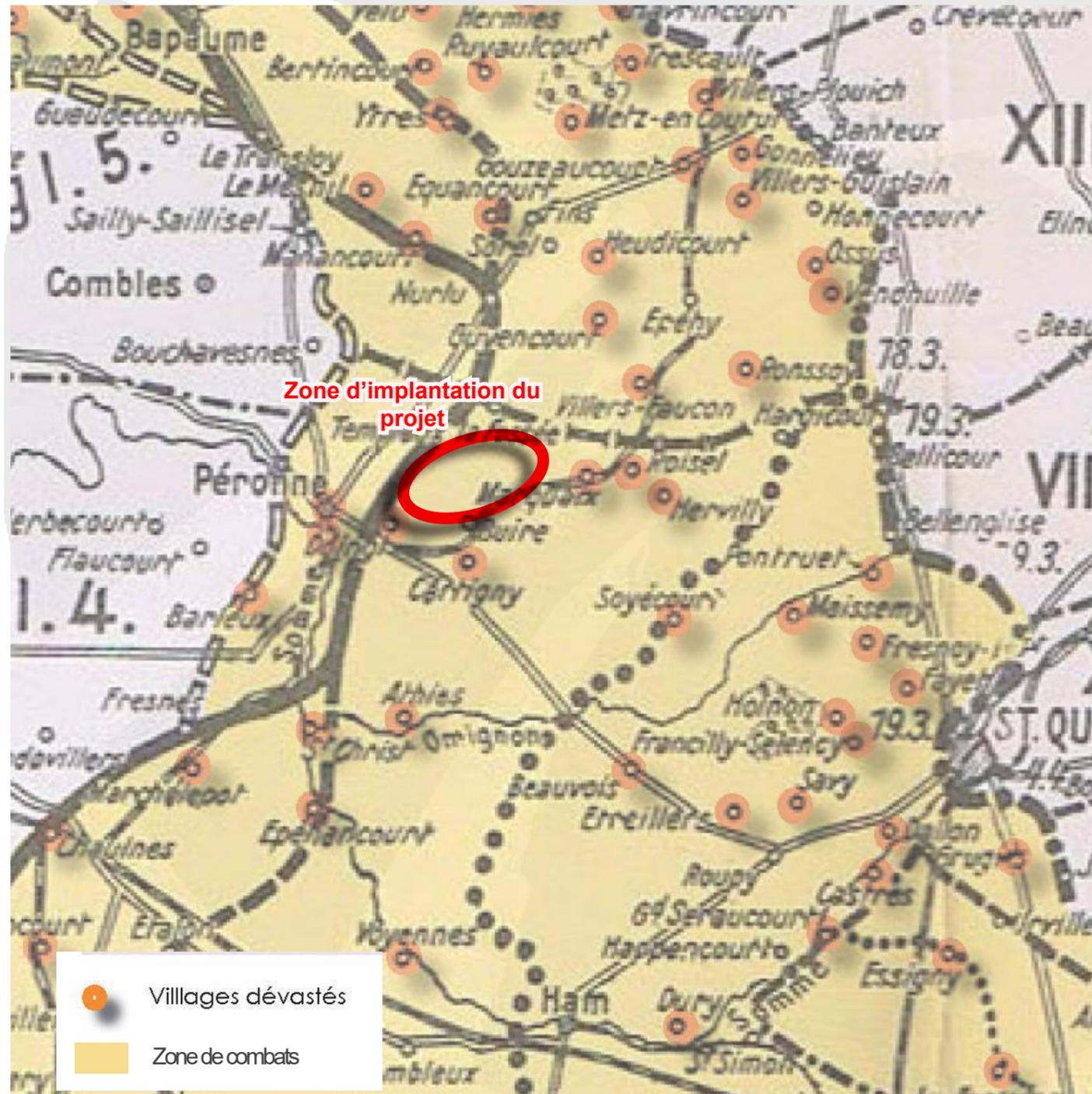


E.1 - Urbanisme de la grande guerre

La grande guerre et son héritage

SUITE À LA GUERRE, LES VILLAGES DU SECTEUR SONT ENTIÈREMENT DÉVASTÉS

Situés à proximité de la ligne de front, les villages du secteur ont fortement souffert durant le premier conflit mondial. A la fin du conflit, une grande partie des villages est à reconstruire.



E.1 - Urbanisme de la grande guerre

La grande guerre et son héritage



DANS LES ANNÉES 20-30, LES VILLAGES SONT INTÉGRALEMENT RECONSTRUITS

Issu de l'effort national de reconstruction sur les ruines de la guerre, le bâti de la reconstruction propose de nouveaux volumes, des encorbellements, des pentes et dépassements de toiture, etc., traduisant architecturalement le besoin de « revivre ». Si le bâti de la fin du 19ème siècle exprime un certain classicisme, celui des années 20 permet d'afficher des constructions uniques et originales, chaque édifice ayant sa propre personnalité. Par des formes et des coloris surprenants, les constructions des années 20 reposent toutefois sur de solides règles de savoir-faire classique. Les constructions, de grand volume, supportent des toitures aux aspects relativement improbables, mais toujours très marquées.



Vermand



Vermand



Roisel



Moislains



Fins



Driencourt

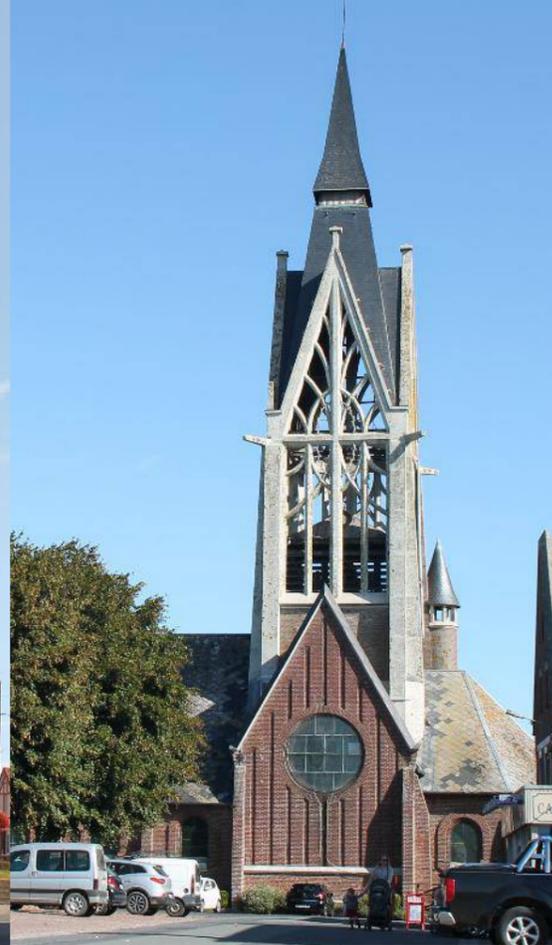
E.1 - Urbanisme de la grande guerre
La grande guerre et son héritage



Péronne



Roisel



Vermand



Moislains



Doingt



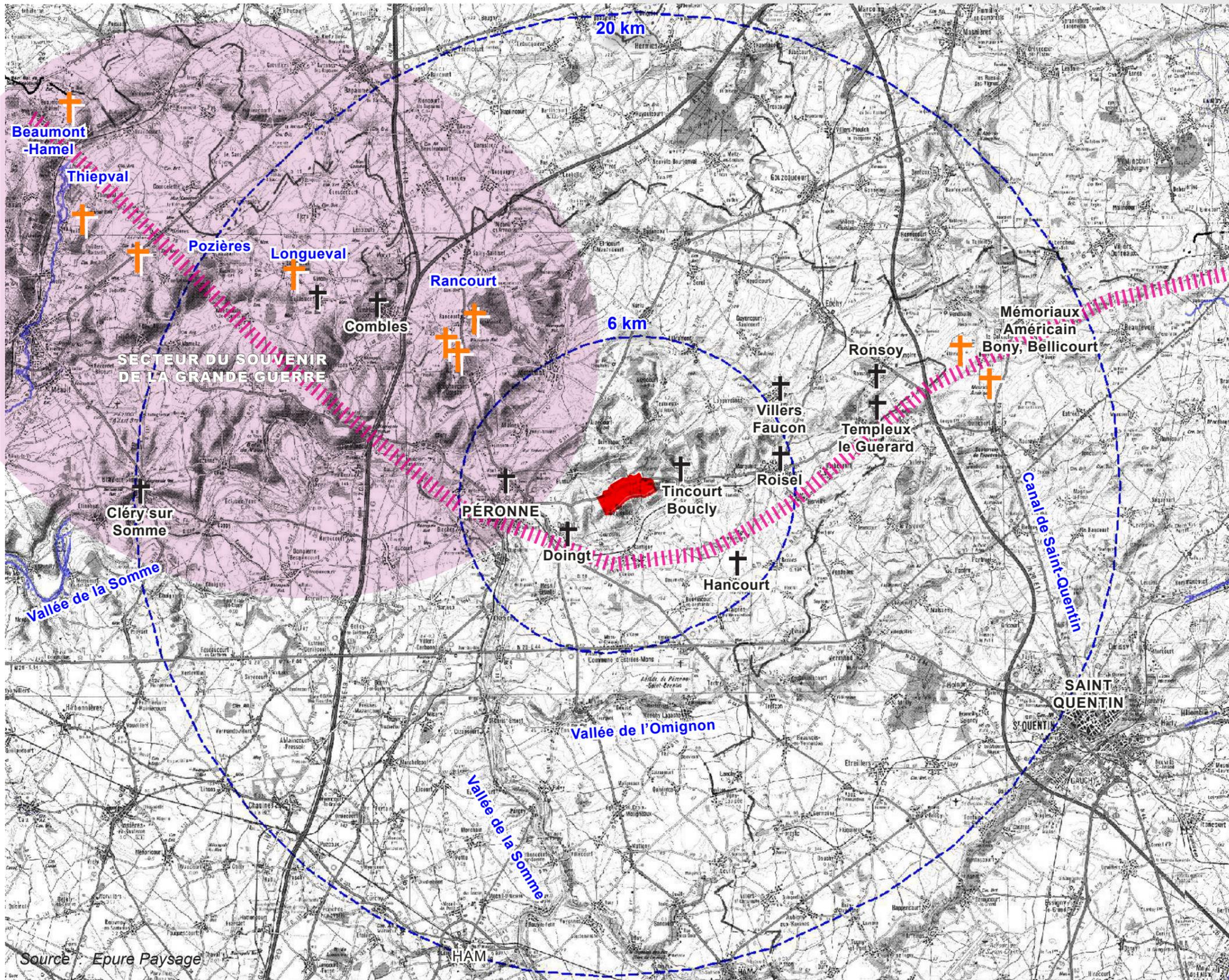
Roisel



Cartigny

E.1 - Urbanisme de la grande guerre

Nécropoles et mémoriaux



SITES DE LA BATAILLE DE LA SOMME

De nombreux cimetières sont présents dans l'aire d'étude éloignée, Britanniques notamment mais aussi Américains, Néo-Zélandais et Sud-Africains. Cependant ils sont rarement protégés et ne sont pas tous repris dans la candidature UNESCO « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale ». Néanmoins une vigilance est de mise vis-à-vis de l'ensemble des lieux de mémoire.

Le semis de cimetières et de nécropoles matérialise l'ancienne ligne de front.

PATRIMOINE ARCHITECTURAL NON PROTÉGÉ

- Cimetière militaires remarquables
- Autres cimetières militaires (non exhaustif)

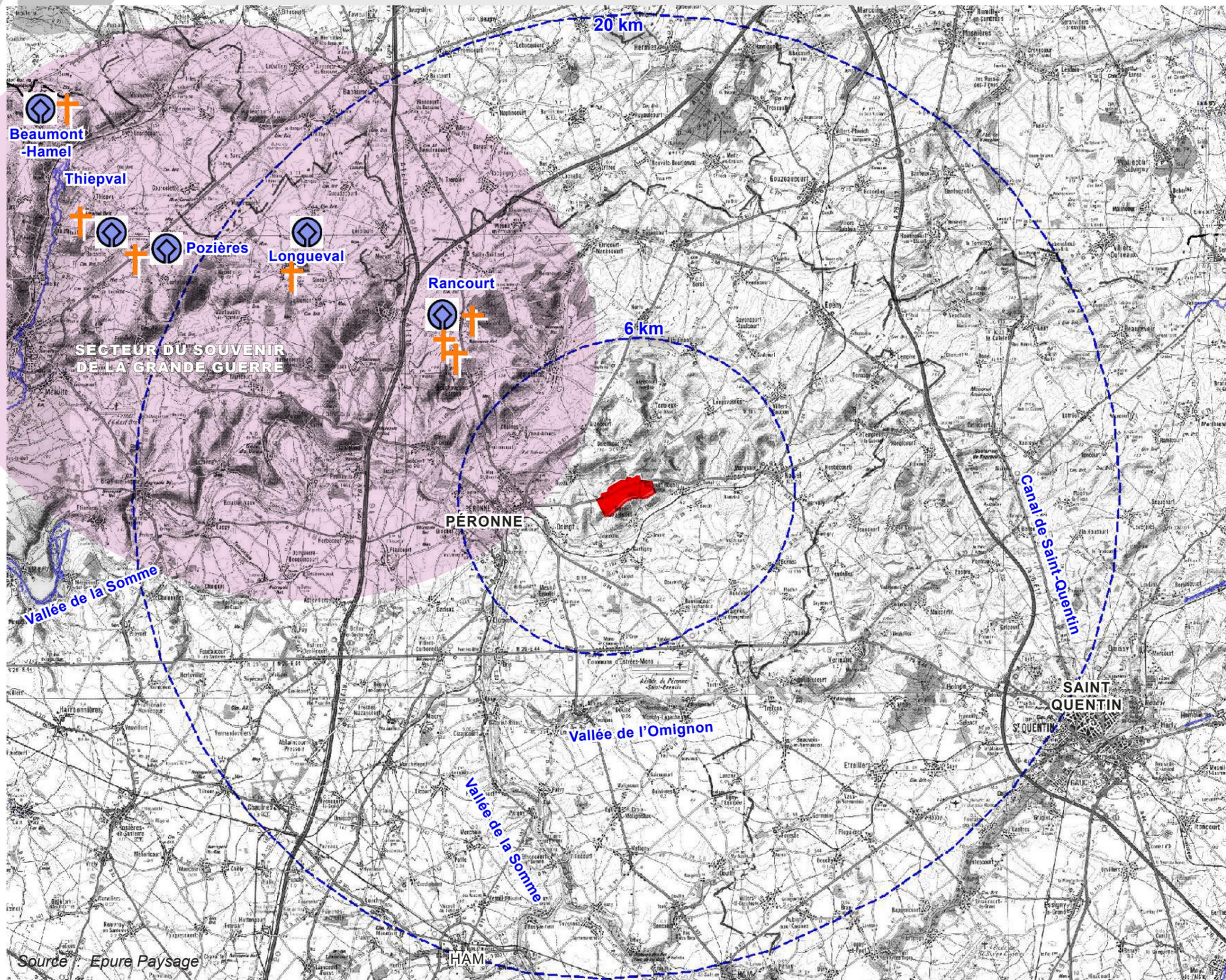
- Secteur du Souvenir
- Ancienne ligne de front

FONDS DE CARTE

- ZIP
- Aires d'étude
- Limites départementales

E.2 - Candidature UNESCO

« Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale »



PATRIMOINE CANDIDAT À L'UNESCO

-  Projet d'inscription UNESCO des sites mémoriels de la Grande Guerre
-  Cimetières militaires remarquables
-  Secteur du Souvenir

FONDS DE CARTE

-  ZIP
-  Aires d'étude
-  Limites départementales

Source : Epure Paysage

E.2 - Candidature UNESCO

« Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale »



MÉMORIAUX EMBLÉMATIQUES DE LA BATAILLE DE LA SOMME

Pour honorer les morts sans sépulture, chaque pays du Commonwealth a choisi d'ériger un grand mémorial national. Quatre mémoriaux sont ainsi édifiés dans le secteur : les Néo-Zélandais et les Sud-Africains à Longueval. Les trois autres sont concentrés sur la ligne de front croisant la vallée de l'Ancre : le gouvernement d'Irlande du Nord fera construire la tour d'Ulster (1921), Terre-Neuve choisira de réaliser le parc de Beaumont- Hamel (1925) et le Royaume-Uni fera ériger le grand arc de triomphe de Thiepval (1932).

BIENS PROPOSÉS POUR UNE INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Candidature liée aux « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale ».

Sites candidats localisés à moins de 20 km

1 / Rancourt

- Chapelle du Souvenir français

Une chapelle privée est édifée en 1923 par la famille du Lieutenant du Bos à sa mémoire et à celle des combattants français tombés dans le secteur. Cette chapelle devient un mémorial où les familles du monde entier viennent déposer des plaques à la mémoire de leur disparu.

- Cimetière britannique

Situé de l'autre côté de la route, face à la nécropole française et à sa chapelle, Le Rancourt Military Cemetery, se situe légèrement en contre-bas. Dans le cimetière reposent 93 combattants de la Première Guerre mondiale, dont 20 inconnus. La croix du sacrifice, placée au fond du cimetière, fait face à l'entrée.

- Cimetière allemand

Située sur le versant pentu d'un vallon, à l'écart, au sud-ouest du village de Rancourt et de l'ensemble funéraire, ce cimetière allemand bénéficie d'une excellente inscription paysagère. En ce lieu paisible reposent 11. 422 combattants allemands de la Première Guerre mondiale.

- Nécropole française de Rancourt (Bouchavesnes-Bergen)

Le cimetière de Rancourt est la plus grande nécropole française de la Somme. Il contient les corps de 8 566 soldats, sur une surface de 28 000 mètres carré. Les cimetières français sont entretenus par les services du ministère de la Défense. Chaque nécropole comporte des ossuaires et arbore le drapeau français.



Rancourt - Chapelle du Souvenir français (ZIP non visible)



Rancourt - Cimetière britannique (ZIP non visible)



Rancourt - Nécropole française (ZIP non visible)

E.2 - Candidature UNESCO

« Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale »

BIENS PROPOSÉS POUR UNE INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO AU TITRE DE LA CANDIDATURE POUR LES « SITES FUNÉRAIRES ET MÉMO-RIELS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ».

Sites candidats localisés à moins de 20 km

2 / Longueval,

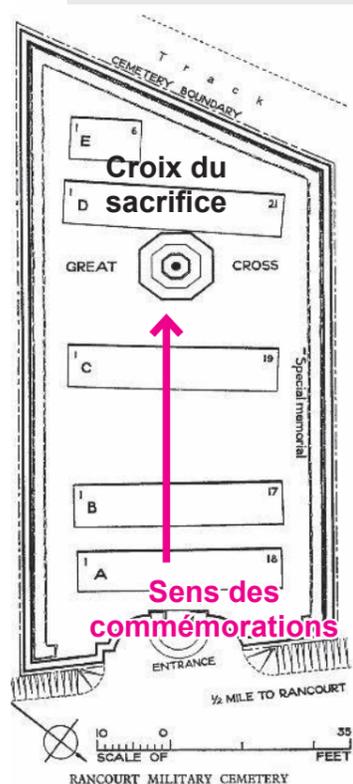
Au cœur du Bois Delville, le **Mémorial sud-africain** a été édifié en hommage aux soldats sud-africains qui connurent, là, leur baptême du feu le 15 juillet 1916. Le Mémorial a été inauguré le 10 octobre 1926 à la mémoire de tous les Sud-Africains tombés durant la Grande Guerre sur l'ensemble des théâtres d'opérations.

Le Cimetière Delville Wood

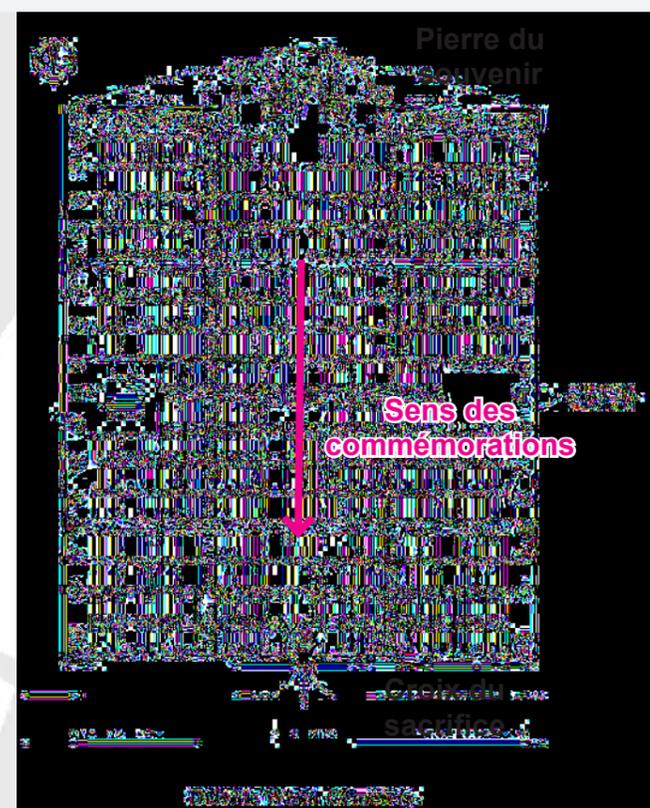
Situé en face du mémorial sud-africain de Delville Wood et conçu par Sir Herbert Baker, le cimetière de Delville Wood est localisé juste à côté de la Rd20 située entre Longueval et Guillemont et contient 5 523 sépultures inconnues.

Sens des commémorations des cimetières britanniques : →

Le sens des commémorations se fait face à la croix du sacrifice du côté où est fixée l'épée de Saint Georges.



Rancourt - Cimetière britannique



Longueval - Cimetière Delville Wood



Rancourt - Cimetière allemand



Longueval - Mémorial sud-africain



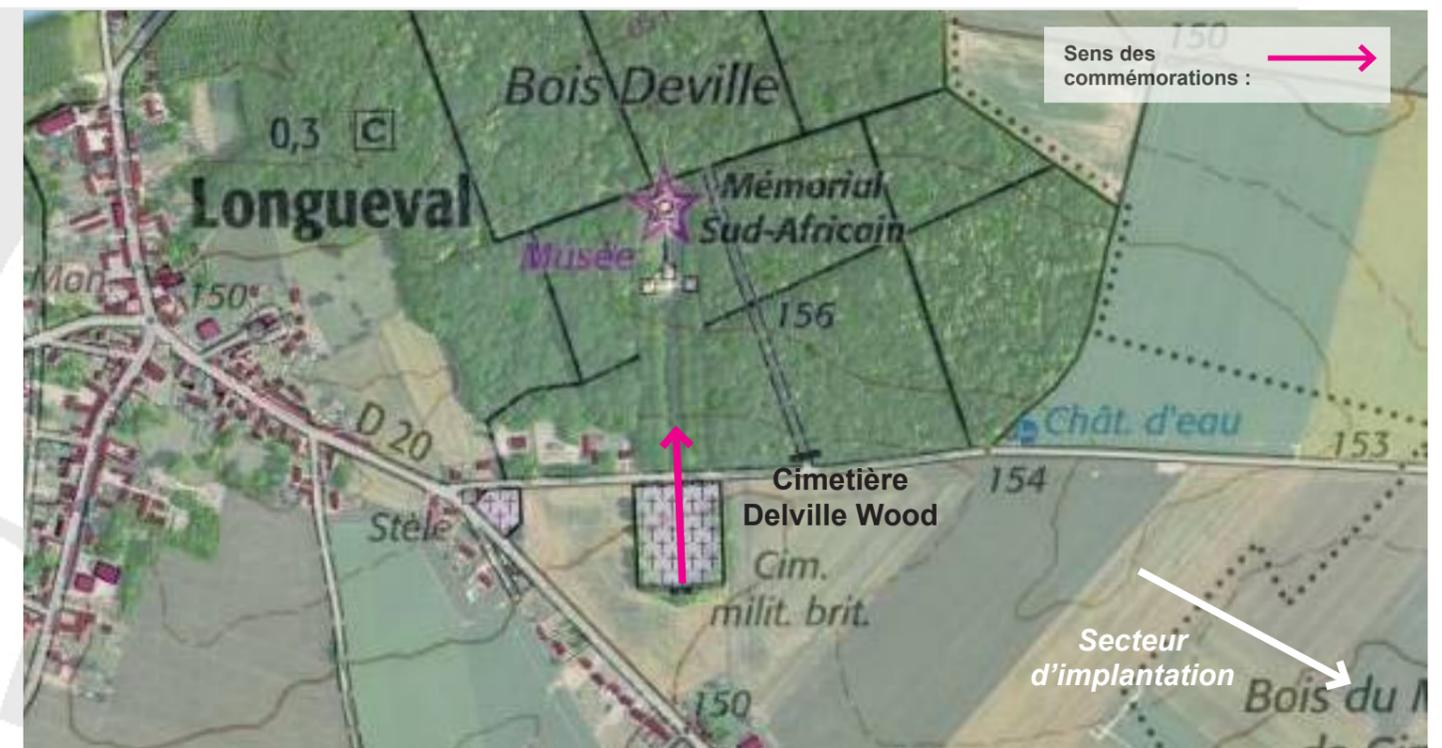
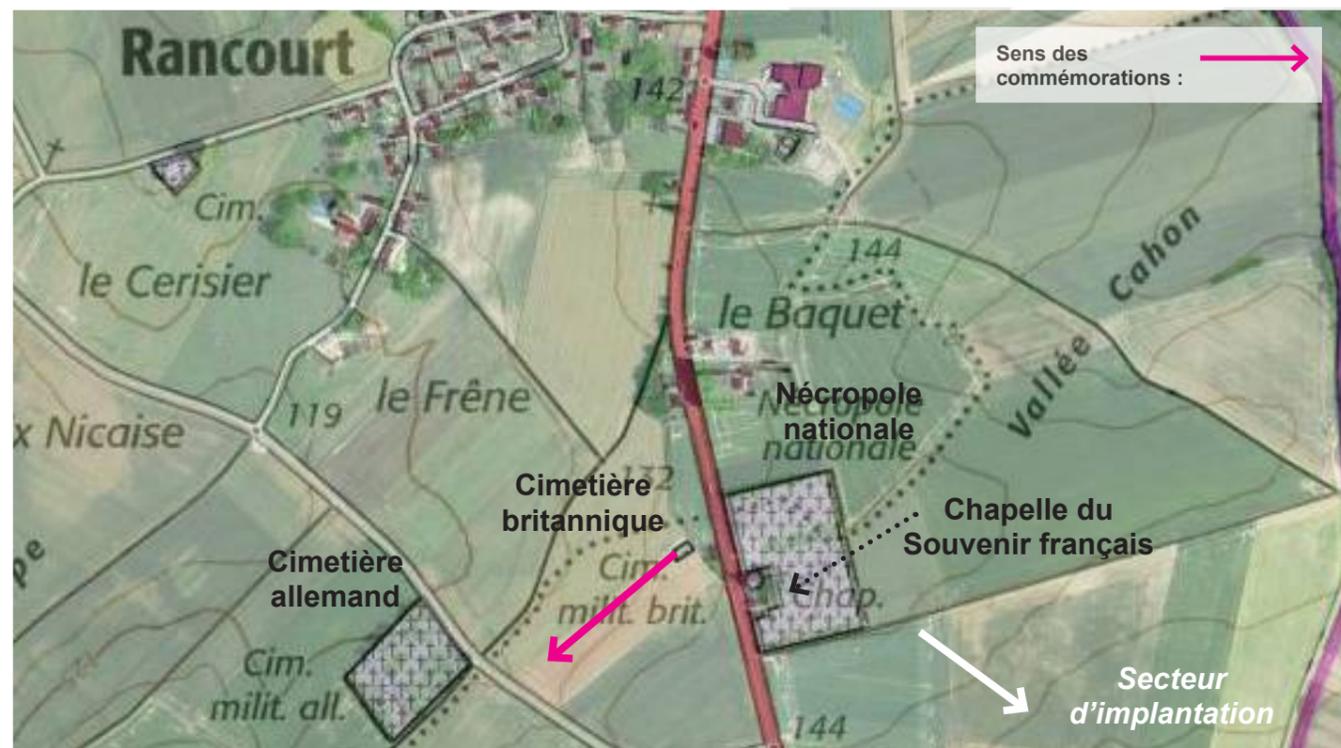
Longueval - Cimetière Delville Wood. Vue dans l'axe de la croix du sacrifice

E.2 - Candidature UNESCO

« Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale »



| Commune | Distance | Désignation | Localisation | Protection | Rapport visuel avec le projet éolien | Enjeu | Sensibilité patrimoniale | | |
|---|----------|---------------------------------|---|--------------------|---|-------|--------------------------|---|---|
| | | | | | | | Fort | M | f |
| Sites candidats localisés à moins de 20 km | | | | | | | | | |
| Rancourt | 8,8 km | Chapelle du Souvenir français | Collines du Vermandois | Candidature UNESCO | Une covisibilité est possible mais très limitée par l'environnement du cimetière et les arbres qui l'entoure. Par contre la nécropole française dans laquelle se trouve la chapelle pourra présenter une covisibilité au niveau de sa frange sud-est (voir nécropole ci-dessous). | Fort | | | X |
| | | Cimetière britannique | Collines du Vermandois | | Localisés dans une partie basse de la cuvette de Rancourt les perceptions visuelles lointaines sont très limitées (zone hors de la ZIV). | Fort | | | X |
| | | Cimetière allemand | Collines du Vermandois | | | Fort | | | X |
| | | Nécropole française de Rancourt | Collines du Vermandois | | Une covisibilité est possible à partir du sud-est du site mais celui-ci étant entouré d'arbres l'interaction visuelle sera à priori limitée. | Fort | | X | |
| Longueval | 16 km | Mémorial national sud-africain | Plateau Amiénois Secteur du Souvenir | Candidature UNESCO | Le mémorial étant situé au coeur d'un bois aucune covisibilité n'est possible | Fort | | | X |
| | | Cimetière Delville Wood | | | Le cimetière est localisé en frange sud du bois Delville, une covisibilité est possible vers le sud-est. | Fort | | X | |





E.2 - Candidature UNESCO

« Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale »

ZOOM SUR LES SITES CANDIDATS LOCALISÉS À PLUS DE 20 KM

3 / Pozières

Ce bourg symbolise le premier engagement d'envergure des troupes australiennes. Il était le verrou qu'il fallait forcer pour investir la colline de Thiepval, détenue par les Allemands.

Cimetière britannique : Le mémorial entoure le cimetière britannique de Pozières, ce qui, en raison de son architecture, lui vaut d'être également appelé « cimetières des Colonnes ». Il rassemble les corps de 2 756 soldats dont, 1 Allemand, 708 Australiens, 1 828 Britanniques et 219 Canadiens, 1 374 dépouilles sont non identifiées.

Mémorial : Dédié aux morts des IVe et Ve armées britanniques. Il est constitué d'un mur orné d'un péristyle sur trois des côtés du cimetière, et incorporant une croix du Sacrifice. Les noms de 14 649 soldats morts sans sépultures sont gravés sur les murs, rangés par régiment ou unité.

4 / Thiepval

Sans conteste un des plus hauts lieux de la mémoire britannique. Le **Mémorial franco-britannique de Thiepval**, oeuvre de l'architecte Edwin Lutyens, commémore les 72 205 hommes des armées britanniques et sud-africaines qui sont morts et portés disparus dans la Somme entre juillet 1915 et mars 1918. Avec ses 45 mètres de hauteur, il s'agit du plus grand Mémorial de guerre britannique au monde. Le Mémorial est construit en briques et ses 16 piliers sont recouverts de plaques de pierre blanche de Portland sur lesquelles sont gravés les noms des disparus. Depuis 2004, un centre d'accueil propose aux visiteurs une exposition pédagogique sur les combats de la Grande Guerre, notamment la bataille de la Somme et Thiepval. À quelques centaines de mètres du mémorial franco-britannique, se dresse **la Tour d'Ulster** de Thiepval. A l'endroit où, le 1er juillet 1916, les hommes des bataillons de l'Ulster se sont battus et ont trouvé la mort, se dresse aujourd'hui ce mémorial en leur honneur. La Tour d'Ulster, également appelée Tour de Belfast ou Tour Hélène, est une copie d'une tour, de style gothique tréboudour, du parc de Clondeboyne en Irlande, là où l'Ulster Division s'était entraînée. Elle a été érigée en 1921 grâce à une souscription publique.

- **Mill Road Cemetery** : cimetière militaire de la Première Guerre mondiale.

5 / Beaumont-Hamel

Le **Mémorial Terre-Neuvien** donne une vision émouvante et réaliste des batailles grâce à des tranchées admirablement bien conservées. Dû à l'architecte-paysagiste Rodolphe Cochiu, le parc s'étend sur 30 hectares et fut inauguré en 1925. En son coeur, au sommet de la butte du Caribou, une statue de caribou en bronze, insigne du Royal Newfoundland Regiment, donne une vue d'ensemble sur le champ de bataille et le réseau de tranchées. C'est là, le 1er juillet 1916, à 9h, que les hommes du régiment terre-neuvien, à peine sortis de leurs tranchées, se trouvèrent pris sous le feu de mitrailleuses allemandes. Une demi-heure plus tard, ils n'étaient plus que 68 valides. Tous les officiers avaient été tués ou blessés. Cette action fut l'une des plus meurtrières de l'offensive de la Somme.

- **Mémorial terre-neuvien et parc commémoratif de la 29^e division** : honore les soldats du dominion de Terre-Neuve.

- **Hunter cemetery** : nécropole écossaise de la première guerre mondiale.



Pozières - Mémorial



Thiepval - Mémorial franco-britannique



Tour d'Ulster



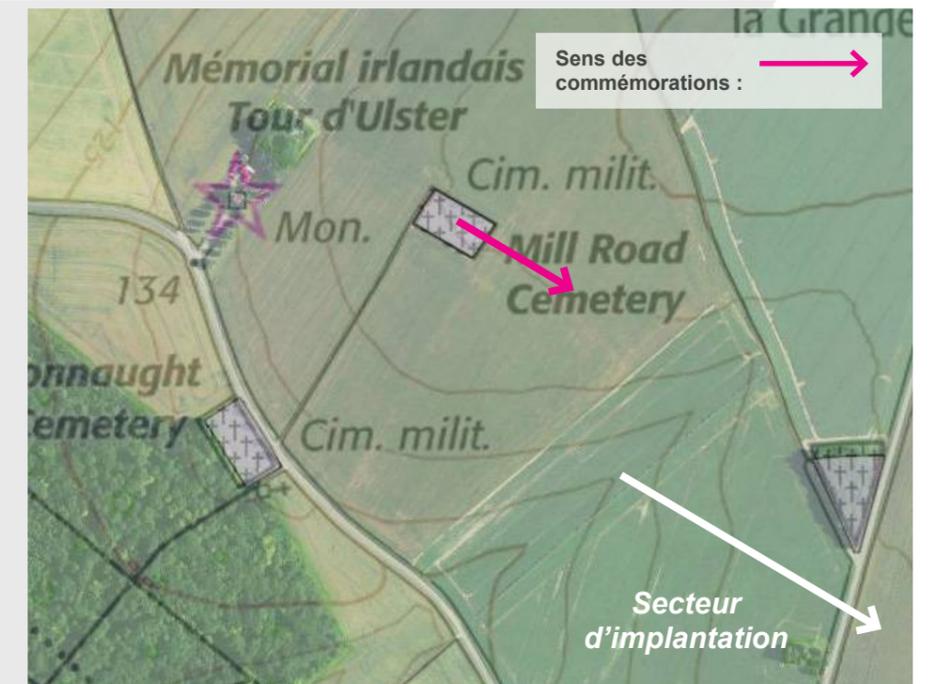
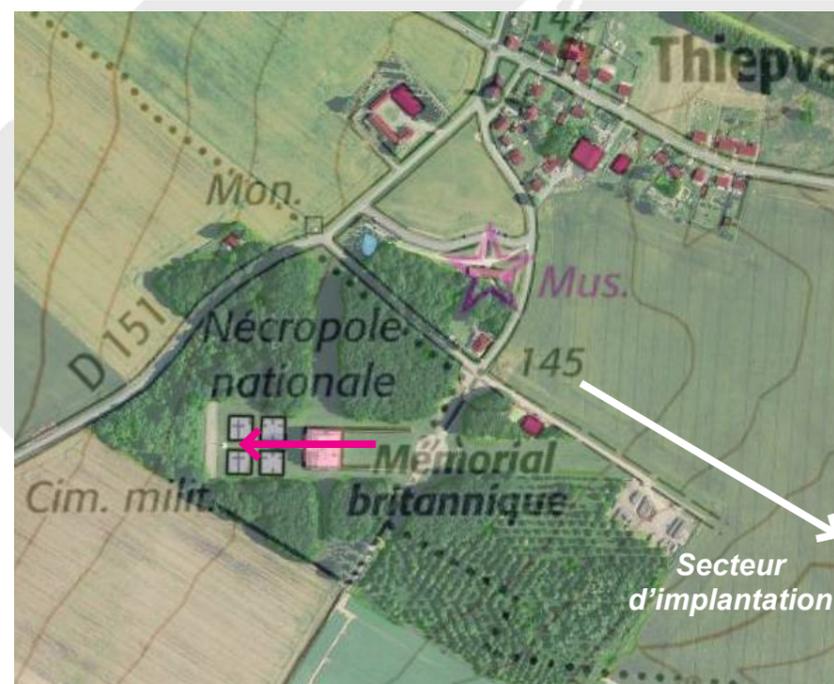
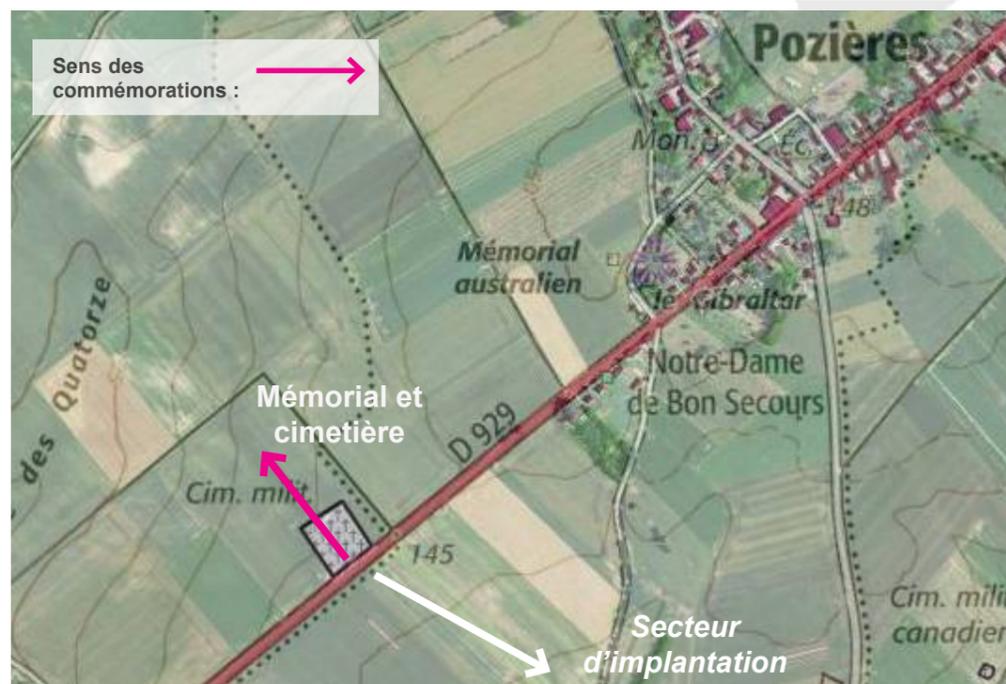
Beaumont-Hamel - Mémorial Terre-Neuvien

E.2 - Candidature UNESCO

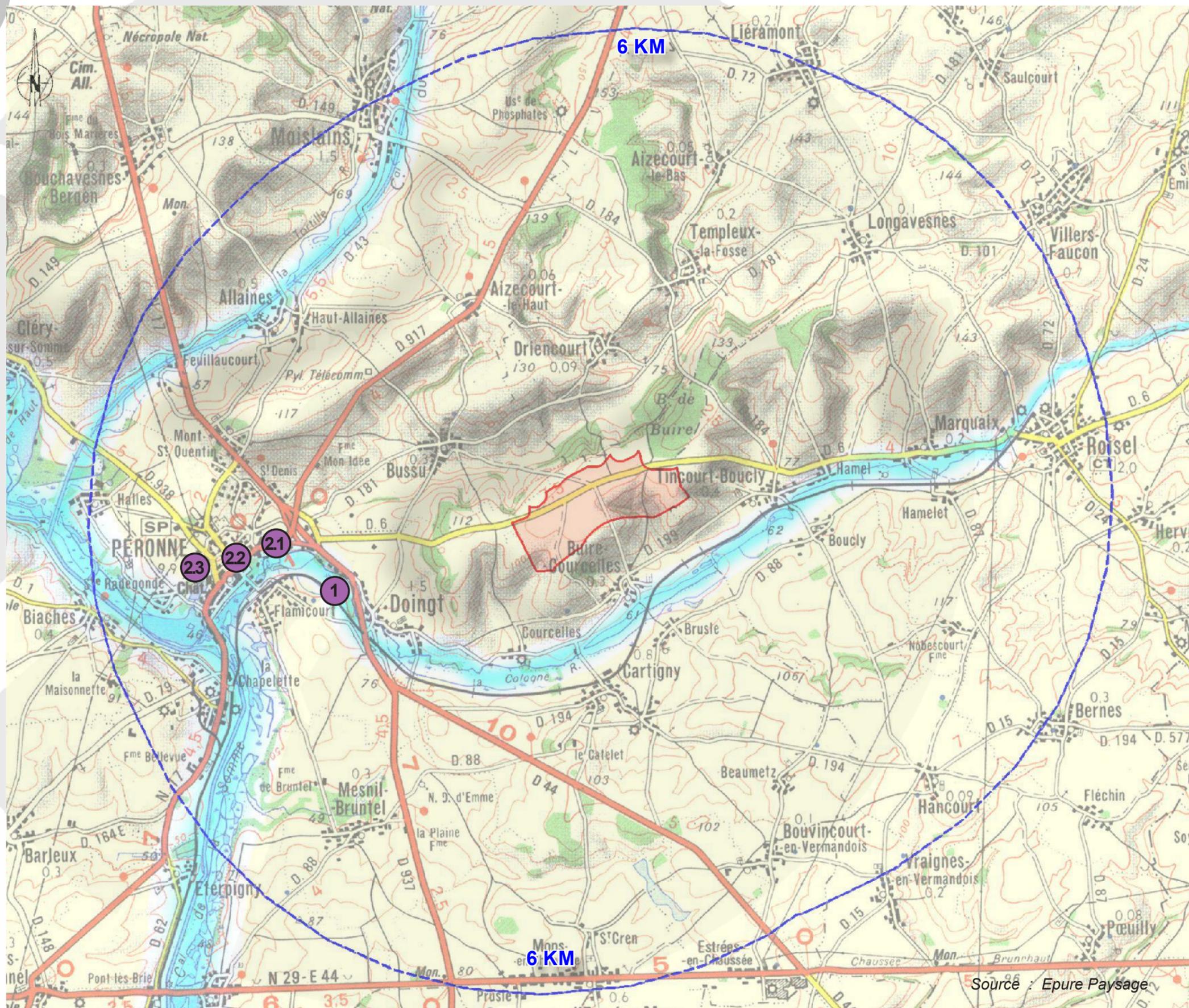
« Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale »



| Commune | Distance | Désignation | Localisation | Protection | Rapport visuel avec le projet éolien | Enjeu | Sensibilité patrimoniale | | |
|--|----------|---|---|--------------------|---|--|--------------------------|---|---|
| | | | | | | | Fort | M | f |
| Sites candidats localisés à plus de 20 km | | | | | | | | | |
| Pozières | 22,5 km | Cimetière britannique | Plateau Amiénois Secteur du Souvenir | Candidature UNESCO | Le site du « mémorial-cimetière » étant clos de murs aucune covisibilité n'est possible à partir de l'enceinte. Par contre une covisibilité est possible à partir de l'extérieur du mémorial-cimetière vers le sud-est, mais celle-ci sera peu significative au vu de la distance. | Fort | | | X |
| | | Mémorial | | | | Fort | | | X |
| Thiepval | 26 km | Mémorial franco-britannique de Thiepval | Plateau Amiénois Secteur du Souvenir | Candidature UNESCO | Le mémorial ainsi que les Carrés militaires français et britanniques sont situés au sein d'un boisement dense. Le bois est percé de drèves orientées nord-sud / est-ouest. La zone d'implantation du projet, localisée au sud-est, est hors champs, aussi aucune covisibilité n'est possible. Cependant au vu de l'importance de ce patrimoine un photomontage sera réalisé à partir du site. | Fort | | | X |
| | | Carrés militaires français et britanniques | | | | Fort | | | X |
| | 26,5 km | Mill Road Cemetery | | | | Aucune covisibilité significative n'est possible du fait de la distance et de la présence de bandes boisées qui bloquent les vues vers la zone d'implantation du projet. | Fort | | |
| Beaumont-Hamel | 29 km | Mémorial terre-neuvien et parc commémoratif | Plateau Amiénois Secteur du Souvenir | Candidature UNESCO | Vu la distance et la configuration du site aucune covisibilité significative n'est possible | Fort | | | X |
| | | Parc commémoratif-Beaumont Hamel | | | | Fort | | | X |
| | | Hunter's Cemetery | | | | Fort | | | X |



E.3 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude rapprochée : < 6 km



L'aire d'étude rapprochée est marquée par la faible présence d'élément de patrimoine protégé.

L'ensemble de ce patrimoine étant situé au sein de vallées l'incidence du projet éolien sur ces monuments sera très atténuée. Cependant, vu leur proximité, ils feront l'objet d'une évaluation spécifique.

MH classé 

MH inscrit 

FONDS DE CARTE

 ZIP

 Aires d'étude

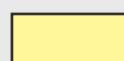
Source : Epure Paysage

E.3 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude rapprochée : < 6 km

| N° | Commune | Éléments protégés * | Dist. ZIP (km) | Protection | Rapport visuel avec le projet éolien (à partir et vers le monument) | Enjeu | Sensibilité patrimoniale | | |
|-----|--------------|------------------------------------|----------------|------------|---|-------|--------------------------|---|---|
| | | | | | | | Fort | M | f |
| 1 | Doingt (80) | Menhir dit La Pierre de Gargantua | 2,6 km | classé | Le mégalithe est situé au bord de la Cologne, en lisière d'un boisement et dans un contexte végétal et bâti très présent, il ne présente aucune possibilité de covisibilité significative, mais vu sa proximité avec la zone d'implantation du projet un photomontage sera réalisé. | Fort | | | X |
| 2.1 | Péronne (80) | Anciennes fortifications | 3,6 km | classées | Une covisibilité est possible à partir des remparts en direction de la zone d'implantation du projet. Le risque est néanmoins très limité du fait de la forte présence végétale autour des fortifications. | Fort | | X | |
| 2.2 | | Église Saint-Jean | 4 km | classée | Située dans un contexte urbain et en l'absence de grandes perspectives visuelles orientées vers la zone d'implantation du projet aucune covisibilité n'est possible. | Fort | | | X |
| 2.3 | | Château, musée de la Grande Guerre | 4,4 km | classé | Une covisibilité est possible à partir du parvis du château en direction de la zone d'implantation du projet. Le risque est néanmoins très limité du fait du contexte urbain dense. | Fort | | X | |

LÉGENDE DU TABLEAU : Critères de hiérarchisation des enjeux et des sensibilités --> Voir ci-dessous

* **Éléments protégés** : l'absence de détails signifie que l'intégralité du monument est protégé, dans le cas contraire la protection n'est que partielle.

 Site qui présente des covisibilités potentielles, fait l'objet d'une évaluation spécifique au niveau du chapitre «analyse des impacts».

Sensibilité paysagère :
 - **Fort** : Forte
 - **M** : Modérée
 - **f** : faible à nulle

CRITÈRE D'ÉVALUATION DES ENJEUX :

- L'enjeu est propre à un monument ou à un paysage considéré :
- Il sera **fort** si il fait l'objet d'une protection reconnue et/ou d'une grande notoriété et/ou valorisé au travers de divers médias (office de tourisme, publications,...)
 - Il sera **modéré** dans les situations intermédiaires entre ces deux catégories.
 - Il sera **faible** s'il n'est connu que par les habitants de l'aire d'étude et/ou d'un public initié

Hierarchie : enjeu Fort, Modéré (ou moyen), faible

CRITÈRE D'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS :

- Fort** - L'édifice ou le site est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet. L'édifice se trouve à moins de 3 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet.
- Modéré** - L'édifice ou le site n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords.
 - L'édifice ou le site se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet.
- faible** - L'édifice ou le site n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans un écrin arboré et aucun élément émergeant reconnaissable) et n'offre aucune vue vers les paysages environnants.
 - L'édifice ou le site se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet.



E.3 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude rapprochée : < 6 km



Doingt : Pierre de Gargantua



- Péronne : Fortifications

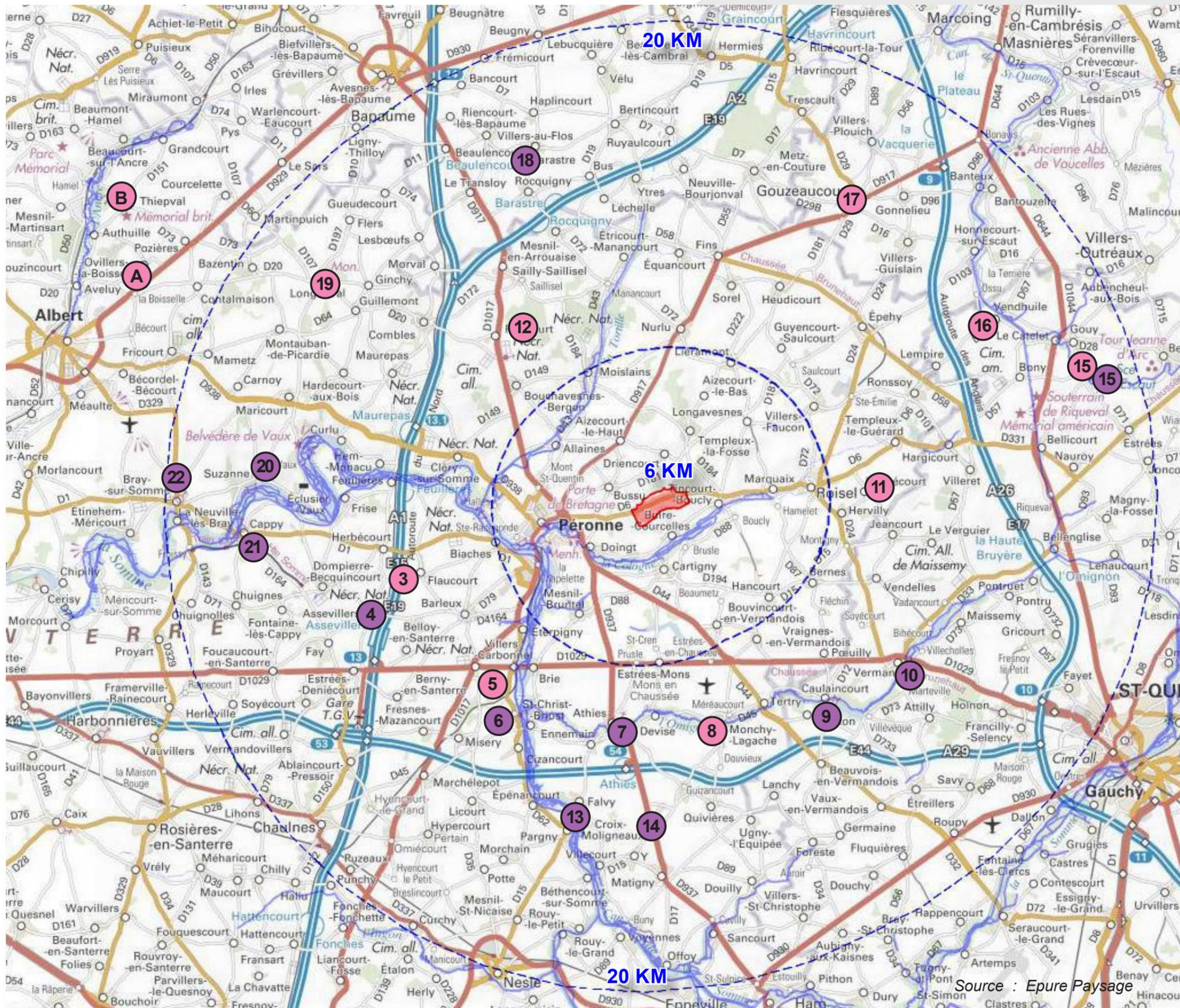


- Péronne : Château et Historial



- Péronne : Église

E.3 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude éloignée : 6 à 20 km



L'aire d'étude éloignée est marquée par la localisation dominante des monuments historiques au sein de vallées (Somme, Omignon).

- MH classé ●
 - MH inscrit ●
- FONDS DE CARTE**
- ▭ ZIP
 - ⊙ Aires d'étude

Source : Epure Paysage

E.3 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude éloignée : 6 à 20 km

| N° | Commune | Éléments protégés * | Dist. ZIP (km) | Protection | Rapport visuel avec le projet éolien (à partir et vers le monument) | Enjeu | Sensibilité patrimoniale | | |
|----|--------------------------|--|----------------|------------|---|--------|--------------------------|---|---|
| | | | | | | | Fort | M | f |
| 3 | Flaucourt (80) | Monument allemand, 20e s | 9,3 km | inscrit | Le monument très discret, et à l'abandon, est localisé à l'écart de la route au niveau de la frange est de la commune. Il pourra présenter une covisibilité peu significative. Notons que le monument est déjà impacté par 3 éoliennes du parc de la Couturelle situées à un peu plus d'un kilomètre. | Modéré | | | X |
| 4 | Assevillers (80) | Polissoir dit Grès de Saint-Martin Néolithique | 12 km | classé | Situé en agglomération dans un contexte urbain dense, aucune perception de la zone d'implantation du projet projeté n'est possible. | Fort | | | X |
| 5 | Villers-Carbonnel (80) | Restes du château d'Haplincourt, 13e s. | 8,5 km | inscrit | Localisé en bordure de Somme au sein d'une végétation dense, aucune covisibilité n'est possible. | Modéré | | | X |
| 6 | Saint-Christ-Briost (80) | Chapelle de Briost et ancien cimetière | 9,7 km | classée | La chapelle est localisée en bordure de la vallée de la Somme, le contexte bâti et la végétation très présente qui accompagne la vallée limite les vues lointaines et donc la possibilité de covisibilité significative. | Fort | | X | |
| 7 | Athies (80) | Portail sud de l'église | 8,5 km | classé | L'église est située au sein de la vallée verdoyante de l'Omignon, aucune covisibilité n'est possible à partir de son portail. | Fort | | | X |
| 8 | Monchy-Lagache (80) | Église Saint-Pierre 12e s. 13e s. ; 20e s. | 9 km | inscrite | Localisée au sein de la vallée de l'Omignon et dans un contexte végétal dense, aucune covisibilité n'est possible à partir de l'édifice. Néanmoins, une covisibilité est néanmoins possible à partir du plateau. | Modéré | | X | |
| 9 | Caulaincourt (02) | Château de Caulaincourt 19e s. ; 20e s. | 10,5 km | classé | Le château situé au sein de la vallée boisée de l'Omignon n'offre aucune possibilité de vues lointaines. Aucune perception n'est possible. | Fort | | | X |
| 10 | Vermand (02) | Oppidum Antiquité ; Age du fer ; Gallo-romain. | 11,3 km | classé | Situé au sein de la vallée de l'Omignon dans un cadre urbain, aucune vue lointaine vers la zone d'implantation du projet n'est possible. | Fort | | | X |
| 11 | Hesbecourt (80) | Monument commémoratif protestant | 9,5 km | inscrit | Monument de l'Assemblée du Désert des Protestants de La Boîte à Cailloux. Vu la configuration du site, aucune perception significative n'est possible. | Modéré | | | X |
| 12 | Rancourt (80) | Nécropole de la grande guerre | 8,8 km | inscrite | Une covisibilité est possible à partir du sud-est de la nécropole française mais celle-ci étant entourée d'arbres l'interaction visuelle sera à priori limitée. | Modéré | | X | |

LÉGENDE DU TABLEAU : Critères de hiérarchisation des enjeux et des sensibilités --> Voir page 81

* **Éléments protégés** : l'absence de détails signifie que l'intégralité du monument est protégé, dans le cas contraire la protection n'est que partielle.

 Site qui présente des covisibilités potentielles, fait l'objet d'une évaluation spécifique au niveau du chapitre «analyse des impacts».

Sensibilité paysagère :
- Fort : Forte
- M : Modérée
- f : faible à nulle

E.3 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude éloignée : 6 à 20 km



Athies (80)



Croix-Moligneaux (80)



Flaucourt (80)



Monchy-Lagache (80)



Saint-Christ-Briost (80)



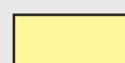
Suzanne (80)

E.3 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude éloignée : 6 à 20 km

| N° | Commune | Éléments protégés * | Dist. ZIP (km) | Protection | Rapport visuel avec le projet éolien (à partir et vers le monument) | Enjeu | Sensibilité patrimoniale | | |
|------|-----------------------|---|----------------|------------|--|--------|--------------------------|---|---|
| | | | | | | | Fort | M | f |
| 13 | Falvy (80) | Église | 12,4 km | classée | Localisée au coeur du village en bordure de la vallée de la Somme, aucune vue lointaine n'est possible vers la zone d'implantation du projet. | Fort | | | X |
| 14 | Croix-Moligneaux (80) | Église Saint-Médard 11e s. ; 12e s. | 12,8 km | classée | L'église est localisée au sein du village cerné par des franges arborées, aucune perspective visuelle n'est orientée vers la zone d'implantation du projet, aucune covisibilité n'est possible. | Fort | | | X |
| 15.1 | Gouy (02) | Ruine des bâtiments claustraux, parc, tourelles, clôture d'enceinte | 18 km | classée | Les ruines de l'ancienne abbaye du Mont Saint-Martin sont entourées par un parc boisé bordant le cours verdoyant de l'Escaut, aucune vue lointaine n'est possible. | Fort | | | X |
| 15.2 | | Vestiges des communs et du pigeonier | | inscrite | | Modéré | | | X |
| 16 | Vendhuile (02) | Église | 15,2 km | inscrite | L'église de Vendhuile est située en fonds de vallée à plus de 30 mètres sous le niveau du plateau, aucune covisibilité n'est possible. | Modéré | | | X |
| 17 | Gouzeaucourt (59) | Borne routière du 16ème siècle | 12,7 km | inscrite | Borne routière de Gouzeaucourt, très discrète et localisée sur le côté de la route opposé à la zone d'implantation du projet, dans tous les cas les interactions visuelles seront très peu significatives. | Modéré | | | X |
| 18 | Rocquigny (62) | Église Notre-Dame 20e s. | 14 km | classée | Aucun impact visuel n'est à craindre (seul l'intérieur de l'église étant classé). | Fort | | | X |
| 19 | Longueval (80) | Mémorial sud-africain | 16 km | inscrit | Le mémorial sud-africain situé au coeur d'un bois ne peut présenter de covisibilité. | Modéré | | | X |
| | | Cimetière Delville Wood | 16 km | inscrit | Le cimetière Delville Wood localisé en frange sud du bois pourra offrir une covisibilité vers le sud-est. | Modéré | | X | |
| 20 | Suzanne (80) | Château du 17e | 14,8 km | classé | Le château est localisé en bordure de la vallée de la Somme dans un contexte végétal très dense. Aucune covisibilité n'est possible. | Fort | | | X |
| 21 | Cappy (80) | Église | 16,8 km | classée | L'église est située au bord de la Somme dans un contexte verdoyant, aucune covisibilité n'est de ce fait possible. | Fort | | | X |
| 22 | Bray-sur-Somme (80) | Église | 19,6 km | classée | Localisée au bord de la Somme dans un contexte verdoyant, aucune covisibilité n'est possible. | Fort | | | X |
| A | Pozières | Cimetière/Mémorial | 22,5 km | inscrit | Une covisibilité est possible à partir de l'extérieur du mémorial-cimetière vers le sud-est, mais celle-ci sera peu significative au vu de la distance. | Modéré | | | X |
| B | Thiepval | Mémorial franco-britannique de Thiepval | 26 km | inscrit | La zone d'implantation du projet est localisée au sud-est du mémorial et hors de grande perspectives visuelles, aucune covisibilité significative n'est possible. Cependant au regard de son intérêt patrimonial important un photomontage sera réalisé. | Fort | | | X |

LÉGENDE DU TABLEAU : Critères de hiérarchisation des enjeux et des sensibilités --> Voir page 81

* **Éléments protégés :** l'absence de détails signifie que l'intégralité du monument est protégé, dans le cas contraire la protection n'est que partielle.



Site qui présente des covisibilités potentielles, fait l'objet d'une évaluation spécifique au niveau du chapitre «analyse des impacts».

Sensibilité paysagère :
- Fort : Forte
- M : Modérée
- f : faible à nulle

E.4 - Monuments historiques non protégés

Les cimetières du commonwealth

Cimetières et nécropoles

Les cimetières militaires sont omniprésents sur l'ancienne ligne de front. Ils constituent aujourd'hui les témoins les plus tangibles de l'étendue des combats et des ravages du conflit. Ainsi le secteur du souvenir compte plusieurs centaines de cimetières qui parsèment la campagne, parmi lesquels les **cimetières du commonwealth** sont les plus représentés. Le secteur compte plus de tombes du Commonwealth que de sépultures militaires françaises car le Commonwealth a décidé de conserver les sites initiaux d'inhumation et n'a pas restitué les corps aux familles. A contrario la France a choisi de regrouper les tombes dans des vastes nécropoles (30% des corps ont néanmoins été restitués aux familles), à l'instar des États-Unis.

Les cimetières du Commonwealth, des cimetières en lien avec le paysage

Trois des plus grands architectes du moment, Herbert Baker, Reginald Blomfield et Edwin Lutyens (architecte de New Delhi) ont reçu la mission d'imaginer les cimetières et les mémoriaux. Des essais de cimetière ont été construits en France (Le Tréport, Forceville et Louvencourt). Tous trois furent finis en 1920. Le cimetière de Forceville fut alors considéré comme le plus réussi avec les pierres tombales uniformes, la croix du Sacrifice de Blomfield et la pierre du Souvenir de Lutyens. C'est ainsi que fut établi le modèle de tous les autres cimetières.

Des centaines de petits cimetières, plutôt que de grandes nécropoles

L'ancien front tenu par les alliés est jalonné de cimetières militaires britanniques qui ont été implantés sur les lieux même où des milliers de soldats ont perdu la vie. Ainsi les paysages de la Somme sont-ils couverts de centaines de petits cimetières, tous différents les uns des autres bien que conçus sur la base d'un vocabulaire commun.

Ces cimetières britanniques ont été conçus avec le plus grand soin :

- Les fenêtres sur le paysage, la mise en scène du « dernier regard »

Un des éléments les plus attachants des cimetières du commonwealth est leur souci de mettre en scène le paysage alentour, pour montrer « le dernier regard » aperçu par les soldats avant de mourir. Manière aussi, de rappeler le territoire laissé en héritage par leur sacrifice.

- Le mur de clôture, la Croix du Sacrifice et la stèle du souvenir :

Toujours bas, les murs de clôture préservent la vue sur les paysages. Réalisés en brique, en schistes, parfois accompagnés de haies, ils sont remarquablement mis en oeuvre. Les cimetières britanniques n'ayant pratiquement pas été déplacés ou regroupés, ils sont souvent multireligieux. Chaque cimetière compte néanmoins une Croix du Sacrifice, dessinée par Reginald Blomfield, qui est placée de telle façon qu'aucune tombe non chrétienne ne puisse être atteinte par son ombre, tout au long de l'année. La Stèle du Souvenir dite « The Great war stone » a été dessinée par Edwyn Lutyens. Les tous petits cimetières n'en sont pas dotés.

Même si ces cimetières ne font pas l'objet de protections spécifiques, ces éléments de patrimoine remarquables méritent une attention spécifique.



La Croix du Sacrifice

Le sens de commémoration est identifié par l'épée de Saint Georges pointant vers le bas sur la face avant de la croix. (Cimetière britannique de Doingt)



La Stèle du Souvenir dite « The Great war stone »

E.4 - Monuments historiques non protégés

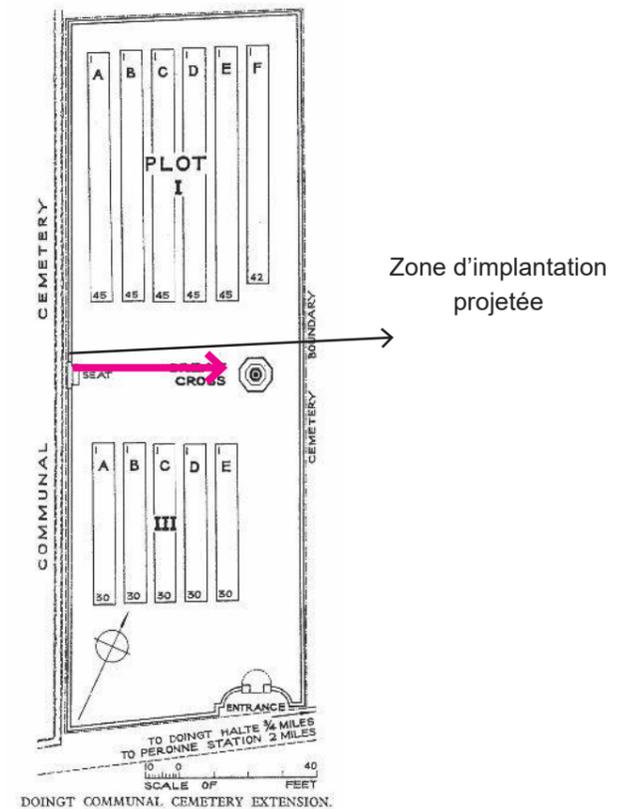
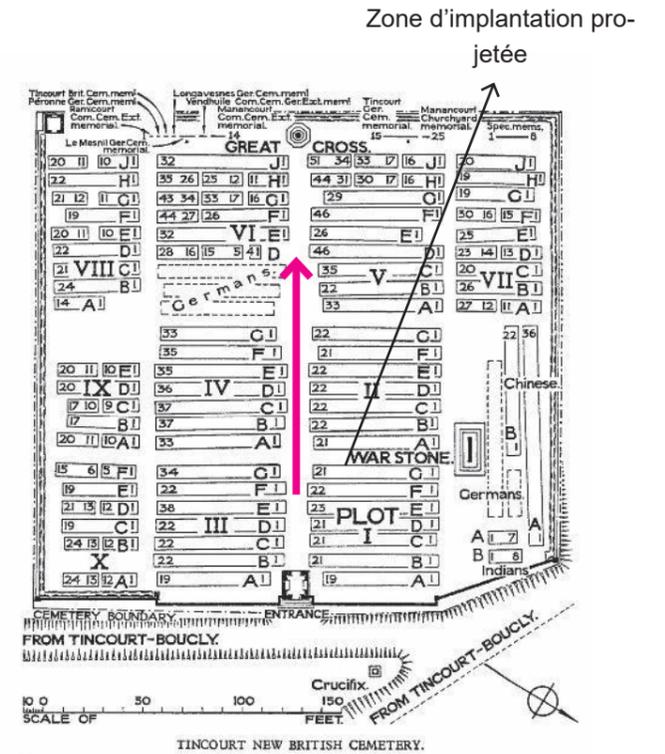
Les cimetières militaires de Tincourt-Boucly et de Doingt



Cimetière britannique de Tincourt-Boucly. La zone d'implantation projetée est localisée à proximité de l'axe des commémorations aussi le risque de covisibilité avec le cimetière est avéré, un photomontage sera réalisé.

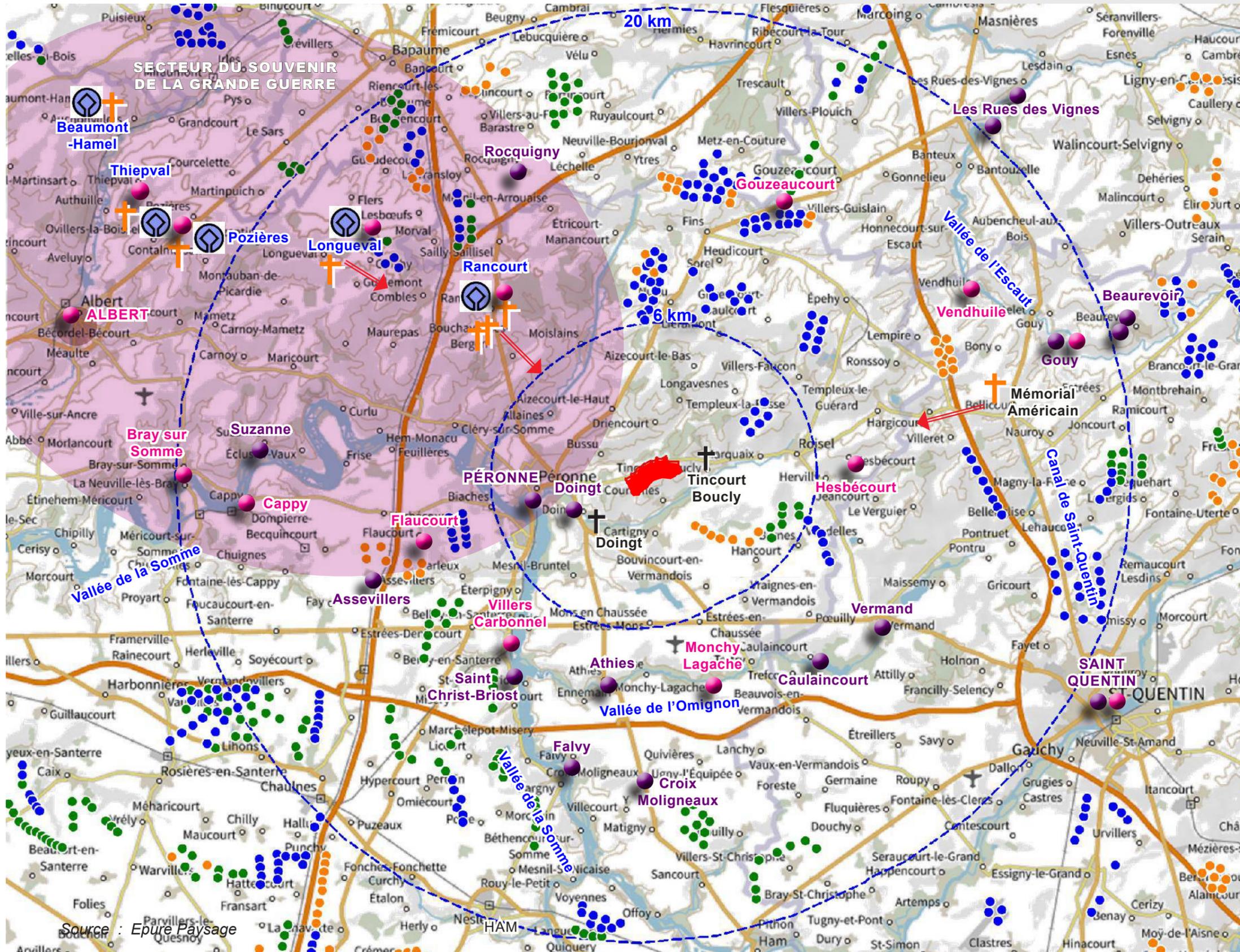


Cimetière britannique de Doingt. La zone d'implantation projetée est localisée à proximité de l'axe des commémorations aussi le risque de covisibilité avec le cimetière est avéré, un photomontage sera réalisé.



Sens des commémorations :

E.5 - Synthèse des enjeux et sensibilités architecturales



PATRIMOINE ARCHITECTURAL PROTÉGÉ

- Monument historique classé
- Monument historique inscrit
- Perspective visuelle à enjeux

PATRIMOINE ARCHITECTURAL NON PROTÉGÉ

- Projet d'inscription UNESCO des sites mémoriels de la Grande Guerre
- Cimetière militaires remarquables
- Cimetières militaires proches du secteur d'implantation
- Secteur du Souvenir

CONTEXTE ÉOLIEN

- Éoliennes installées
- Éoliennes accordées, non construites
- Éoliennes en cours d'instruction

FONDS DE CARTE

- ZIP
- Aires d'étude

E.5 - Synthèse des enjeux et sensibilités architecturales

Sites et monuments présentant des risques de covisibilités

| Monuments historiques protégés | Élément patrimonial | Dist. ZIP (km) | Protection | Synthèse de l'enjeu | Enjeu | | | Sensibilité patrimoniale | | |
|--|--|----------------|--------------|--|--------|---|---|--------------------------|----------|----------|
| | | | | | Fort | M | f | Fort | M | f |
| Monuments protégés présentant des covisibilités potentielles | | | | | | | | | | |
| Doingt (80) | Menhir dit La Pierre de Gargantua | 2,6 km | classé | Le mégalithe ne présente aucune possibilité de covisibilité significative mais vu sa proximité avec le projet il fait l'objet d'une évaluation spécifique. | Fort | | | | | X |
| Péronne (80) | Anciennes fortifications | 3,6 km | classées | Une covisibilité est possible à partir des remparts en direction de la zone d'implantation du projet. Le risque est néanmoins très limité. | Fort | | | | | X |
| | Château, musée de la Grande Guerre | 4,4 km | classé | Une covisibilité est possible à partir du parvis du château en direction de la zone d'implantation du projet. Le risque est néanmoins très limité du fait du contexte urbain dense. | Fort | | | | | X |
| Flaucourt (80) | Monument allemand, 20e s | 9,3 km | inscrit | Le monument très discret, à l'abandon, et déjà impacté par un projet éolien proche pourra présenter une covisibilité peu significative. | Modéré | | | | | X |
| Saint-Christ-Briost (80) | Chapelle de Briost et ancien cimetière | 9,7 km | classés | La chapelle est localisée en bordure de la vallée de la Somme, le contexte bâti et la végétation très présente qui accompagne la vallée limite les vues lointaines et donc les covisibilités significatives. | Fort | | | | X | |
| Monchy-Lagache (80) | Église Saint-Pierre 12e s. 13e s. ; 20e s. | 9 km | inscrite | Localisée au sein de la vallée de l'Omignon et dans un contexte végétal dense aucune covisibilité n'est possible à partir de l'édifice. Néanmoins une covisibilité est néanmoins possible à partir du plateau. | Modéré | | | | X | |
| Monuments historiques non protégés | | | | | | | | | | |
| Cimetière militaires du commonwealth | Cimetière de Tincourt-Boucly et de Doingt | 0.7 / 2 km | Non protégés | Ces cimetière très soignés présentent un caractère patrimonial remarquable. Leur proximité avec la zone d'implantation du projet nécessite une évaluation spécifique. | Faible | | | | X | |
| Sites candidats à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO < 20 km | | | | | | | | | | |
| Rancourt | Patrimoine de la grande guerre | 8,8 km | inscrit | Une covisibilité est possible à partir du sud-est de la nécropole française mais celle-ci étant entourée d'arbres l'interaction visuelle sera a priori limitée. | Fort | | | | X | |
| Longueval | | 16 km | inscrit | Cimetière Delville Wood : le cimetière est localisé en frange sud du bois Delville, une covisibilité est possible vers le sud-est. | Fort | | | | X | |
| Sites candidats à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO > 20 km | | | | | | | | | | |
| Situés à 22 et 26 km aucun risque de covisibilité significative n'est possible. Cependant Thiepval fait l'objet d'une évaluation détaillée au vu des enjeux patrimoniaux qu'il représente. | | | | | | | | | | |
| Thiepval | Mémorial franco-britannique de Thiepval | 26 km | inscrit | La zone d'implantation du projet est localisé au sud-est est du mémorial et hors de grande perspectives visuelles, aucune covisibilité significative n'est possible. | Fort | | | | | X |

E.5 - Synthèse des enjeux et sensibilités architecturales



Monuments historiques

Les aires d'étude rapprochée et éloignée comprennent une vingtaine de monuments historiques dont une bonne partie sont localisés en partie sud. Ceci s'explique car la ligne de front de la bataille de la Somme passait au nord de la zone d'implantation du projet entre Albert et Péronne et de nombreux monuments du secteur ont été détruits. En témoigne la présence de seulement quatre monuments historiques regroupés sur 2 communes dans l'aire d'étude rapprochée de 6 km.

Monuments localisés à moins de 6 km :

- **Doingt** : Concerne un menhir localisé en bordure de la vallée de la Cologne (classé) à 2,6 km. Ce monument situé au fond de la vallée de la Cologne est protégé par l'écran visuel des coteaux et la végétation.
- **Péronne** : Église Saint-Jean, château et fortifications classées. Une vigilance est de rigueur par rapport au château de Péronne et aux anciennes fortifications. Cependant les risques de covisibilité sont limités du fait du cadre bâti et la végétation qui accompagne les fortifications.

Monuments localisés à plus de 6 km :

Le patrimoine architectural est localisé en grande partie au sein des vallées (Somme, Omignon, Escaut,...), il concerne une majorité d'églises. Vu la configuration des vallées, non orientées vers la zone d'implantation du projet, et le cortège végétal qui les accompagnent, le risque de covisibilité significative est assez limité.

Le secteur du Souvenir

Le secteur du Souvenir rassemble de nombreux cimetières militaires français, britanniques ou bien allemands, mais ils ne sont pas tous repris dans la candidature UNESCO et font le plus souvent l'objet d'aucune protection. Ces cimetières, quelquefois d'une grande qualité architecturale, nécessitent néanmoins une vigilance.

Autres cimetières

En dehors du secteur du Souvenir, on trouve de nombreux cimetières militaires non protégés, notamment les cimetières britanniques de Tincourt-Boucly et de Doingt, localisés respectivement à 700 mètres et 2 km de la zone d'implantation du projet. Ces cimetières très soignés et proches de la zone d'implantation du projet nécessitent une vigilance.

Candidature UNESCO

Un certain nombre de cimetières militaires, localisés à plus de 8 km, à l'ouest de la zone d'implantation du projet, sont candidats à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale ».

Le dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des sites funéraires et mémoriels du front Ouest de la Grande Guerre a été officiellement déposé en janvier 2017. Ce projet constitue un enjeu majeur en termes économiques et touristiques pour le département de la Somme. L'UNESCO a décidé d'en reporter l'examen à 2021 (Source : Site internet Somme.fr).

Monuments localisés de 8 à 20 km :

Ces sites de mémoire feront l'objet d'une vigilance même si le risque de covisibilité significative est assez réduit, cela concerne :

- la nécropole nationale française de Rancourt;
- le cimetière militaire du Delville Wood à Longueval.

Monuments localisés à plus de 20 km :

Ces monuments présentent un risque très faible de covisibilité significative, ils font néanmoins l'objet d'une évaluation spécifique (photomontage) au vu des enjeux patrimoniaux qu'ils représentent, cela concerne le mémorial franco-britannique de Thiepval.



E.6 - Conclusion de l'état initial

SYNTHÈSE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE (6-20KM)

PATRIMOINE PAYSAGER PROTÉGÉ

Sites protégés (Sites loi 1930)
Sensibilité forte, moyenne, faible et nulle :



PATRIMOINE PAYSAGER NON PROTÉGÉ

Ensemble paysager emblématique

Site d'intérêt ponctuel

Belvédère remarquable

TOURISME DE MÉMOIRE

Sites de mémoire emblématiques

Musée

Secteur du souvenir

Circuit du souvenir

Sites mémoriels de la grande guerre candidat à l'UNESCO

TOURISME NATURE

Boucles de la Haute-Somme

Véloroute de la Somme

Voie Verte de la vallée de la Cologne (GR 145)

Itinéraires de randonnées (Buires-Bussu-Driencourt)

PATRIMOINE ARCHITECTURAL PROTÉGÉ

Monuments historiques protégés
Sensibilité forte, moyenne, faible et nulle :



PATRIMOINE ARCHITECTURAL NON PROTÉGÉ

Cimetière militaires remarquables

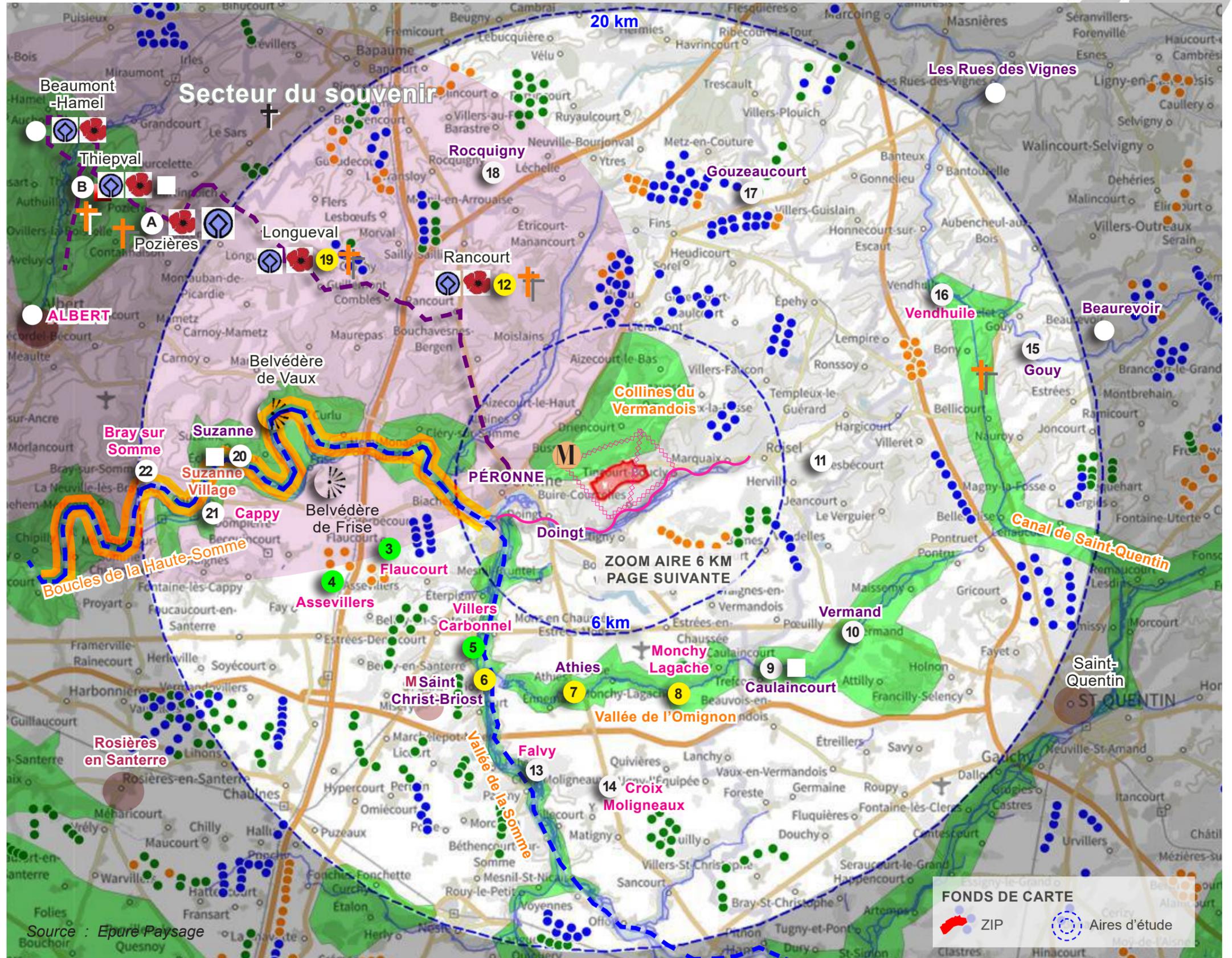
Cimetière militaires proches du secteur

CONTEXTE ÉOLIEN

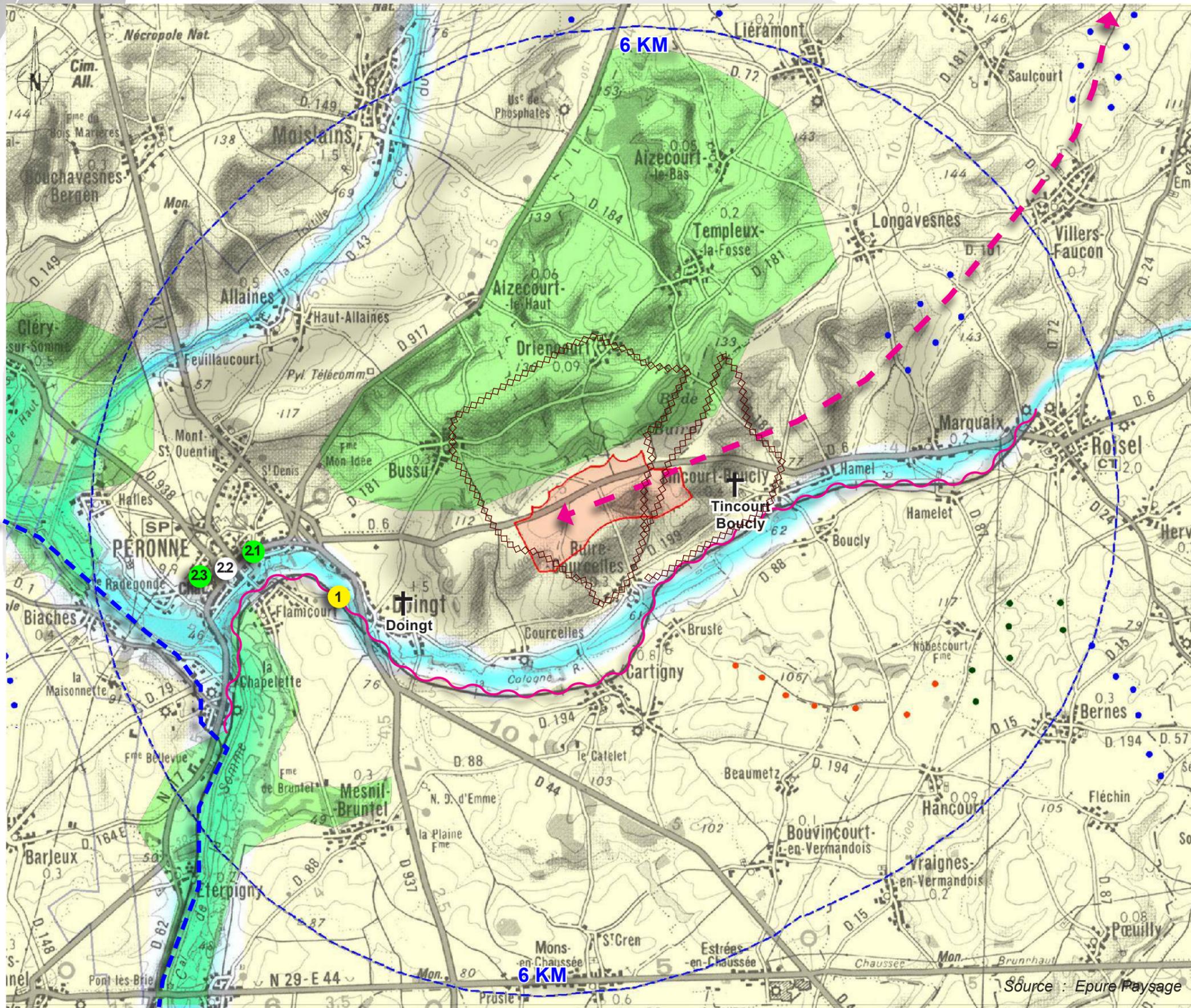
Éoliennes installées

Éoliennes accordées, non construites

Éoliennes en cours d'instruction



E.6 - Conclusion de l'état initial



SYNTHÈSE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE RAPPROCHÉE (< 6KM)

PATRIMOINE PAYSAGER PROTÉGÉ

Aucun site protégé n'est présent dans l'aire rapprochée.

PATRIMOINE PAYSAGER NON PROTÉGÉ

 Ensemble paysager emblématique

TOURISME NATURE

-  Véloroute de la Somme
-  Voie Verte de la vallée de la Cologne (GR 145)
-  Itinéraires de randonnées locaux (Buire-Bussu-Driencourt)

PATRIMOINE ARCHITECTURAL PROTÉGÉ

Monuments historiques protégés
Sensibilité forte, moyenne, faible et nulle :



PATRIMOINE ARCHITECTURAL NON PROTÉGÉ

 Cimetières militaires proches du secteur d'implantation

CONTEXTE ÉOLIEN

-  Éoliennes installées
-  Éoliennes accordées, non construites
-  Éoliennes en cours d'instruction
-  Développement éolien dans la continuité de l'existant

FONDS DE CARTE

-  ZIP
-  Aires d'étude

Source : Epure Paysage

E.6 - Conclusion de l'état initial

Grands paysages et axes de perception

Les perceptions les plus marquées se font à partir du sommet des collines environnant la zone d'implantation du projet et les grands axes qui convergent vers Péronne, lesquels offrent des perceptions souvent ponctuelles de la zone d'implantation du projet. Le paysage étant vallonné les perceptions peuvent être rapidement atténuées par la topographie.

Tourisme

L'enjeu touristique majeur du territoire est lié au Secteur du souvenir à l'ouest de Péronne, lequel rassemble les grands mémoriaux et nécropoles de la bataille de la Somme, dont les éléments les plus emblématiques sont localisés à plus de 20 km de la zone d'implantation du projet, soit notamment Thiepval et Beaumont-Hamel. L'aire d'étude rapprochée (6 km) n'est pas caractérisée par une attractivité touristique marquée, hormis la ville de Péronne qui accueille une partie du tourisme lié à la grande guerre. La vallée de la Haute-Somme, à plus de 5 km, attire un tourisme-nature un peu plus diffus à partir des itinéraires de randonnées et belvédères remarquables (Vaux, Frise, Véloroute de la Somme).

Perception à partir des lieux de vie

Du fait de la diversité des paysages et de la topographie plus ou moins complexe présente dans l'aire d'étude, les perceptions de la zone d'implantation du projet à partir des villages seront très variables. La pression visuelle de l'éolien est actuellement peu marquée avec seulement deux parcs éoliens accordés dans un rayon de 6 km. **Une grande partie des communes est située au sein de vallées**, celles-ci sont souvent englobées dans la végétation et protégées par l'écran visuel des versants, de ce fait les vues sont souvent très cadrées et atténuées. Le projet est implanté sur un interfluve avec des villages implantés en pied de coteau, aussi le projet devra-t-il être vigilant vis-à-vis du risque de surplomb et veiller sur la qualité des rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes.

Site inscrit et classé, site patrimonial remarquable

Le territoire qui a été fortement impacté par la grande guerre ne comprend que deux sites protégés localisés à plus de 10 km de la ZIP, lesquels sont localisés dans des vallées boisées et donc très peu exposées visuellement à un risque de covisibilité. Au-delà de l'aire d'étude très éloignée, à plus de 26 km, se trouve le site classé de **Thiepval / Beaumont-Hamel** lequel a très peu de risque de présenter une covisibilité, mais qui doit être pris néanmoins en compte dans l'évaluation des impacts au vu de l'ensemble de ses enjeux.

Paysages emblématiques (non protégés)

L'aire d'étude éloignée rassemble plusieurs paysages emblématiques dont celui des **Collines du Vermandois** qui jouxte la zone d'implantation du projet, ce paysage est identifié comme étant caractéristique des reliefs picards. Vu sa proximité avec la zone d'implantation du projet il fera l'objet d'une grande vigilance. Les autres paysages emblématiques (Vallée de l'Omignon, Vallée de la Somme et Canal de Saint-Quentin) concernent des vallées verdoyantes qui présentent de rares vues vers l'extérieur. Ceci hormis le belvédère de Vaux situé en contre-haut des boucles de la Somme, lequel offre une vue panoramique vers l'est et la zone d'implantation du projet.

Rapport au développement éolien

La zone d'implantation du projet se situe dans un secteur en grande partie favorable au développement de l'éolien au regard du schéma régional éolien. La partie ouest de la zone d'implantation qui se rapproche de Péronne est localisée, en théorie, dans une zone défavorable au regard du risque de covisibilité avec ses monuments protégés. La validité de cette zone d'exclusion sera évaluée au niveau de l'analyse des impacts.

L'analyse de terrain, conclut à l'absence de risque de saturation dans le secteur. Ceci indépendamment du fait que des phénomènes de saturation visuelle s'observent effectivement plus au nord dans le secteur de Nurlu. Un risque d'encerclement ponctuel est mis en évidence de façon théorique sur les communes de Tincourt-Boucly, Hamel et Marquaix. Cependant cet effet d'encerclement par les parcs ou projets éoliens environnants reste très discutable sur le terrain car ces derniers ne pourront pas être perçus simultanément à partir d'un même point de vue et que leur perception est souvent filtrée par la multiplication des avant-plans (relief, cadre bâti et végétation notamment). Voir aussi synthèse des impacts en pages 280 et 281.

Les sites de mémoire de la grande guerre

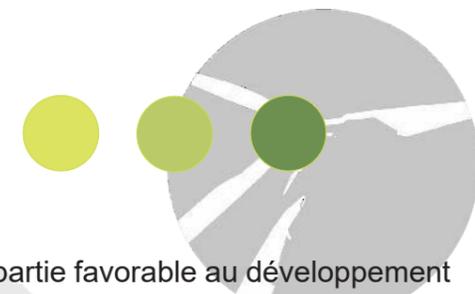
Le secteur du Souvenir rassemble de nombreux cimetières militaires français, britanniques ou bien allemands, ils doivent faire l'objet d'une vigilance même si ils ne sont pas tous repris dans la candidature UNESCO. Les **sites candidats à l'UNESCO** sont localisés à plus de 8 km. Les sites de Rancourt et de Longueval localisés à moins de 20 km et les sites plus éloignés, Pozières et Thiepval, doivent faire l'objet d'une vigilance même si le risque de covisibilité est très faible. Les petits cimetières britanniques très soignés comme ceux de Tincourt-Boucly et de Doingt localisés à 700 mètres et 2 km de la zone d'implantation du projet qui sont situés à forte proximité de la zone d'implantation du projet doivent être pris en compte dans l'évaluation des impacts.

Les monuments historiques protégés

L'aire d'étude présente une faible densité de monuments protégés du fait des destructions de la grande guerre, seuls 4 édifices sont présents dans l'aire rapprochée de 6 km. Une grande partie des monuments historiques est localisée au sein de vallées, cette situation permet de réduire plus ou moins les covisibilités suivant la configuration des édifices.

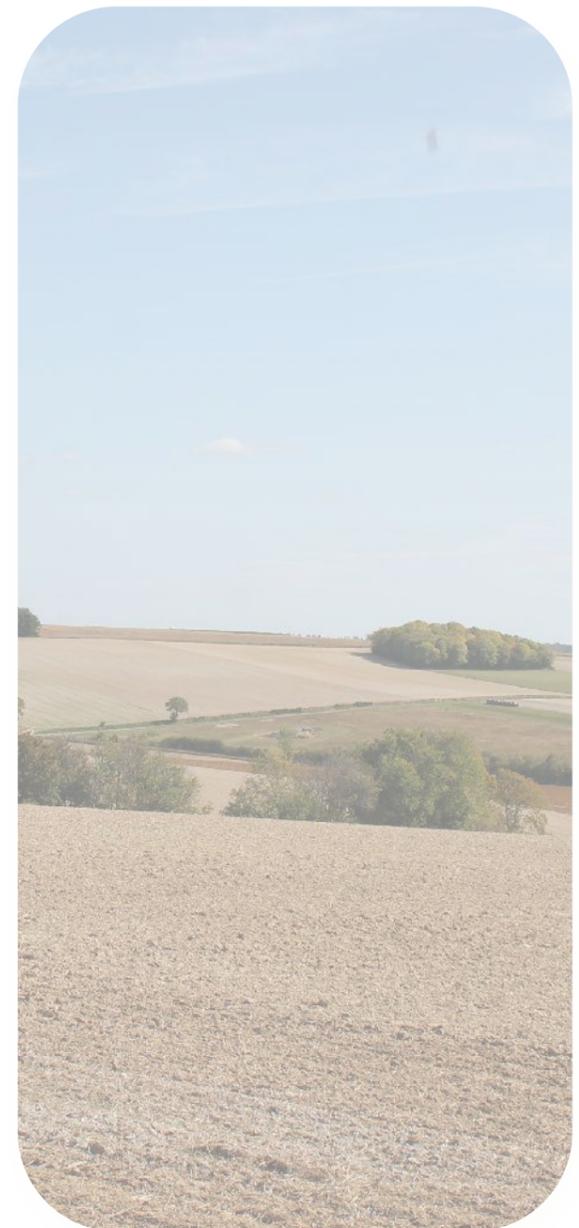
CONCLUSION

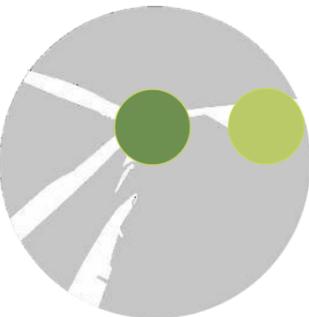
Le projet prend place au sein d'un territoire où l'éolien est présent de façon mesurée. Seuls deux parcs éoliens sont accordés dans un rayon de 6 km (parcs de la Boule Bleue et de Bernes extension), aussi la pression visuelle sur les lieux de vie est aujourd'hui peu marquée. Le projet est implanté sur un interfluve avec des villages implantés en pied de coteau. Il devra être vigilant vis-à-vis du risque de surplomb, veiller sur les rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes et sur la qualité des interactions visuelles avec le paysage des collines du Vermandois. La zone d'implantation du projet se situe dans un secteur en grande partie favorable au développement de l'éolien au regard du schéma régional éolien. Cependant la partie ouest qui se rapproche de Péronne devra faire l'objet d'une grande attention. Les sites de mémoire de la grande guerre représentent un enjeu patrimonial et touristique important pour le territoire et notamment les sites candidats à une inscription à l'UNESCO ainsi que les cimetières militaires proches. Ce patrimoine fera l'objet d'une attention spécifique. Ces points seront approfondis dans le cadre de l'évaluation des impacts du projet éolien.





F - CHOIX ET JUSTIFICATION
DU PROJET





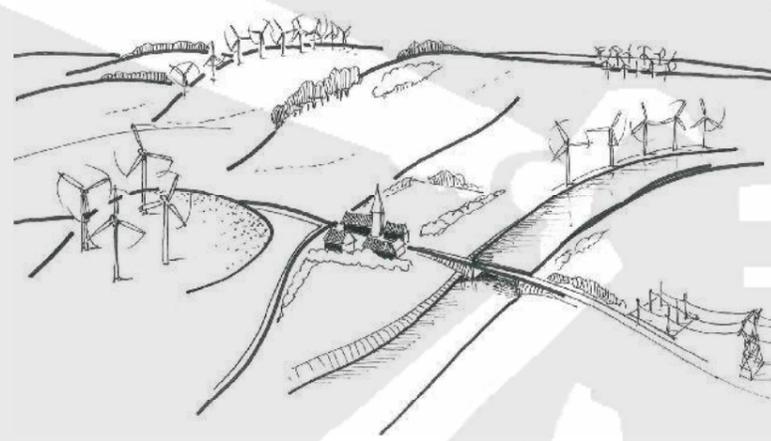
F.1 - Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

Les 4 pages qui suivent sont des principes généraux qui permettent de cadrer les stratégies d'implantation en ce qui concerne le paysage, le but étant de faire émerger le projet le plus cohérent possible au regard du territoire d'étude.

PRINCIPES ET OBJECTIFS

A - DÉVELOPPER UN PROJET À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

La construction du paysage s'imagine en traitant par étapes du «Grand paysage» au «Paysage local».
Vision à l'échelle du macropaysage



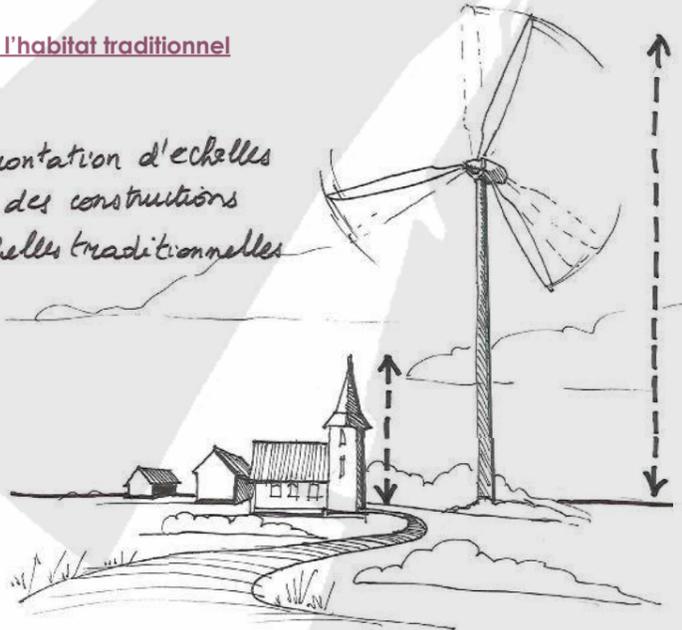
Principes généraux :

- protéger les paysages à forte **sensibilité paysagère et patrimoniale**
- éviter le **«mitage»** du paysage
- favoriser la **«densification raisonnée»**
- **mettre en cohérence** des différents projets éoliens dans un même bassin de vue
- maîtriser et anticiper les **effets induits** : lignes à haute tension, postes de transformation ...
- favoriser le développement dans les zones de forte consommation électrique

B - STRUCTURER LE PROJET ÉOLIEN EN HARMONIE AVEC LES COMPOSANTES ET SENSIBILITÉS LOCALES DES PAYSAGES

** à l'habitat traditionnel*

Confrontation d'échelles avec des constructions d'échelles traditionnelles



Enjeu :
Il s'agira d'éviter les confrontations visuelles axiales rapprochées avec l'habitat traditionnel et particulièrement avec les éléments de patrimoine historique.

ENJEUX

Enjeux : dessiner un projet dans le respect des composantes structurantes du territoire et notamment :

- présence d'une ligne de force à l'échelle de l'éolien au niveau du plateau,
- cohérence avec le développement éolien existant.

Enjeux : Prêter attention aux interactions visuelles avec :

- les habitations proches des villages et hameaux de Buire-Courcelles, Tincourt-Bloucly et de Bussu,
- le patrimoine architectural protégé, localisé au sein des vallées et/ou éloigné, est à priori peu exposé visuellement.

F.1 - Principes et enjeux pour définir un projet de qualité



EXTRAIT DU GUIDE ÉOLIEN DE LORRAINE - OLIVIER VAN POUCKE (PAYSAGISTE CONSEIL DREAL-2014)

PRINCIPES ET OBJECTIFS

C - APPRÉCIER LES MODES DE PERCEPTION DE L'ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

- INTÉGRER LES NOTIONS DE LISIBILITÉ, COVISIBILITÉ ET INTERVISIBILITÉ

Enjeux :
L'analyse de ZIV (zone d'influence visuelle) et des cônes de perceptions majeurs (belvédère, routes principales, villages, lieux fréquentés) est à soigner tout particulièrement afin d'anticiper les impacts potentiels.

ENJEUX

Prêter particulièrement attention aux interactions visuelles depuis :

- les RD 6, 181, 199 et 917.
- les monuments protégés de Péronne et de Doingt, les cimetières britanniques proches.
- le paysage emblématique des collines du Vermandois.

D - COMPOSITION D'UN PROJET : LA LISIBILITÉ DANS LE PAYSAGE

- * Organisée**
 - plateau
 - signal
 -
- * Lisibilité des lignes**

crête ou marquage de lignes de force, porte de territoire ...
- * Aléatoire**

Variables mais forcément moins lisible dans le paysage

Enjeux :
L'organisation rigoureuse en groupe ne sera possible que dans des territoires très peu contraints (plaines, plateaux). La double ligne s'apparente rapidement à un groupe si «e» n'est pas suffisamment important.

Composer un projet lisible et identifiable au regard du pôle éolien et des machines voisines de la zone d'implantation du projet :

- Deux types de stratégie d'implantation sont présentes sur le territoire (en ligne et en grappe) mais la proximité des parcs éoliens de la Boule Bleue et de la Montagne Gaillard disposés en double ligne impose plutôt un projet linéaire afin de se mettre en cohérence avec l'existant.

F.1 - Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

EXTRAIT DU GUIDE ÉOLIEN DE LORRAINE - OLIVIER VAN POUCKE (PAYSAGISTE CONSEIL DREAL-2014)

PRINCIPES ET OBJECTIFS

E- RAPPORT ENTRE PARCS ÉOLIENS ET DENSIFICATION

Enjeux :

- la mise en cohérence des projets s'impose : forme, composition, aspects quantitatifs, flashs nocturnes
- la densification ne peut être synonyme de sur densification: le seuil d'acceptabilité sera fonction de divers critères
 - angles visuels impactés
 - quantité de machines
 - distances relatives - ouvertures et exposition visuelles des sites de perception
 - présence d'habitat et patrimoine sensibles

F - SOIGNER L'OBJET ÉOLIEN ET L'INTÉGRATION DES ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES AU PROJET

- LES EMBASES

gestion des embases et fondations

Enjeux :

- une fondation en-fouie offre l'avantage d'une intégration optimale ainsi qu'une possibilité de remise en état des sites après exploitation éolienne

ENJEUX

Composer un projet lisible et identifiable en maintenant des respirations visuelles avec les autres parcs éoliens notamment pour les zones d'habitat riveraines du projet :

- Buire-Courcelles,
- Tincourt-Bloucly,
- Bussu.

- Le poste de livraison étant localisé sur le plateau, favoriser son intégration visuelle passe par un traitement architectural (mise en couleur ou parement en bois).

- Réduire au maximum la perception des socles et des plate-formes des éoliennes grâce à une implantation au niveau du terrain naturel et l'évacuation de l'ensemble des déblais du chantier.